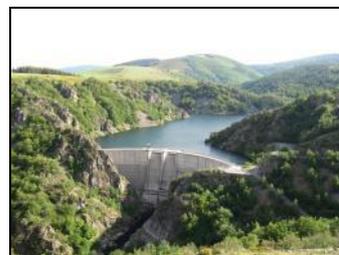




# CONTRAT DE RIVIERE CHASSEZAC

Document 2 : Fiches actions – Septembre 2015



RhôneAlpes Région

ardèche LE CONSEIL GENERAL



Avertissements :

Le dossier de contrat de rivière se compose de 4 documents :

- Document 1 : motivations et contenu du projet
- Document 2 : fiches actions
- Document 3 : synthèse
- Document 4 : document contractuel

Le présent document (document 2 : fiches actions) contient la description des opérations, leurs chiffrages et les plans de financement correspondants.

## SOMMAIRE

<b>Volet 1 : Améliorer la gestion quantitative des ressources en eau</b> .....	<b>5</b>
1A1 : Précision et tests de débits objectifs d'étiage et de modalités de gestion adaptées .....	6
1A2 : Suivi hydrométrique et piézométrique .....	9
1A3 : Amélioration de la connaissance des besoins en eau et des prélèvements .....	12
1B1 : Elaboration ou révision de schémas directeurs d'alimentation en eau potable et de diagnostics de réseaux .....	14
1B2 : Travaux d'amélioration des performances des réseaux d'eau potable .....	16
1B3 : Identification des potentiels d'économie d'eau et travaux sur les infrastructures publiques .....	18
1B4 : Identification des potentiels d'économie d'eau et travaux sur les infrastructures touristiques .....	21
1B5 : Travaux d'équipement ou de substitution des prises d'eau AEP en rivière en vue du respect des débits réservés .....	23
1C1 : Opérations groupées d'équipement et d'organisation des usagers en vue du respect des débits réservés des canaux d'irrigation.....	25
1C2 : Actions d'optimisation des prélèvements agricoles et élaboration de schémas de l'hydraulique agricole .....	28
<b>Volet 2 : Préserver ou améliorer la qualité des eaux</b> .....	<b>32</b>
2A1 Elaboration ou actualisation de schémas directeurs d'assainissement .....	36
2A2 Construction de systèmes d'assainissement collectifs .....	39
2A3 Travaux sur des systèmes d'assainissement collectif existants .....	44
2A4 Création ou modernisation de dispositifs d'assainissement non collectif .....	48
2A5 Opérations groupées d'amélioration des systèmes d'assainissement non collectif des campings et infrastructures touristiques du Bas Chassezac .....	52
2A6 Amélioration de la gestion des boues de stations d'épuration et matières de vidange des dispositifs d'assainissement non collectifs .....	55
2B1 Réduction des rejets des bâtiments d'élevage et amélioration des pratiques de fertilisation des surfaces agricoles .....	58
2B2 Prévention des pollutions par les pesticides en milieu agricole .....	61
2B3 Prévention des pollutions par les pesticides en milieu non agricole .....	63
2C1 Amélioration du traitement des effluents des industries .....	65
2C2 Amélioration des connaissances sur le risque de pollution lié aux anciens sites miniers.....	68
2D1 Mise en place d'un réseau de suivi de la qualité des eaux complémentaire aux réseaux existants .....	71
<b>Volet 3 : Préserver ou restaurer les milieux aquatiques et contribuer à la prévention du risque inondation</b> .	<b>74</b>
3A1 Opérations de restauration physique du Chassezac dans sa plaine alluviale .....	75
3A2 définition et mise en œuvre d'une politique de gestion de l'espace de bon fonctionnement du Chassezac aval .....	79
3A3 Entretien programmé des cours d'eau et gestion ciblée des espèces exotiques envahissantes.....	82
3A4 Rétablissement de la continuité écologique sur le Bas Chassezac en application de l'article L214-17 du code de l'environnement .....	85
3A5 Suivi des évolutions géomorphologiques et hydroécologiques.....	88
3A6 Découverte du ruisseau des Sédariès dans sa traversée de Villefort .....	91
3A7 Ouverture d'un bras de crue sur le Rieutord au niveau du pont de Cubières .....	93
3A8 Mise en place d'une gestion alternative des eaux pluviales urbaines .....	95
3B1 Etude de l'impact des grands ouvrages hydrauliques.....	97
3C1 Inventaires complémentaires de zones humides sur le Haut Chassezac .....	100
3C2 Définition et mise en œuvre d'une stratégie de préservation des zones humides.....	102
3D1 Mise en place de sentiers d'interprétation sur le bon fonctionnement des milieux aquatiques .....	105
<b>Volet 4 : Concilier activités de loisirs liés à l'eau et préservation des milieux aquatiques</b> .....	<b>108</b>
4A1 Suivi de la qualité sanitaire des eaux de baignade et information du public.....	109
4A2 Réalisation des profils de baignade sur les sites les plus fréquentés.....	112
4B1 Déclinaison locale du Schéma de Cohérence des Activités sportives et de Loisirs liées à l'eau .....	114
4B2 Mise en œuvre du Schéma de Cohérence des Activités de Loisirs suite à sa déclinaison locale sur le bassin du Chassezac .....	117

4B3 Organisation de l'accès à l'information relative aux conditions de navigation en aval de l'usine hydroélectrique des Salelles.....	119
4B4 Suivi de la fréquentation des principaux sites de loisirs .....	121
<b>Volet 5 : Animation et communication en accompagnement de la mise en œuvre du contrat de rivière .....</b>	<b>123</b>
5A1 : Poste de chargé(e) de mission « contrat de rivière » .....	124
5A2 : Poste de technicien(ne) de rivière .....	126
5A3 : Animation territoriale pour la mise en place d'actions de gestion et de mise en valeur des zones humides prioritaires .....	128
5B1 : Actions de communication et de sensibilisation .....	131
5C1 : Etude bilan, évaluation et perspectives .....	133
<b>Tableau de synthèse des opérations et de leurs plans de financement.....</b>	<b>135</b>

# Volet 1 : Améliorer la gestion quantitative des ressources en eau

## **1A : Optimiser la gestion des débits des cours d'eau à l'étiage**

1A1 : Précision et tests de débits objectifs d'étiage et de modalités de gestion adaptées ..	6
1A2 : Suivi hydrométrique et piézométrique .....	9
1A3 : Amélioration de la connaissance des besoins en eau et des prélèvements .....	12

## **1B : Optimiser les prélèvements destinés à l'alimentation en eau potable**

1B1 : Elaboration ou révision de schémas directeurs d'alimentation en eau potable et de diagnostics de réseaux .....	14
1B2 : Travaux d'amélioration des performances des réseaux d'eau potable .....	16
1B3 : Identification des potentiels d'économie d'eau et travaux sur les infrastructures publiques .....	18
1B4 : Identification des potentiels d'économie d'eau et travaux sur les infrastructures touristiques .....	21
1B5 : Travaux d'équipement ou de substitution des prises d'eau AEP en rivière en vue du respect des débits réservés .....	23

## **1C : Optimiser les prélèvements agricoles**

1C1 : Opérations groupées d'équipement et d'organisation des usagers en vue du respect des débits réservés des canaux d'irrigation .....	25
1C2 : Actions d'optimisation des prélèvements agricoles et élaboration de schémas de l'hydraulique agricole .....	28

## Volet 1 : améliorer la gestion quantitative des ressources en eau

### 1A1 : Précision et tests de débits objectifs d'étiage et de modalités de gestion adaptées

<b>Objectif</b>	1A Optimiser la gestion des débits à l'étiage
<b>Priorité</b>	1
<b>Masses d'eau concernées</b>	FRDR416, FRDR413b, FRDR413c
<b>Communes ou secteurs</b>	Sous bassin de l'Altier, Borne en aval de Roujanel, Chassezac en aval du barrage de Malarce
<b>Maitrise d'ouvrage</b>	Syndicat Chassezac
<b>Calendrier</b>	2014-2020

<b>Lien avec d'autres procédures</b>	
<b>Programme de mesures 2010-2015</b>	3A10 Définir des objectifs de quantité 3A12 Définir des modalités de gestion en situation de crise 3A14 Améliorer la gestion des ouvrages de mobilisation et de transfert existants
<b>SDAGE 2010-2015</b>	7-02 Définir des régimes hydrauliques biologiquement fonctionnels au droit des points stratégiques de référence des cours d'eau 7-04 Organiser une cohérence entre la gestion quantitative en période de pénurie et les objectifs quantitatifs des masses d'eau
<b>SAGE</b>	b5 Respecter les débits d'étiage pour la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau b7 Garantir une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau disponible pour le soutien d'étiage de l'Ardèche et du Chassezac
<b>Autres</b>	-

#### **Contexte**

La disposition b5 du SAGE fixe des objectifs quantitatifs ou demande que des objectifs quantitatifs soient définis pour :

- L'Altier à la Goulette (station existante gérée par le Service de Prévision des Crues (SPC) Grand Delta) : Des valeurs de débits sont fixées mais seront à réviser suite à la notification des résultats de l'étude des volumes prélevables en novembre 2013.
- Le Chassezac aval (Station en cours d'installation à Chaulet par le service de Prévision des Crues Grand Delta) : débits objectifs à définir

Le SAGE recommande que la pertinence des débits seuils soit testée sur une période de 3 années.

La disposition b7 du SAGE propose de faire évoluer le soutien d'étiage du Bas Chassezac par une réduction du débit seuil de gestion aux Bertronnnes (1,9 m<sup>3</sup>/s au lieu de 2,1 m<sup>3</sup>/s) en contrepartie d'un allongement de la durée du soutien d'étiage. L'objectif étant de maintenir un écoulement de 300 l/s au droit des pertes karstiques et d'éviter de dénoyer le karst dès le 1<sup>er</sup> juin.

Par ailleurs, d'importantes modifications dans la gestion des débits à l'étiage devraient intervenir à partir de l'année 2014 en raison de :

- L'application au 1<sup>er</sup> janvier 2014 de l'article L214-18 du code de l'environnement qui implique un relèvement du débit réservé pour de nombreux ouvrages (notamment barrages hydroélectriques et prises d'eau des canaux d'irrigation). Cela nécessitera notamment de réévaluer le scénario d'évolution du soutien d'étiage proposé dans le SAGE en fonction des nouvelles conditions hydrologiques du Chassezac en aval du barrage de Malarce.
- L'étude des volumes prélevables qui a permis de définir un débit minimum biologique pour l'Altier à la Goulette.

## **Description de l'opération**

---

---

### **1- Proposition d'objectifs quantitatifs pour le point stratégique de référence du Chassezac aval**

Les objectifs quantitatifs de cette station seront proposés en fonction :

- o De l'objectif de maintien d'un débit de 300 l/s dans le secteur des pertes karstiques
- o De la connaissance des besoins et des prélèvements (Cf. Fiche action 1A3)
- o De campagnes de jaugeages (Cf. fiche action 1A2) réalisées dès 2014 qui viendront préciser :
  - Les corrélations entre le débit du Chassezac au point stratégique de référence (Chaulet) et le débit dans le secteur des pertes karstiques (aval pont de Maisonneuve)
  - Les débits des affluents sur le tronçon entre Malarce et la confluence avec l'Ardèche

### **2- Tests de respect des objectifs quantitatifs (Altier à la Goulette et point stratégique de référence du Chassezac aval) et élaboration d'un bilan annuel sur le déroulement de l'étiage**

En compléments des mesures de débits au niveau de ces deux points de suivi permanent, des campagnes de jaugeages pourront préciser :

- o L'impact des prélèvements. Exemple : débit des canaux d'irrigation et impact réel des dérivations sur le débit des cours d'eau (avec prise en compte des retours à la rivière)
- o Des événements hydrologiques locaux susceptibles d'influencer le respect des débits objectifs de l'Altier à la Goulette et du Chassezac aval

Le bilan annuel de l'étiage précisera :

- o Le respect ou non des débits objectifs
- o Les éventuelles causes de non-respect de ces débits
- o Les éventuelles mesures de gestion de crise mises en œuvre et leurs difficultés d'application (impacts sur les usages)
- o Un lien sera fait avec les données relatives à l'état écologique des milieux et à la qualité sanitaire des eaux de baignade au cours de la saison

### **3- En fonction du bilan annuel, propositions d'amélioration de la gestion de l'étiage**

Les améliorations proposées devront tenir compte des impacts sur l'ensemble des usages et des impacts environnementaux. Elles pourront concerner :

- o Les modalités de soutien d'étiage et de gestion des ouvrages du complexe hydroélectrique (propositions qui pourront éventuellement être intégrées dans un règlement d'eau)
- o Les modalités de restitution des débits réservés des ouvrages hydroélectriques ou des canaux d'irrigation (régimes réservés),
- o L'optimisation des prélèvements,
- o L'ajustement des débits objectifs.

Le bilan annuel et les propositions d'amélioration de la gestion de l'étiage pourront être utilisés comme base de discussion dans les instances de concertation : CLE, Comité de rivière, Comité coordonnateur Chassezac, Comité de gestion des réserves d'eau stockées (instance dont la création est recommandée par le SAGE en vue de pérenniser le fonctionnement actuel du Comité de suivi des étiages)

- 4- **Communication d'un bilan annuel synthétique du déroulement de l'étiage** aux élus, irrigants, producteurs d'eau potable et principaux partenaires.

### **Conditions de mise en œuvre**

---

---

**Partenaires techniques :** EPTB, DDT, DREAL, SPC Grand Delta (Service de Préviation des Crues), Syndicat Chassezac, ONEMA, EDF, SDEA, Parc national des Cévennes, chambres d'agriculture, COPAGE, irrigants, collectivités compétentes en matière de production d'eau potable à partir des ressources superficielles concernées (SEBA, SIAEP Pays des Vans...).

**Préalables :**

- Mise en place de la station hydrométrique au point stratégique de référence du Bas Chassezac

### **Estimation des coûts et échéancier**

---

---

Temps animation (Cf. volet 5)

### **Plan de financement**

---

---

Temps animation (Cf. volet 5)

### **Suivi et évaluation**

---

---

**Indicateur de réalisation :** bilan annuel de suivi de l'étiage

**Indicateur d'effets :** respect des débits d'objectifs d'étiage et des objectifs de gestion fixés dans le SAGE



## Volet 1 : améliorer la gestion quantitative des ressources en eau

### 1A2 : Suivi hydrométrique et piézométrique

<b>Objectif</b>	1A Optimiser la gestion des débits à l'étiage
<b>Priorité</b>	1
<b>Masses d'eau concernées</b>	En priorité FRDR416, FRDR413b, FRDR413c
<b>Communes ou secteurs</b>	En priorité sous bassin de l'Altier, Chassezac aval et Borne aval
<b>Maitrise d'ouvrage</b>	Syndicat Chassezac ou EPTB
<b>Calendrier</b>	2014-2020

Lien avec d'autres procédures	
<b>Programme de mesures 2010-2015</b>	-
<b>SDAGE 2010-2015</b>	7-01 : Améliorer la connaissance de l'état de la ressource et des besoins
<b>SAGE</b>	b4 : Assurer la gestion de l'étiage sur la base d'un réseau hydrométrique performant, d'un tableau de bord de la ressource et des prélèvements et d'une gouvernance adaptée b5 : respecter les débits d'étiage pour la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau
<b>Autres</b>	-

#### Contexte

Le bassin versant du Chassezac est actuellement équipé de 5 stations hydrométriques dont 4 utilisables à l'étiage. Une sixième est en cours d'installation sur le Bas Chassezac à Chaulet (commune de Berrias-et-Casteljalou) par le Service de Prévision des Crues Grand Delta (SPC). Cette dernière constituera le point stratégique de référence visé dans la disposition 7-02 du SDAGE.

Le SAGE dans sa disposition b4 recommande de pérenniser et d'améliorer le réseau de suivi nécessaire à la gestion de l'étiage en s'appuyant sur les stations hydrométriques existantes et deux stations à créer sur le Chassezac aval (point stratégique de référence visé par le SDAGE) et sur la nappe karstique du Chassezac (source de Cheyron).

Ce maillage permettra d'avoir une vision globale satisfaisante de l'hydrologie du bassin versant et du respect ou non des objectifs quantitatifs. En revanche, il sera nécessaire de le compléter afin de :

- Proposer des objectifs quantitatifs pour le point stratégique de référence du Chassezac aval,
- Préciser l'impact local des prélèvements et le cas échéant, proposer des adaptations pour le respect des objectifs quantitatifs,
- Caractériser des événements hydrologiques locaux (exemple : débits des affluents) qui pourraient justifier une proposition d'adaptation du soutien d'étiage ou du régime réservé du barrage de Malarce...

## Description de l'opération

- 1- Installation d'une station hydrométrique au niveau de la source de Cheyron pour le suivi de la nappe karstique du Chassezac
- 2- Réalisation de campagnes de jaugeages en complément du réseau hydrométrique et piézométriques défini dans le SAGE.  
Les secteurs prioritaires sont :
  - l'Altier en raison du déficit quantitatif identifié et de la nécessité de mieux appréhender l'impact des canaux d'irrigation (sur le débit des cours d'eau, sur les milieux annexes et sur les usages éventuellement dépendants du fonctionnement des canaux) ;
  - le Chassezac aval et ses affluents en raison de l'objectif de maintien d'un écoulement de 300 l/s au droit des pertes karstiques ;
  - la Borne en aval de Roujanel en raison d'un objectif de maintien d'un débit au moins égal au 1/20<sup>e</sup> du module compte tenu de l'application du 1/20<sup>e</sup> du module au barrage de Roujanel et de la présence de 5 canaux d'irrigation dont les débits sont conséquents.

Les campagnes de jaugeages sont définies chaque année en fonction du bilan annuel de déroulement de l'étiage précédent et en cas de besoin, peuvent être adaptées en cours de saison, selon les conditions hydrologiques et les évènements inattendus.
- 3- En fonction des difficultés de respect du débit objectif du Bas Chassezac, observées suite à trois années de test, installation d'une station hydrométrique complémentaire sur le Chassezac au Pont de Fer (commune de Les Vans), afin d'affiner la gestion des prélèvements.
- 4- Utilisation des données produites pour alimenter le tableau de bord du SAGE.

## Conditions de mise en œuvre

**Partenaires techniques :** SPC, EPTB, DDT, ONEMA, EDF

**Préalables :**

## Estimation des coûts et échéancier

1A2	Maître d'ouvrage	Unité*	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Installation station hydrométrique source de Cheyron	Syndicat Chassezac ou EPTB	€ HT		15 000						15 000
Acquisition matériel de jaugeage	Syndicat Chassezac	€ HT	5 000							5 000
Campagnes de jaugeages	Syndicat Chassezac	€ TTC	Temps animation							
<b>Total</b>										<b>20 000</b>

\*Les dépenses d'investissement sont indiquées en € HT, Les dépenses de fonctionnement sont indiquées en € TTC

## Plan de financement

1A2	Maître d'ouvrage	Unit é*	AERMC	CRRA	CRLR	CG07	CG48	Autre	MO	Total
Installation station hydrométrique source de Chevron	Syndicat Chassezac ou EPTB	€ HT	50%	30%					3000	15 000
Acquisition matériel de jaugeage	Syndicat Chassezac	€ HT	50%	30%					1000	5 000
Campagnes de jaugeages	Syndicat Chassezac	€ TTC	Temps animation							
<b>Total</b>			<b>10 000</b>	<b>6 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 000</b>	<b>20 000</b>

\*Les dépenses d'investissement sont indiquées en € HT, Les dépenses de fonctionnement sont indiquées en € TTC

## Suivi et évaluation

### Indicateurs de réalisation :

- station piézométrique créée
- campagnes de jaugeages effectuées

Indicateur d'effets : respect des débits objectifs d'étiage

## Volet 1 : améliorer la gestion quantitative des ressources en eau

### 1A3 : Amélioration de la connaissance des besoins en eau et des prélèvements

<b>Objectif</b>	1A Optimiser la gestion des débits à l'étiage
<b>Priorité</b>	2
<b>Masses d'eau concernées</b>	Toutes avec priorité FRDR416, FRDR413b, FRDR413c
<b>Communes ou secteurs</b>	Ensemble du bassin versant
<b>Maitrise d'ouvrage</b>	Syndicat Chassezac
<b>Calendrier</b>	2014-2020

Lien avec d'autres procédures	
<b>Programme de mesures 2010-2015</b>	-
<b>SDAGE 2010-2015</b>	7-01 Améliorer la connaissance de l'état de la ressource et des besoins
<b>SAGE</b>	a1 Pour améliorer la gestion quantitative de l'eau, améliorer la connaissance des prélèvements
<b>Autres</b>	-

#### Contexte

Le travail mené dans le cadre de la mise en place du tableau de bord du SAGE a montré de grandes incertitudes quant à la connaissance des prélèvements. De plus, des difficultés relatives à la mise à jour de ces données susceptibles d'évoluer rapidement ont été soulignées. Or la bonne connaissance des prélèvements est indispensable pour appliquer une bonne gestion de l'étiage et adapter les modalités de gestion en crise.

#### Description de l'opération

- 1- Bilan annuel détaillé des prélèvements effectués sur les 3 masses d'eau prioritaires pour permettre de dresser un bilan pertinent sur le déroulement de l'étiage et le respect des objectifs quantitatifs de ces trois masses d'eau
- 2- Poursuite du travail de recensement des prélèvements agricoles engagé par les chambres d'agriculture
- 3- Enquête annuelle auprès des collectivités compétentes en matière de production d'eau potable. On cherchera lors de cette enquête à renseigner les indicateurs pertinents du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) qui permettent notamment d'établir un bilan quantitatif, outil indispensable pour une gestion économe des ressources en eau à l'échelle de la collectivité. NB : l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le RPQS soit publié annuellement par la (les) collectivité(s) gestionnaire(s) du (des) service(s) d'eau et d'assainissement.
- 4- Information, sensibilisation relative à la réglementation existante en matière de prélèvements domestiques (captages et forages dont le volume est inférieur à 1000 m<sup>3</sup>/an) et incitations aux déclarations des forages privés en mairie

- 5- Utilisation des données pour alimenter le tableau de bord du SAGE et la réflexion sur les objectifs quantitatifs, les modalités de gestion de l'étiage et de gestion en situation de crise

### **Conditions de mise en œuvre**

---

---

**Partenaires techniques :** EPTB, Syndicat Chassezac, DDT, collectivités compétentes dans le domaine de l'alimentation en eau potable, communes, chambres d'agricultures, COPAGE, irrigants

**Préalables :**

### **Estimation des coûts et échéancier**

---

---

Temps animation (Cf. volet 5)

### **Plan de financement**

---

---

Temps animation (Cf. volet 5)

### **Suivi et évaluation**

---

---

Indicateur de réalisation : réduction progressive des marges d'incertitude sur la connaissance des prélèvements

Indicateur d'effets : Respect des débits objectifs d'étiage



**Volet 1 : améliorer la gestion quantitative des ressources en eau**

**1B1 : Elaboration ou révision de schémas directeurs d'alimentation en eau potable et de diagnostics de réseaux**

<b>Objectif</b>	1B Optimiser les prélèvements destinés à l'alimentation en eau potable
<b>Priorité</b>	1
<b>Masses d'eau concernées</b>	Toutes
<b>Communes ou secteurs</b>	Ensemble du bassin versant
<b>Maitrise d'ouvrage</b>	Communes, SIAEP
<b>Calendrier</b>	2014-2020

<b>Lien avec d'autres procédures</b>	
<b>Programme de mesures 2010-2015</b>	-
<b>SDAGE 2010-2015</b>	-
<b>SAGE</b>	b8 réaliser les études diagnostiques et améliorer les performances des réseaux de distribution d'eau potable
<b>Autres</b>	-

**Contexte**

Le SAGE encourage les collectivités compétentes à réaliser les diagnostics des réseaux d'eau potable et à améliorer les performances des réseaux en visant un rendement minimum de 75%.

Parallèlement, les décrets d'application de la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement sont régulièrement publiés. Celui du 27 janvier 2012 porte sur la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement, et d'un plan d'action pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable. Il impose un certain nombre d'engagements aux collectivités dans un délai assez contraint :

- établir un descriptif détaillé des réseaux d'eau et d'assainissement (plan, inventaire du patrimoine, nature des réseaux, âge, etc.) ;
- mettre en place une véritable gestion patrimoniale des réseaux, principalement en vue de limiter les fuites dans les réseaux de distribution d'eau potable, avec un engagement à respecter certains seuils en termes de performance des réseaux ;
- en cas de non-respect de ces valeurs, la collectivité se doit d'établir un plan d'actions dans les deux années qui suivent le constat du dépassement. Le plan d'actions prévoit une stratégie de renouvellement des réseaux et un diagnostic permanent (gestion patrimoniale des réseaux), avec des actions à court, moyen et long terme. A défaut, la collectivité sera soumise à une augmentation de la redevance pour l'usage « alimentation en eau potable ». Les indicateurs pris en compte pour le calcul d'une augmentation de la redevance sont les rendements des réseaux, indice linéaire de perte et indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux.

Actuellement, les rendements des réseaux ne sont que partiellement connus. Pour les plus grosses collectivités, le niveau de connaissance est bon et les rendements sont proches ou dépassent les 75%. Dans de nombreuses collectivités de petite taille, les systèmes de comptage des volumes sont insuffisants ou sont trop récents pour que les rendements puissent être calculés.

## Description de l'opération

L'élaboration ou la révision de schémas AEP intégrant un diagnostic de réseau et l'élaboration d'un plan d'actions sera proposée aux collectivités compétentes en matière d'alimentation en eau potable, selon les besoins identifiés pour chacune d'entre elles, notamment à l'occasion de l'enquête annuelle visée dans la fiche action 1A3.

Les priorités seront fixées au regard de la situation de la ressource et de l'impact des prélèvements AEP sur celle-ci.

## Conditions de mise en œuvre

**Partenaires techniques :** Syndicat Chassezac, Agence de l'eau, Conseils généraux

**Préalables :**

## Estimation des coûts et échéancier

1B1	Maître d'ouvrage	Unité*	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
diagnostics de réseaux/ élaboration ou révision de schémas directeurs AEP	Collectivités compétentes en AEP	€ HT	Hypothèses: 10 projets dont 5 en Lozère et 5 en Ardèche 35 000 € par projet							350 000
<b>Total</b>										

\*Les dépenses d'investissement sont indiquées en € HT, Les dépenses de fonctionnement sont indiquées en € TTC

## Plan de financement

1B1	Maître d'ouvrage	Unité*	AERMC	CRRA	CRLR	CG07	CG48	Autre	MO	Total
diagnostics de réseaux et schémas directeurs AEP (Lozère)	Collectivités compétentes (48)	€ HT	50%				30%		20%	
diagnostics de réseaux et schémas directeurs AEP (Ardèche)	Collectivités compétentes (07)	€ HT	50%			30%			20%	
<b>Total</b>			<b>175 000</b>			<b>52 500</b>	<b>52 500</b>		<b>70 000</b>	<b>350 000</b>

\*Les dépenses d'investissement sont indiquées en € HT, Les dépenses de fonctionnement sont indiquées en € TTC

## Suivi et évaluation

**Indicateur de réalisation :** Nombre de collectivités dont le rendement des réseaux d'eau potable est connu, nombre de schémas AEP actualisés.

**Indicateur d'effets :** Rendement des réseaux et/ou indices linéaires de pertes



## Volet 1 : améliorer la gestion quantitative des ressources en eau

### 1B2 : Travaux d'amélioration des performances des réseaux d'eau potable

<b>Objectif</b>	1B Optimiser les prélèvements destinés à l'alimentation en eau potable
<b>Priorité</b>	2
<b>Masses d'eau concernées</b>	Toutes
<b>Communes ou secteurs</b>	Ensemble du bassin versant
<b>Maitrise d'ouvrage</b>	Communes, SIAEP
<b>Calendrier</b>	2014-2020

Lien avec d'autres procédures	
<b>Programme de mesures 2010-2015</b>	-
<b>SDAGE 2010-2015</b>	7-05 bâtir des programmes d'actions pour l'atteinte des objectifs de bon état quantitatif en privilégiant la gestion de la demande en eau
<b>SAGE</b>	b8 réaliser les études diagnostiques et améliorer les performances des réseaux de distribution d'eau potable
<b>Autres</b>	-

#### Contexte

---

Comme précisé dans la fiche action 1B1, le SAGE encourage les collectivités compétentes à réaliser les diagnostics des réseaux d'eau potable et à améliorer les performances des réseaux en visant un rendement minimum de 75%.

#### Description de l'opération

---

Les travaux à réaliser seront à préciser suite aux diagnostics de réseaux prévus dans la fiche action 1B1 pour viser un rendement minimum de 75%, conformément aux recommandations du SAGE. Ils seront à prioriser en fonction du gain de rendement attendu et des économies d'eau attendues.

#### Conditions de mise en œuvre

---

**Partenaires techniques :** EPTB, Conseils généraux

**Préalables :**

## Estimation des coûts et échéancier

1B2	Maître d'ouvrage	Unité*	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Travaux d'amélioration des performances des réseaux AEP	Collectivités compétentes en AEP	€ HT	Hypothèses: 10 projets dont 5 en Lozère et 5 en Ardèche 50 000 € par projet							500 000
<b>Total</b>										

\*Les dépenses d'investissement sont indiquées en € HT, Les dépenses de fonctionnement sont indiquées en € TTC

## Plan de financement

1B2	Maître d'ouvrage	Unité*	AERMC	CRRA	CRLR	CG07	CG48	Autre	MO	Total
Travaux d'amélioration des performances des réseaux AEP (Lozère)	Collectivités compétentes (48)	€ HT	50%				30%		20%	
Travaux d'amélioration des performances des réseaux AEP (Ardèche)	Collectivités compétentes (07)	€ HT	50%			20%			30%	
<b>Total</b>			<b>250 000</b>			<b>50 000</b>	<b>75 000</b>		<b>125 000</b>	<b>500 000</b>

\*Les dépenses d'investissement sont indiquées en € HT, Les dépenses de fonctionnement sont indiquées en € TTC

## Suivi et évaluation

Indicateur de réalisation : Travaux effectués

Indicateur d'effets : Rendement des réseaux et/ou indices linéaires de pertes



## Volet 1 : améliorer la gestion quantitative des ressources en eau

### 1B3 : Identification des potentiels d'économie d'eau et travaux sur les infrastructures publiques

<b>Objectif</b>	Optimiser les prélèvements destinés à l'alimentation en eau potable
<b>Priorité</b>	3
<b>Masses d'eau concernées</b>	Toutes
<b>Communes ou secteurs</b>	Ensemble du bassin versant
<b>Maitrise d'ouvrage</b>	Communes et intercommunalités
<b>Calendrier</b>	2014-2020

Lien avec d'autres procédures	
<b>Programme de mesures 2010-2015</b>	-
<b>SDAGE 2010-2015</b>	7-05 bâtir des programmes d'actions pour l'atteinte des objectifs de bon état quantitatif en privilégiant la gestion de la demande en eau
<b>SAGE</b>	-
<b>Autres</b>	-

#### Contexte

La consommation en eau potable représente des volumes importants et certaines collectivités connaissent déjà des difficultés d'approvisionnement en eau lors des pointes de fréquentation estivales. C'est en particulier le cas de communes approvisionnées par des sources en tête de bassin versant ou par des cours d'eau non soutenus. Par ailleurs, les perspectives d'augmentation de la population permanente et saisonnière sur la partie aval du bassin versant risquent de conduire à l'augmentation des besoins globaux, bien que la consommation par abonné suive une tendance à la baisse. Dans ce contexte, une gestion économe de l'eau doit être mise en place pour limiter le déficit actuel de certaines unités de distribution en période de pointe ou compenser en partie les perspectives d'augmentation des besoins. Les collectivités souhaitant inciter leurs abonnés à une gestion économe doivent se montrer exemplaires dans ce domaine. Les bénéfices pour la collectivité sont nombreux :

- Limitation des équipements de production et de distribution de l'eau
- Protection de l'environnement par une moindre sollicitation de la ressource
- Economies sur les factures d'eau
- Image positive de collectivité écoresponsable à valoriser

#### Description de l'opération

##### 1- Réalisation d'un diagnostic des consommations

Le diagnostic peut être réalisé à l'échelle d'une collectivité souhaitant réduire ses consommations dans les bâtiments publics (écoles, espaces sportifs, bâtiments administratifs...) et dans la gestion des services publics (espaces verts, nettoyage des voiries...) ou à l'échelle d'une collectivité souhaitant réduire globalement la demande en eau sur son réseau. Dans ce cas, les usages privés (gros consommateurs) pourront être intégrés.

## 2- Préconisations

A l'issue du diagnostic, un certain nombre de préconisations pourront être émises afin de :

- Réduire les consommations (pose d'équipements hydroéconomes, détecteurs de fuites, gestion raisonnée des espaces verts, utilisation d'eau pluviale ou d'eau usée traitée...)
- Affiner le suivi ultérieur des consommations (exemple : pose de compteurs divisionnaires) et évaluer l'efficacité des actions mises en place
- Informer et sensibiliser les usagers, former les responsables et techniciens des collectivités...
- Valoriser la collectivité engagée dans une démarche de gestion économe de l'eau.

## 3- Réalisation des travaux et actions de communication préconisés.

Pour exemple, plusieurs communes pourraient se porter candidates :

- St-Laurent-les-Bains : la ressource en eau à l'étiage étant fragile et parfois déficitaire, la commune souhaite initier une large campagne de sensibilisation des usagers à la gestion économe de l'eau en commençant par adopter elle-même une gestion exemplaire de sa consommation dans les bâtiments publics et espaces verts.
- Banne : la nouvelle école a déjà été équipée d'un dispositif de récupération des eaux pluviales, la commune souhaite poursuivre sa démarche de maîtrise de sa consommation en eau potable en récupérant un réservoir d'eau potable abandonné pour en faire une réserve destinée à l'arrosage des espaces verts.

## Conditions de mise en œuvre

**Partenaires techniques** : Syndicat Chassezac, conseils généraux

**Préalables** :

## Estimation des coûts et échéancier

1B3	Maître d'ouvrage	Unité*	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Diagnostics des consommations d'eau dans les collectivités et bâtiments publics	Collectivités compétentes (Communes, CDD, Syndicats...)	€ HT	Hypothèses: 10 projets 5 000 € par projet							50 000
Mise en place d'une gestion économe de l'eau dans les collectivités et bâtiments publics	Collectivités compétentes (Communes, CDC, Syndicats...)	€ HT	Hypothèses: 10 projets 30 000 € par projet							300 000
<b>Total</b>										<b>350 000</b>

\*Les dépenses d'investissement sont indiquées en € HT, Les dépenses de fonctionnement sont indiquées en € TTC

## Plan de financement

1B3	Maître d'ouvrage	Unité*	AERMC	CRRA	CRLR	CG07	CG48	Autre	MO	Total
Diagnostics des consommations d'eau dans les collectivités et bâtiments publics	Collectivités compétentes (Communes, CDC, syndicats...)	€ HT	50%	30%			0-10%		20-50%	
Mise en place d'une gestion économe de l'eau dans les collectivités et bâtiments publics	Collectivités compétentes (Communes, CDC, syndicats...)	€ HT	50%	30%			0-10%		20-50%	
<b>Total</b>			<b>175 000</b>	<b>105 000</b>					<b>70 000</b>	<b>350 000</b>

\*Les dépenses d'investissement sont indiquées en € HT, Les dépenses de fonctionnement sont indiquées en € TTC

## Suivi et évaluation

Indicateur de réalisation : Nombre de diagnostics effectués

Indicateur d'effets : Economies d'eau réalisées par les collectivités engagées dans cette démarche

## Volet 1 : améliorer la gestion quantitative des ressources en eau

### 1B4 : Identification des potentiels d'économie d'eau et travaux sur les infrastructures touristiques

<b>Objectif</b>	1B Optimiser les prélèvements destinés à l'alimentation en eau potable
<b>Priorité</b>	3
<b>Masses d'eau concernées</b>	Toutes
<b>Communes ou secteurs</b>	Ensemble du bassin versant
<b>Maitrise d'ouvrage</b>	Communes et intercommunalités
<b>Calendrier</b>	2014-2020

Lien avec d'autres procédures	
<b>Programme de mesures 2010-2015</b>	-
<b>SDAGE 2010-2015</b>	7-05 bâtir des programmes d'actions pour l'atteinte des objectifs de bon état quantitatif en privilégiant la gestion de la demande en eau
<b>SAGE</b>	-
<b>Autres</b>	-

#### Contexte

La consommation en eau potable représente des volumes importants. Certaines collectivités présentent, lors des années les plus sèches, des difficultés d'approvisionnement en eau lors des pointes de fréquentation estivale. C'est en particulier le cas de communes approvisionnées par des sources en tête de bassin versant ou par des cours d'eau non soutenus. Sur la partie aval du bassin versant, l'équilibre besoins-ressource est plus favorable grâce au soutien d'étiage, mais une augmentation des besoins est à prévoir en raison des perspectives d'augmentation de la population permanente et saisonnière. Dans ce contexte, une gestion économe de l'eau doit être mise en place pour limiter le déficit actuel de certaines unités de distribution en période de pointe ou compenser en partie les perspectives d'augmentation des besoins sur les secteurs les plus fréquentés.

Les infrastructures touristiques, de par leur grande capacité d'accueil, représentent une part importante des consommations en eau en période de pointe estivale. La réalisation d'économies d'eau par ces établissements est susceptible de leur apporter des bénéfices à plusieurs niveaux :

- moindre sollicitation de la ressource et donc meilleure disponibilité de l'eau pour la pratique d'activités de loisirs liées à l'eau qui représente une part importante de l'attractivité du territoire
- Economies sur les factures d'eau
- Image positive de tourisme écoresponsable à valoriser

#### Description de l'opération

##### 1- Réalisation d'un diagnostic des consommations

Identification des types de consommations et de leurs volumes respectifs (espaces verts, piscines, sanitaires, habitations...). Cela peut nécessiter la pose d'équipements de comptage supplémentaires.

## 2- Préconisations

A l'issue du diagnostic, un certain nombre de préconisations pourront être émises afin de :

- Réduire les consommations (pose d'équipements hydroéconomiques, détecteurs de fuites, gestion raisonnée des espaces verts, utilisation d'eau pluviale ou d'eau usée traitée pour l'arrosage des espaces verts...)
- Affiner le suivi ultérieur des consommations (exemple : pose de compteurs divisionnaires) et évaluer l'efficacité des actions mises en place
- Informer et sensibiliser la clientèle, former les responsables et leurs équipes
- Valoriser l'entreprise engagée dans une démarche de tourisme écoresponsable

## 3- Réalisation des travaux et actions de communication préconisés.

### Conditions de mise en œuvre

**Partenaires techniques :** Syndicat Chassezac, conseils généraux

**Préalables :**

### Estimation des coûts et échancier

1B4	Maître d'ouvrage	Unité*	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Diagnostiques des consommations d'eau dans les établissements touristiques	Propriétaires établissements touristiques	€ HT	Hypothèses: 10 projets 5 000 € par projet							50 000
Mise en place d'une gestion économe de l'eau dans les établissements touristiques	Propriétaires établissements touristiques	€ HT	Hypothèses: 10 projets 30 000 € par projet							300 000
<b>Total</b>										<b>350 000</b>

\*Les dépenses d'investissement sont indiquées en € HT, Les dépenses de fonctionnement sont indiquées en € TTC

### Plan de financement

1B4	Maître d'ouvrage	Unité*	AERMC	CRRRA	CRLR	CG07	CG48	Autre	MO	Total
Diagnostiques des consommations d'eau dans les établissements touristiques	Propriétaires établissements touristiques	€ HT	50%					PNR, CDDRA...	20%	50 000
Mise en place d'une gestion économe de l'eau dans les établissements touristiques	Propriétaires établissements touristiques	€ HT	50%					PNR, CDDRA...	20-50%	300 000
<b>Total</b>			<b>175 000</b>					<b>15 000</b>	<b>160 000</b>	<b>350 000</b>

\*Les dépenses d'investissement sont indiquées en € HT, Les dépenses de fonctionnement sont indiquées en € TTC

### Suivi et évaluation

**Indicateur de réalisation :** Nombre de diagnostics effectués

**Indicateur d'effets :** Economies d'eau réalisées par les établissements engagés dans cette démarche

## Volet 1 : améliorer la gestion quantitative des ressources en eau

### 1B5 : Travaux d'équipement ou de substitution des prises d'eau AEP en rivière en vue du respect des débits réservés

<b>Objectif</b>	1B Optimiser les prélèvements destinés à l'alimentation en eau potable
<b>Priorité</b>	1
<b>Masses d'eau concernées</b>	Toutes
<b>Communes ou secteurs</b>	Ensemble du bassin versant
<b>Maitrise d'ouvrage</b>	Communes et intercommunalités
<b>Calendrier</b>	2014-2020

Lien avec d'autres procédures	
<b>Programme de mesures 2010-2015</b>	-
<b>SDAGE 2010-2015</b>	7-05 bâtir des programmes d'actions pour l'atteinte des objectifs de bon état quantitatif en privilégiant la gestion de la demande en eau
<b>SAGE</b>	-
<b>Autres</b>	-

#### Contexte

L'article L214-18 du code de l'environnement prévoit que tout ouvrage construit dans le lit d'un cours d'eau comporte un dispositif permettant de maintenir un débit minimal en aval de l'ouvrage (débit réservé) pour garantir la vie et la circulation des espèces vivant dans le cours d'eau. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, ce débit ne doit pas être inférieur au 10<sup>e</sup> du module (10% du débit moyen annuel du cours d'eau).

Certaines prises d'eau destinées à l'alimentation en eau potable sont concernées et doivent s'équiper pour respecter le débit réservé. Cependant, sur des cours d'eau méditerranéens, le débit naturel estival est souvent inférieur au 10<sup>e</sup> du module. Des dérogations sont possibles pour le respect du 10<sup>e</sup> du module en moyenne sur l'année (débit réservé plus faibles à certaines périodes en contrepartie d'un débit réservé supérieur au 10<sup>e</sup> du module le reste de l'année), mais elles ne sont pas toujours suffisantes pour satisfaire le besoin de prélèvement dans le respect de la réglementation. Dans ce cas, une solution alternative doit être recherchée.

#### Description de l'opération

##### 1- Identification des ouvrages concernés et recherche de solutions pour le respect des débits réservés

Plusieurs collectivités sont potentiellement concernées par cette problématique et un travail de sensibilisation et de recherche de solutions doit être effectué, avant de prévoir d'éventuels travaux.

##### 2- Etudes de dimensionnement des projets et réalisation des travaux

Un projet est déjà bien avancé sur la commune de Lablachère qui dispose de deux prises d'eau en rivière : l'une sur le bassin versant de la Beaume (Alune) et l'autre sur le bassin versant du Chassezac (ruisseau du Pont affluent du Salindres). La commune prévoit la réalisation d'un forage en substitution totale de la prise d'eau de l'Alune et en substitution partielle de la prise d'eau du ruisseau du Pont.

D'éventuels projets sur d'autres collectivités concernées pourront être définis par la suite.

## Conditions de mise en œuvre

**Partenaires techniques :** Syndicat Chassezac, Syndicat Beaume-Drobie, EPTB, conseils généraux

**Préalables :**

## Estimation des coûts et échéancier

1B5	Maître d'ouvrage	Unité*	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Travaux nécessaire au respect des débits réservés sur les prises d'eau AEP en rivière (aménagement prise d'eau ou substitution)	Collectivités compétentes en AEP	€ HT	Hypothèse: une ou deux opération(s) nécessaire(s)							150 000
Lablachère: Substitution de prises d'eau en rivière par un forage	Lablachère	€ HT	Pour mémoire: action intégrée au contrat de rivière Beaume-Drobie (Substitution de 2 prises d'eau en rivière dont une sur le bassin versant du Chassezac et une sur le bassin versant de la Beaume)							
Prévenchères: substitution prise d'eau sur ruisseau des Gouttes par prise d'eau sur Chassezac soutenu	Prévenchères	€ HT		110 000						110 000
<b>Total</b>										<b>260 000</b>

\*Les dépenses d'investissement sont indiquées en € HT, Les dépenses de fonctionnement sont indiquées en € TTC

## Plan de financement

1B5	Maître d'ouvrage	Unité*	AERMC	CRRA	CRLR	CG07	CG48	Autre	MO	Total
Travaux nécessaire au respect des débits réservés sur les prises d'eau AEP en rivière (aménagement prise d'eau ou substitution)	Collectivités compétentes en AEP	€ HT	50% si travaux réalisés avant arrêté de mise en demeure			0-30%	0-30%		20%	150 000
Lablachère: Substitution de prises d'eau en rivière par un forage	Lablachère	€ HT	Pour mémoire: action intégrée au contrat de rivière Beaume-Drobie							
Prévenchères: substitution prise d'eau sur ruisseau des Gouttes par prise d'eau sur Chassezac soutenu	Prévenchères	€ HT	50%				30%		20%	110 000
<b>Total</b>			<b>130 000</b>			<b>22 500</b>	<b>55 500</b>		<b>52 000</b>	<b>260 000</b>

\*Les dépenses d'investissement sont indiquées en € HT, Les dépenses de fonctionnement sont indiquées en € TTC

## Suivi et évaluation

**Indicateur de réalisation :** Nombre de projets réalisés

**Indicateur d'effets :** Nombre de prises d'eau conformes vis-à-vis du respect des débits réservés



**Volet 1 : améliorer la gestion quantitative des ressources en eau**

**1C1 : Opérations groupées d'équipement et d'organisation des usagers en vue du respect des débits réservés des canaux d'irrigation**

<b>Objectif</b>	1C Optimiser les prélèvements agricoles
<b>Priorité</b>	1
<b>Masses d'eau concernées</b>	En priorité FRDR413c, FRDR413b, FRDR416
<b>Communes ou secteurs</b>	Ensemble du bassin versant
<b>Maitrise d'ouvrage</b>	Selon les cas, Syndicat Chassezac, Chambres d'agriculture, irrigants ou autre structure à définir
<b>Calendrier</b>	2014-2015

<b>Lien avec d'autres procédures</b>	
<b>Programme de mesures 2010-2015</b>	-
<b>SDAGE 2010-2015</b>	7-05 bâtir des programmes d'actions pour l'atteinte des objectifs de bon état quantitatif en privilégiant la gestion de la demande en eau
<b>SAGE</b>	-
<b>Autres</b>	Application de l'article L214-18 du code de l'environnement Plan de gestion de la ressource en eau suite à l'étude des volumes prélevables sur le bassin de l'Altier

**Contexte**

L'article L214-18 du code de l'environnement applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2014, concerne tout particulièrement les canaux d'irrigation et impliquera pour la plupart d'entre eux, un relèvement du débit réservé à laisser dans le cours d'eau en aval de l'ouvrage de prise d'eau (respect du 10<sup>e</sup> du module ou demande de dérogation pour moduler ce débit réservé sur l'année). Actuellement, très peu de canaux sont équipés de dispositif de contrôle du débit à la prise d'eau.

L'étude des volumes prélevables réalisée sur le haut bassin de l'Altier a conclu à un déséquilibre quantitatif lié à une problématique de gestion des débits. Pour ce sous bassin, l'équilibre quantitatif pourrait être atteint grâce au respect d'un débit minimum biologique qui a été calculé à l'occasion de cette étude.

L'étude « inventaire et plan d'optimisation de la gestion des canaux d'irrigation » a permis de comptabiliser 68 canaux d'irrigation encore en eau dont dépendent les exploitations d'au moins 38 agriculteurs. Cette étude a également montré la possibilité de maintien de l'irrigation gravitaire traditionnelle dans le respect des débits réservés et débits minimum biologiques, moyennant quelques adaptations :

- Demandes de modulation du débit réservé sur certains secteurs (Altier, Borne)
- Equipement de dispositifs calibrés pour le respect des débits réservés au niveau des prises d'eau
- Optimisation des pratiques (tours d'eau, évolutions de techniques d'irrigation à la parcelle, travaux de réduction des fuites...)
- Recherche de solutions alternatives pour les périodes où le débit naturel est inférieur au débit réservé ou au débit minimum biologique.

## Description de l'opération

---

### 1- Proposition de modalités de restitution des débits réservés et accompagnement des irrigants dans leurs démarches administratives

La réglementation prévoit que les ouvrages respectent le 10<sup>e</sup> du module, mais permet dans certains cas une modulation sur l'année pour tenir compte des usages et des besoins des milieux. Au moins deux secteurs nécessitent une modulation du débit réservés des canaux pour le maintien de l'irrigation gravitaire :

- L'Altier en amont de Villefort (masse d'eau FRDR416) et ses affluents en vue du respect du débit minimum biologique
- L'Altier aval, la Borne aval et le Chassezac entre les barrages de Puylaurent et Malarce (masse d'eau FRDR413b) car cette masse d'eau se situe en aval d'ouvrages hydroélectriques soumis au 20<sup>e</sup> du module

Il s'agira de définir le scénario présentant le meilleur compromis entre satisfaction de l'usage irrigation et satisfaction des besoins du milieu, d'en évaluer les impacts environnementaux et socio-économiques et de fournir les éléments nécessaires à la constitution du dossier administratif de demande de modulation du débit réservé. Les solutions proposées devront tenir compte de la pérennité des ouvrages et de l'acceptabilité technique et économique des installations pour répondre à l'enjeu de maintien des exploitations. Cette étude devra permettre d'évaluer la nécessité de mettre en place d'éventuelles mesures complémentaires (exemples : tours d'eau, réduction des fuites, changement du mode d'irrigation à la parcelle, recours à une ressource complémentaire pour sécuriser l'usage...). Dans ce cas, les mesures complémentaires seront à étudier dans le cadre d'un schéma de l'hydraulique agricole (Cf. fiche action 1C2).

### 2- Dimensionnement des ouvrages de restitution du débit réservé pour chaque prise d'eau

Il s'agira de proposer aux irrigants une prestation d'étude hydraulique sommaire pour le dimensionnement d'un dispositif de restitution du débit réservé. Les dispositifs rustiques, facilement réalisables par l'irrigant lui-même et peu coûteux seront privilégiés autant que possible. Le dimensionnement de ces ouvrages devra être validé par les services de police de l'eau.

### 3- Equipement des prises d'eau pour le respect des débits réservés

Réalisation des travaux selon le dimensionnement validé au cours de l'étape précédente.

### 4- Définition et mise en œuvre des éventuelles mesures complémentaires

Cf. fiches actions 1C2 et 1C3.

## Conditions de mise en œuvre

---

**Partenaires techniques :** Chambres d'agriculture, DDT, EPTB

### **Préalables :**

### **Réalisation :**

Phase 1 : réalisation en interne par le Syndicat Chassezac (Scénario de modulation du débit réservé et argumentaire milieu), les Chambres d'agriculture (évaluation des impacts socio-économiques, agronomiques et pratiques sur les exploitations agricoles)

Phase 2 : étude de dimensionnement hydraulique externalisée (bureau d'études) ou menée en interne, éventuellement au moyen d'un emploi temporaire

Phase 3 : réalisation par les irrigants avec accompagnement technique par le Syndicat et les chambres d'agriculture

## Estimation des coûts et échéancier

1C1	Maître d'ouvrage	Unité*	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Dimensionnement des ouvrages de restitution des débits réservés des canaux	A définir (Syndicat Chassezac, chambre d'agriculture Lozère ou autre structure à définir)	€ HT	30 000							30 000
<b>Total</b>										<b>30 000</b>

\*Les dépenses d'investissement sont indiquées en € HT, Les dépenses de fonctionnement sont indiquées en € TTC

## Plan de financement

1C1	Maître d'ouvrage	Unité*	AERMC	CRRA	CRLR	CG07	CG48	Propriétaires	MO	Total
Dimensionnement des ouvrages de restitution des débits réservés des canaux	A définir (Syndicat Chassezac, chambre d'agriculture Lozère ou autre structure à définir)	€ HT	50%	30% sur partie RA	30% sur partie LR			20%		30 000
<b>Total</b>			<b>15 000</b>	<b>1 800</b>	<b>7 200</b>			<b>6 000</b>		<b>30 000</b>

\*Les dépenses d'investissement sont indiquées en € HT, Les dépenses de fonctionnement sont indiquées en € TTC

## Suivi et évaluation

Indicateur de réalisation : Nombre de dimensionnement d'ouvrages dans le cadre de l'opération groupée

Indicateur d'effets : Nombre de canaux en conformité vis-à-vis du respect des débits réservés et débits minimum biologiques

## Volet 1 : améliorer la gestion quantitative des ressources en eau

### 1C2 : Actions d'optimisation des prélèvements agricoles et élaboration de schémas de l'hydraulique agricole

<b>Objectif</b>	1C Optimiser les prélèvements agricoles
<b>Priorité</b>	1
<b>Masses d'eau concernées</b>	En priorité FRDR416, FRDR413b, FRDR413c
<b>Communes ou secteurs</b>	Ensemble du bassin versant
<b>Maitrise d'ouvrage</b>	ASA, irrigants, Chambre d'agriculture 48, Syndicat Chassezac
<b>Calendrier</b>	2015-2017

Lien avec d'autres procédures	
<b>Programme de mesures 2010-2015</b>	-
<b>SDAGE 2010-2015</b>	7-05 bâtir des programmes d'actions pour l'atteinte des objectifs de bon état quantitatif en privilégiant la gestion de la demande en eau
<b>SAGE</b>	b9 Encourager les agriculteurs aux économies d'eau et inciter à la modernisation des systèmes d'irrigation
<b>Autres</b>	Plan de gestion de la ressource en eau suite à l'étude des volumes prélevables sur le bassin de l'Altier

#### Contexte

Le SAGE recommande dans sa disposition b9, la mise en place de diagnostics sur les systèmes d'irrigation en vue d'encourager les agriculteurs aux économies d'eau.

Parallèlement, les démarches engagées par certaines associations d'irrigants en Lozère en vue de réaliser des économies d'eau ou au contraire de développer l'irrigation pour favoriser les gains agronomiques, ont montré l'intérêt d'une réflexion commune à l'échelle de plusieurs associations d'irrigants d'un même sous bassin versant. Cette réflexion commune a pour but de parvenir au respect des objectifs quantitatifs (débits objectifs d'étiage, débits minimum biologiques), tout en permettant le développement de l'irrigation dans les secteurs où la ressource est excédentaire.

#### Description de l'opération

##### 1- Diagnostics des systèmes d'irrigation

Ce diagnostic permettra d'évaluer les besoins et leurs perspectives d'évolution, les pratiques actuelles, l'état des ouvrages et le fonctionnement de la structure de gestion. Les informations relatives aux besoins et pratiques seront à mettre en parallèle avec la ressource en eau disponible ainsi que les objectifs quantitatifs et réglementations en vigueur sur le périmètre concerné, afin d'identifier les efforts d'économie d'eau et d'amélioration de la gestion des ouvrages à mettre en place.

##### 2- Programmation et réalisation d'actions en vue de l'optimisation des prélèvements agricoles

Il peut s'agir de travaux :

- d'amélioration du rendement des réseaux d'irrigation ou des canaux,

- d'optimisation d'un prélèvement existant sur une ressource excédentaire pour limiter la pression sur une autre ressource jugée déficitaire,
  - de substitution totale ou partielle d'un prélèvement sur une ressource jugée déficitaire...
- Dans le cas des canaux d'irrigation, la programmation d'actions d'optimisation des prélèvements sera indissociable des actions nécessaires au respect du débit réservé applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2014 (Cf. fiche action 1C1)

### 3- Proposition de schémas de l'hydraulique agricole à l'échelle des sous-bassins versant

L'ensemble des diagnostics des systèmes d'irrigation permettra à terme de proposer une organisation de l'irrigation par sous-bassins versants avec des perspectives à court, moyen et long terme. La répartition géographique pourrait-être la suivante :

- Haut Chassezac (Le Chassezac et ses affluents depuis sa source jusqu'au barrage de Malarce)
- Chassezac aval (Le Chassezac et ses affluents en aval du barrage de Malarce). Pour ce dernier secteur, le Document de Référence pour l'Irrigation Durable en Ardèche (DRIDA) réalisé en 2009 par le Conseil général de l'Ardèche, a déjà posé les bases d'un schéma de l'hydraulique agricole. Il s'agira de compléter et mettre à jour ce document avec les éléments de connaissances acquis suite à l'inventaire des prélèvements réalisé par la chambre d'agriculture, aux éventuels diagnostics des réseaux d'irrigation et aux nouveaux débits objectifs d'étiage.

## Conditions de mise en œuvre

**Partenaires techniques :** EPTB, Chambres d'agriculture, DDT, ASA, irrigants

### Préalables :

- Précision des débits objectifs d'étiage de l'Altier à la Goulette et du Chassezac à Chaulet

### Réalisation :

Phases 1 et 2 : réalisation sous maîtrise d'ouvrage des irrigants et selon les cas, prestation externalisée (ex appel à un bureau d'étude pour un diagnostic de réseau sous pression, pour les études de dimensionnement des travaux...) – Assistance technique des chambres d'agriculture et du Syndicat Chassezac

Phase 3 : réalisation en interne par la chambre d'agriculture ou le Syndicat de rivière pour le Haut Chassezac, par le Syndicat de rivière pour le Bas Chassezac

## Estimation des coûts et échéancier

1C2	Maître d'ouvrage	Unité*	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Diagnostic et définition d'un programme d'optimisation des systèmes d'irrigation gravitaire sur le haut bassin de l'Altier	Association des irrigants d'Altier	€ HT		40 000						40 000
Travaux d'optimisation des systèmes d'irrigation gravitaire sur le haut bassin de l'Altier	Association des irrigants d'Altier	€ HT				130 000	130 000	100 000	100 000	460 000
Diagnostic et travaux d'optimisation de l'irrigation à partir des canaux de St-Loup et des Sapets (Pied-de-Borne)	ASA des canaux de St-Loup et des Sapets	€ HT			500 000	500 000				1 000 000
Diagnostics de réseaux d'irrigation sous pression	ASA, irrigants	€ HT								15 000
Travaux d'optimisation des réseaux d'irrigation sous pression	ASA, irrigants	€ HT								150 000

Diagnostic et définition d'un programme d'optimisation de l'irrigation à partir des canaux du Bas Chassezac	ASA, irrigants	€ HT		10 000						10 000
Travaux d'optimisation de l'irrigation à partir des canaux du Bas Chassezac	ASA, irrigants	€ HT			20 000	20 000	20 000	20 000		75 000
Réalisation du schéma de l'hydraulique agricole du Haut Chassezac	Chambre d'agriculture 48 ou Syndicat Chassezac	€TTC	Temps animation							
Actualisation du schéma de l'hydraulique agricole du Bas Chassezac	Syndicat Chassezac	€TTC	Temps animation							
<b>Total</b>										<b>1 750 000</b>

\*Les dépenses d'investissement sont indiquées en € HT, Les dépenses de fonctionnement sont indiquées en € TTC

## Plan de financement

1C2	Maître d'ouvrage	Unité*	AERMC	CRRA	CRLR	CG07	CG48	Autre	MO	Total
Diagnostic et définition d'un programme d'optimisation des systèmes d'irrigation gravitaire sur le haut bassin de l'Altier	Association des irrigants d'Altier	€ HT	50%		0%		10%	FEADER ?	40%	40 000
Travaux d'optimisation des systèmes d'irrigation gravitaire sur le haut bassin de l'Altier	Association des irrigants d'Altier	€ HT	50% si économie d'eau, 80% si substitution ressource		20%		10%	FEADER ?	20%	460 000
Diagnostic et travaux d'optimisation de l'irrigation à partir des canaux de St-Loup et des Sapets (Pied-de-Borne)	ASA des canaux de St-Loup et des Sapets	€ HT	50%		20%		10%	FEADER ?	20%	1 000 000
Diagnostics de réseaux d'irrigation sous pression	ASA, irrigants	€ HT	50%			25%		FEADER, PSADER, CDDRA?	25%	15 000
Travaux d'optimisation des réseaux d'irrigation sous pression	ASA, irrigants	€ HT	50%			25%		FEADER, PSADER, CDDRA?	25%	150 000
Diagnostic et définition d'un programme d'optimisation de l'irrigation à partir des canaux du Bas Chassezac	ASA, irrigants	€ HT	50%			25%		FEADER, PSADER, CDDRA?	25%	10 000
Travaux d'optimisation de l'irrigation à partir des canaux du Bas Chassezac	ASA, irrigants	€ HT	50%			25%		FEADER, PSADER, CDDRA?	25%	75 000
Réalisation du schéma de l'hydraulique agricole du Haut Chassezac	Chambre d'agriculture 48 ou COPAGE	€TTC	Temps animation							
Actualisation du schéma de l'hydraulique agricole du Bas Chassezac	Syndicat Chassezac	€TTC	Temps animation							
<b>Total</b>			<b>875 000</b>	<b>0</b>	<b>292 000</b>	<b>62 500</b>	<b>150 000</b>	<b>?</b>	<b>370 500</b>	<b>1 750 000</b>

\*Les dépenses d'investissement sont indiquées en € HT, Les dépenses de fonctionnement sont indiquées en € TTC

## **Suivi et évaluation**

---

Indicateur de réalisation : Nombre de diagnostics et de programmation de travaux

Indicateur d'effets : Respect des débits objectifs d'étiage, rendement des réseaux d'irrigation, volumes et débits économisés/ substitués/ créés



## Volet 2 : Préserver ou améliorer la qualité des eaux

### 2A : Réduire les apports domestiques

2A1	Elaboration ou actualisation de schémas directeurs d'assainissement .....	36
2A2	Construction de systèmes d'assainissement collectifs .....	39
2A3	Travaux sur des systèmes d'assainissement collectif existants.....	44
2A4	Création ou modernisation de dispositifs d'assainissement non collectif .....	48
2A5	Opérations groupées d'amélioration des systèmes d'assainissement non collectif des campings et infrastructures touristiques du Bas Chassezac .....	52
2A6	Amélioration de la gestion des boues de stations d'épuration et matières de vidange des dispositifs d'assainissement non collectifs .....	55

### 2B : Réduire les apports agricoles

2B1	Réduction des rejets des bâtiments d'élevage et amélioration des pratiques de fertilisation des surfaces agricoles .....	58
2B2	Prévention des pollutions par les pesticides en milieu agricole .....	61
2B3	Prévention des pollutions par les pesticides en milieu non agricole.....	63

### 2C : Réduire les apports industriels

2C1	Amélioration du traitement des effluents des industries.....	65
2C2	Amélioration des connaissances sur le risque de pollution lié aux anciens sites miniers .....	68

### 2D : Améliorer les connaissances de la qualité des cours d'eau

2D1	Mise en place d'un réseau de suivi de la qualité des eaux complémentaire aux réseaux existants.....	71
-----	---	----

nom	code masse d'eau et état écologique actuel	précisions sur les enjeux	priorité 1 : actions prioritaires* - argumentaire	priorité 2 : actions complémentaires importantes - argumentaire	priorité 3 : autres actions complémentaires - argumentaire
la Borne de sa source au barrage de Roujanel	FRDR413a FRDR10329	tête de bassin; activité de canyoning et de baignade sur la Borne Très bon état écologique pour la Lichechaude		construction STEP à Loubresses (A2) - 200 habitants l'été, rejets dans réseau eau pluviale (après fosses sceptiques) puis dans la Lichechaude (enjeu maintien du très bon état) ANC autonome regroupé pour hameaux les Fagoux et Coste Longe à St-Laurent-les-Bains (B1) - collecteurs (après fosses sceptiques ou non) et rejets directs dans affluents de la Borne	Borne : travaux ANC selon résultats des contrôles (B1)
Altier, affluents, plan d'eau de Villefort	FRDR416, FRDR10344, FRDR11517, FRDR10995, FRDL87	tête de bassin, réservoir biologique, enjeux baignade dans le lac de Villefort et prise d'eau pour AEP	construction STEP à Cubières bourg (A2) - collecteur (70 branchements) et rejet direct dans l'Altier		Prévention des pollutions par les pesticides (C2) : objectif de qualité du plan d'eau de Villefort
			Construction Step hameaux de Grand Altier à Altier (A2) – rejets directs; proximité de l'Altier et du lac de Villefort	ANC autonome regroupé pour hameaux de Cubières et Cubierettes (B1) - présence de collecteurs avec rejets directs dans l'Altier ou affluents	
			ANC hôtel du lac à Villefort (B1) - au bord du lac (baignade, AEP)	réduire les rejets directs des unités d'élevage et améliorer les pratiques culturales (C1) : objectif de prévention de l'eutrophisation du plan d'eau de Villefort	
Paillère	FRDR10578	bon état atteint mais quelques signes de perturbation (classe de qualité moyenne pour le paramètre phosphore)	poursuite des raccordements et réduction des eaux parasites à la STEP de Villefort (A3) - rejets directs dans la Paillère; forte augmentation de la population en été	Villefort : optimisation du dispositif de gestion des boues et matières de vidange	
le Chassezac de sa source à la retenue de Puylaurent	FRDR414, FRDL88	tête de bassin, réservoir biologique, bon état non atteint (indice IPR déclassant), pollutions constatées (rejets domestiques et agricoles)	construction STEP commune St-Frézal-d'Albuge et Belvezet (A2) - collecteurs avec rejets directs dans zone apicale du Chassezac ; 65 habitants l'hiver, 500 l'été;	STEP ou ANC autonome regroupé pour le hameau de Mirandol à Chasseradès (A2) - proximité du Chassezac avec rejets directs ; 45 habitants l'été	Travaux ANC selon résultats des contrôles SPANC pour hameau de Puylaurent et Les Gouttes à Labastadie-Puylaurent (B1)
			réduire les rejets directs des unités d'élevage (C1) - zone apicale du Chassezac; 11 exploitations "bovins/lait" ; pollutions constatées	ANC autonome regroupé pour hameaux d'Estampe et Daufage à Chasseradès (B1) - rejets après fosses septiques; zonage actuel en AC	
le Chassezac jusqu'à l'usine de Salelles, la Borne aval, l'Altier aval	FRDR413b	forte pression anthropique (hydroélectricité), activité de canyoning; retenue de Rachas, Sainte-Marguerite et Malarce; bon état non atteint (indice IPR déclassant)	construction d'une STEP hameau la Garde-Guérin à Prévenchères (A2) - 150 habitants l'été; STEP actuelle obsolète	construction d'une STEP ou ANC autonome regroupé pour le hameau du Crouzet à Prévenchères - 50 habitants l'été; proximité du plan d'eau de Rachas	Pied-de-Borne : réhabilitation systèmes d'assainissement Les Baumes, les Aydons, la Panderie, le Verdier, la Viale – systèmes d'assainissement collectifs existants et vétustes

			<p>poursuite des raccordements (hameau de Corde à Sainte-Marguerite-Lafigère) à la STEP de Pied-de-Borne (A3) - rejets actuels dans la retenue de Ste-Marguerite;</p> <p>Prévenchères : réduction des eaux parasites - STEP arrêtée plusieurs semaines dans l'année en raison des eaux parasites</p> <p>STEP commune Pied de Borne et Ste-Marguerite : réduction des eaux parasites</p>	<p>STEP hameau de Pont et hameau de Fereyrolles à Ste-Marguerite Lafigère (A2) - 35 habitations ; collecteurs sans traitement</p> <p>Pied-de-Borne : Réhabilitation systèmes d'assainissement hameaux de Charraix et St-Jean-Chazorne – réseaux existants, traitement insuffisant, proximité des cours d'eau</p>	<p>Gravières : travaux ANC et dispositifs autonomes regroupés selon résultats des contrôle (B1) - éloignés du cours d'eau</p> <p>ANC autonome regroupé pour hameau de Eynes à Malons et Elze (B1) - hameau proche du cours d'eau</p>
le Chassezac de l'aval de l'usine de Salelles à la confluence avec l'Ardèche	FRDR413c	forte pression anthropique (urbanisation, tourisme, agriculture), baignade et sport d'eau vive; 3 prises d'eau AEP; zone de perte karstique ; proximité de la masse d'eau Ardèche aval (sensibilité à l'eutrophisation)	<p>Les Vans : diagnostics de réseaux et révision du Schéma Directeur d'Assainissement-SDA ancien, nécessité d'améliorer les connaissances des équipements avant de prévoir les investissements nécessaires</p> <p>STEP des Vans : poursuite des raccordements, réduction eaux parasites, surveillance des déversoirs d'orage (A3) - principale zone urbaine du bassin; proximité du Chassezac; enjeux baignade, AEP, tourisme</p> <p>renouvellement STEP de Comps à Grospierres (A3) - STEP actuelle ancienne et sous-dimensionnée ; important centre de vacances (environ 2000 lits)</p> <p>construction d'une STEP à Chambonas, hameau de Marvignes (A2) - 50 habitants ; collecteur avec rejet dans un fossé puis le Chassezac en zone sensible (tourisme, AEP en aval),</p> <p>Chambonas : SDA à actualiser (A1) - vérifier la bonne adéquation du zonage (hameaux en AC); secteurs touristiques ; enjeux baignade et AEP</p> <p>construction d'une STEP à Berrias-et-Casteljau, hameaux des Borels et de la Rouveyrolle (A2) - proximité du Chassezac : forte fréquentation touristique, zones de baignade, prise d'eau AEP en aval, perte karstique en aval</p>	<p>Réhabilitation du système d'assainissement des Vans (Step + réseau) selon préconisation du SDA – Step ancienne, forte augmentation des raccordements, risque de dépassement de la capacité</p> <p>Grospierres : poursuite des raccordements des hameaux de Pierre Plantade, Toulouzes et bourg</p> <p>poursuite des raccordements à la STEP de Beaulieu, quartier de la gare (A3)</p> <p>gestion des matières de vidange des dispositifs ANC (B2) - manque d'équipements sur le territoire</p> <p>STEP St-Alban-Auriolles : poursuite de la collecte, réduction des eaux parasites</p>	<p>STEP des Vans : traitement de l'azote et du phosphore (A3) - préconisation du SAGE Ardèche ; à confirmer ou pas selon conclusion du SDA</p> <p>Prévention des pollutions par les pesticides (C2)</p> <p>Sainte-Marguerite-Lafigère : poursuite des raccordements les Plans et le Clos</p>

			<p>construction d'une STEP à Chandolas (Maisonneuve et boug)(A2) - environ 550 habitants ; proximité du Chassezac; secteur sensible (baignade, AEP, perte karstique)</p> <p>modernisation des ANC des campings et infrastructures d'hébergements touristiques en bordure de rivières (Gravières, Berrias-et-Casteljau, St-Alban-Auriolles) (B3) - nombreux dispositifs non conformes en bordure du Chassezac</p>		
la Thines	FRDR11760	réservoir biologique; faible pression anthropique; bon état écologique atteint			Montselgues et Malarce-sur-Thines : travaux ANC selon résultats des contrôle (B1)
la Sure	FRDR11192	réservoir biologique; faible pression anthropique; bon état écologique atteint		construction d'une STEP à Chambonas, hameau de Champmajour (A2) - dispositif à préciser par le SDA à actualiser	St-Pierre-St-Jean : travaux ANC selon résultats des contrôles (B1)
le Salindres	FRDR12040	réservoir biologique; bon état écologique non atteint ; pression anthropique ponctuelle, amplifiée par la faiblesse des débits en période d'étiage	construction de STEP à Payzac (hameau des Salles)(A2) - actuellement réseaux de collecte sans traitement ; hameaux en AC; faiblesse du débit du Salindres ;	Saint-Genest-de-Beauzon : poursuite raccordement la Ribeyre et le Cros	St-Genest de Bauzon : travaux ANC selon résultats des contrôles (B1)
			construction réseau et STEP à Lablachère (hameaux le Cardinal et Sebet Bas) (pour mémoire, travaux engagés)	réduction des rejets directs des effluents d'élevage (C1) - impact d'un élevage de lapins proche du cours d'eau	les Assions : travaux ANC selon résultats des contrôles (B1)
			Lablachère : travaux sur réseau (eaux parasites, extension)(A3)		
le Granzon	FRDR10474	bon état écologique non atteint; dégradation de la qualité des eaux par des apports polluants (matière organique, nutriments)	Banne : extension du réseau de collecte, réduction by-pas en entrée de station (A3) - milieu récepteur sensible	Banne : travaux ANC selon résultats des contrôles (B1) -	
			raccordement à la STEP de Berrias, hameau de Rouvière et route de la Lauze (A3) - proximité du Granzon (perturbations constatées)	réduire les rejets directs des unités d'élevage et apports diffus agricoles (C1) - sous bassin versant à vocation agricole assez forte	Prévention des pollutions par les pesticides (C2)
* prioritaires pour leurs impacts positifs sur le bon état du milieu (restauration ou maintien)					

## Volet 2 : préserver ou améliorer la qualité des eaux

### 2A1 Elaboration ou actualisation de schémas directeurs d'assainissement

<b>Objectif</b>	Intervenir sur les sources de pollution et les rejets : réduire les apports domestiques
<b>Priorité</b>	1
<b>Masses d'eau concernées</b>	En priorité FRDR414, FRDR413c, FRDR11192
<b>Communes ou secteurs</b>	Priorité : Saint-Frézal-d'Albuges, Chasseradès, Chambonas, Les Vans, Grospierres – Autres communes : révisions selon les besoins (Cf. 2A2, 2A3)
<b>Maitrise d'ouvrage</b>	Communes ou intercommunalités compétentes en assainissement
<b>Calendrier</b>	2014, 2015

<b>Lien avec d'autres procédures</b>	
<b>Programme de mesures</b>	A13 : Directive ERU > mises en conformité
<b>SDAGE</b>	5A01 : Mettre en place et réviser périodiquement des schémas directeurs d'assainissement permettant de planifier les équipements nécessaires et de réduire la pollution par les eaux pluviales
<b>SAGE</b>	b11 traiter les eaux résiduaires urbaines et les eaux industrielles pour l'atteinte du bon état et pour le respect des directives « Eaux résiduaires urbaines » et « baignade » b3 intégrer la problématique de l'assainissement pluvial dans les documents d'urbanisme et éviter ou compenser l'imperméabilisation des sols
<b>Autres</b>	Profils de baignade : travaux préconisés afin de prévenir la pollution des eaux de baignade

#### Contexte

Le SDAGE (disposition 5A01) prévoit que les collectivités responsables de l'assainissement aient élaboré au plus tard fin 2015, un schéma directeur d'assainissement adapté aux conditions locales.

Le SAGE recommande aux collectivités compétentes en assainissement des eaux usées (disposition b11), de réaliser dans les 2 ans suivants l'approbation du SAGE, un diagnostic des réseaux d'assainissement conduisant à des volumes d'eaux parasites importants et de réaliser les travaux qui s'avèrent nécessaires suite aux diagnostics. Cette disposition émet également des recommandations concernant les niveaux de rejets en phosphore, le traitement du phosphore pour les ouvrages de plus de 5000 équivalents-habitants (station d'épuration de Les Vans concernée) et l'entretien des ouvrages. Par ailleurs, le SAGE recommande dans sa disposition b3, la réalisation de schémas d'assainissement pluvial lors de l'élaboration ou de la révision des documents d'urbanisme afin de prendre en compte le risque d'inondation par ruissellement. Le secteur de Les Vans est identifié parmi les secteurs particulièrement sensibles à ce risque.

Le schéma directeur d'assainissement (SDA) est un outil de planification qui identifie les investissements à prévoir en matière d'assainissement des eaux usées en tenant compte des prévisions de développement de la

collectivité. Basé sur un diagnostic de l'existant (dont état du réseau d'assainissement et des ouvrages de traitement), il doit également prendre en compte l'environnement et les éventuels risques sanitaires, notamment concernant les eaux de baignade ou les eaux destinées à l'alimentation en eau potable (impacts des rejets et actions pour y remédier). Selon les besoins de la collectivité, il comprend un volet assainissement pluvial pour la gestion des eaux pluviales et des risques d'inondation liés au ruissellement.

Plusieurs communes ne disposent pas de schéma directeur d'assainissement récent et certains schémas d'assainissement existants ne sont pas toujours adaptés au contexte local (exemple : zonages inadaptés entraînant des coûts d'assainissement collectif disproportionnés pour la collectivité, alors que l'assainissement non collectif pourrait être satisfaisant).

Les communes dont le SDA doit être réalisé ou actualisé sont :

communes	Etudes à programmer	remarques	Priorité*
St-Frézal d'Albuges	Actualisation du SDA, au besoin, revoir le zonage d'assainissement	SDA date de 1999 Coordination nécessaire avec Belvezet dans l'éventualité d'un projet de station d'épuration en commun	1
Chasseradès	Actualisation du SDA ; vérification de l'opportunité du zonage actuel sur plusieurs hameaux actuellement en assainissement collectif (Estampe, Daufrage) et choix des solutions techniques sur un hameau présentant de fortes contraintes (Mirandol)	Voir opportunité de grouper la révision du schéma de Chasseradès avec ceux de Saint-Frézal-d'Albuges et Belvezet (si révision nécessaire du zonage de Belvezet suite à avis du SPANC)	1
Chambonas	Actualisation du schéma et au besoin du zonage d'assainissement	Schéma existant ancien (1998), à actualiser avant révision du PLU (prévue en 2016)	1
Les Vans	Diagnostic de réseau Actualisation programme d'assainissement Schéma d'assainissement pluvial	Diagnostic réseau en cours ; diagnostic pluvial à compléter	1
Autres communes	Lorsque des travaux d'assainissement collectif sont prévus sur des hameaux faiblement peuplés (Cf fiches actions 2A2 et 2A3), une réflexion systématique doit avoir lieu afin de vérifier l'opportunité du zonage d'assainissement et au besoin de réviser ce zonage.	A préciser au cas par cas	A préciser au cas par cas

## Description de l'opération

L'action consiste à inciter les communes concernées à faire cette démarche et à leur apporter un appui technique (conseil pour le cahier des charges, le suivi de la démarche,...).

Le schéma d'assainissement est réalisé en lien avec le SPANC et intègre :

- Les zonages pour l'assainissement non collectif et collectif
- Le diagnostic du réseau d'assainissement collectif
- La gestion des boues
- Le diagnostic du réseau pluvial pour les communes urbaines,
- La planification des travaux nécessaires sur les systèmes d'assainissement.

## Conditions de mise en œuvre

**Partenaires techniques :** DDT, ARS, Conseils Généraux, SATESE, Agence de l'Eau, Syndicat Chassezac

**Préalables :**

- Elaboration des cahiers des charges et consultation des entreprises
- Pour Saint-Frézal-d'Albuges et Chasseradès : mise en place du SPANC pour avis sur les zonages

**Réalisation :**

Etudes externalisées (bureaux d'études)

## Estimation des coûts et échéancier

2A1	Maître d'ouvrage	Unité*	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total	
SDA Saint-Frézal-d'Albuges	Saint-Frézal-d'Albuges	€ HT	8 000							8 000	
SDA Chasseradès	Chasseradès	€ HT		5 000						5 000	
SDA Chambonas	Chambonas	€ HT		5 000						5 000	
SDA Les Vans (Complément volet eaux pluviales)	Les Vans	€ HT	70 000							70 000	
Autres SDA	Collectivités compétentes en assainissement	€ HT	Hypothèse: 4 projets dont 1 en Lozère et 3 en Ardèche. Coût moyen par projet 35000 €								140 000
<b>Total</b>										<b>228 000</b>	

\*Les dépenses d'investissement sont indiquées en € HT, Les dépenses de fonctionnement sont indiquées en € TTC

## Plan de financement

2A1	Maître d'ouvrage	Unité*	AERMC	CRRA	CRLR	CG07	CG48	Autre	MO	Total
SDA Saint-Frézal-d'Albuges	Saint-Frézal-d'Albuges	€ HT	50%				30%		1 600	8 000
SDA Chasseradès	Chasseradès	€ HT	50%				30%		1 000	5 000
SDA Chambonas	Chambonas	€ HT	50%			30%			1 000	5 000
SDA Les Vans	Les Vans	€ HT	50%	30%					14 000	70 000
Autres communes	Collectivités compétentes en assainissement	€ HT	50%			0-30%	0-30%		28 000	140 000
<b>Total</b>			<b>114000</b>	<b>21000</b>	<b>0</b>	<b>33000</b>	<b>14400</b>	<b>0</b>	<b>45600</b>	<b>228 000</b>

\*Les dépenses d'investissement sont indiquées en € HT, Les dépenses de fonctionnement sont indiquées en € TTC

## Suivi et évaluation

**Indicateur de réalisation :** Nombre de schémas directeurs d'assainissement réalisés

**Indicateur d'effets :** Qualité physico-chimique des cours d'eau, suivi des manifestations d'eutrophisation, qualité sanitaire des eaux de baignade, prise en compte de la gestion des eaux pluviales dans les documents d'urbanisme

## Volet 2 : préserver ou améliorer la qualité des eaux

### 2A2 Construction de systèmes d'assainissement collectifs

<b>Objectif</b>	Intervenir sur les sources de pollution et les rejets : réduire les apports domestiques ponctuels
<b>Priorité</b>	Variable : voir tableau ci-dessous
<b>Masses d'eau concernées</b>	FRDR414 (Haut Chassezac), FRDR413a (Haute Borne), FRDR413b (Borne aval, Altier aval, Chassezac intermédiaire), FRDR413c (Chassezac aval Les Salelles), FRDR416 (Haut Altier), FRDR12040 (Salindres), FRDR11192 (Sure)
<b>Communes ou secteurs</b>	12 communes concernées (voir tableau ci-dessous)
<b>Maitrise d'ouvrage</b>	Collectivités compétentes en assainissement collectif (communes, SEBA)
<b>Calendrier</b>	

Lien avec d'autres procédures	
<b>Programme de mesures</b>	A13 : Directive ERU > mises en conformité
<b>SDAGE</b>	5A05 : Adapter les conditions de rejet pour préserver les milieux récepteurs particulièrement sensibles aux pollutions
<b>SAGE</b>	b11 traiter les eaux résiduaires urbaines et les eaux industrielles pour l'atteinte du bon état et pour le respect des directives « Eaux résiduaires urbaines » et « baignade »
<b>Autres</b>	Profils de baignade : travaux préconisés afin de prévenir la pollution des eaux de baignade

#### Contexte

En 2011, 15 communes du bassin versant du Chassezac n'ont pas de station d'épuration collective. La phase diagnostic a mis en évidence la nécessité de créer 12 dispositifs d'épuration (création ou remplacement) dans des secteurs en zonage collectif.

#### Description de l'opération

Les communes ou parties de territoire communal en zonage collectif où il est nécessaire de construire des dispositifs d'épuration sont indiquées dans le tableau ci-dessous. L'état d'avancement des projets est très variable suivant les communes : certains travaux sont en cours, d'autres sont définis et chiffrés alors que la réflexion n'est pas commencée dans quelques cas. La démarche sera donc à adapter au cas par cas.

Pour les petites unités (moins de 100 équivalent-habitants) en zonage collectif, une station d'épuration collective n'est pas toujours la solution la plus judicieuse (coût de construction et d'entretien). Une réflexion préalable systématique doit porter sur : la pertinence du zonage, le diagnostic d'un éventuel réseau de collecte (statut, état, type de réseau,...), la faisabilité de dispositifs autonomes ou autonomes regroupés, la comparaison des solutions collectives/autonomes. Un avis technique du SPANC est nécessaire. Ce diagnostic pourra conduire, dans certains cas, à actualiser et modifier le schéma directeur d'assainissement et notamment à revoir le zonage (Cf. fiche action 2A1).

communes	Habitants permanents /saisonniers	Masses d'eau	Travaux	Priorité
St-Frézal d'Albuges et Belvezet	65/500	Chassezac de sa source à la retenue de Puylaurent (FRDR414)	A définir dans le cadre de l'étude projet. Création d'une station d'épuration pour les 2 communes. Actuellement, plusieurs collecteurs avec rejets directs dans le Chassezac	1
Chasseradès hameau de Mirandol	10/90		à définir dans le cadre de l'étude projet ; plusieurs options devront être comparées, notamment ANC	2
Prévenchères ; le Crouzet	30/50		à définir dans le cadre de l'étude projet ; tenir compte de la proximité de la retenue du Rachas	2
Sainte-Marguerite L., hameau du Pont		Le Chassezac jusqu'à l'usine des Salelles, la Borne aval, l'Altier aval (FRDR413b)	Projet filtre planté de roseaux en 2014	2
Sainte-Marguerite L., hameau de Feyrerolles			à définir dans le cadre de l'étude projet	2
Pied-de-Borne : Charraix et St-Jean-Chazorne			Prévu dans le SDA. Plusieurs hameaux avec réseaux collectifs existants	2
Pied-de-Borne : Les Baumes, Les Aydons, La Panderie, le Verdier, la Viale			Prévu dans le SDA. Plusieurs hameaux avec réseaux collectifs existants	3
Loubaresse	20/200	La Borne amont (FRDR413a)	Prévu STEP 130 équivalent-habitants	2
Cubières : bourg	50/175	FRDR416 (Altier)	Actuellement, 70 branchements sur un collecteur avec rejet direct dans l'Altier	1
Altier : bourg et Grand Altier			ANC impossible, proximité Altier et plan d'eau de Villefort	1
Lablachère : Le Cardinal et Sebet Bas		Le Salindres (FRDR12040)	Réseau collecte, transfert et traitement ; financé par contrat Terre d'eau CG07	1
Payzac : Les Salles	100	Salindres	à définir dans le cadre de l'étude projet	1
Chambonas ; hameau de Marvignes	50	Le Chassezac de l'usine des Salelles jusqu'à l'Ardèche (FRDR413c)	A préciser par le SDA à actualiser	1
Chambonas ; hameau de le Vignal	?/140		Travaux station terminés, reste travaux réseau de collecte	2
Chambonas ; hameau des Bans	?/80		A préciser par le SDA à actualiser ;	2
Chambonas ; hameau de Champmajour	?	La Sure (FRDR11192)	A préciser par le SDA à actualiser ; surtout résidences secondaires ; rejet dans la Sure (réservoir biologique)	2
Berrias et Casteljau : hameaux des Borels et de la Rouveyrolle	?	Le Chassezac de l'usine des Salelles jusqu'à l'Ardèche (FRDR413c)	Travaux inscrits au contrat Ardèche Terre d'eau 2012-2014 pour la station et le transfert	1
Chandolas : Maison Neuve et le bourg de Chandolas			Travaux Maison neuve prévus en 2014, travaux bourg à différer (2018)	1
Pourcharesses : hameau de Pailhères		La Pailhères		2

## Conditions de mise en œuvre

**Partenaires techniques :** Agence de l'eau, Conseils généraux, SATESE, DDT, SPANC, Syndicat Chassezac

### Préalables :

- Actualisation du schéma directeur d'assainissement si besoin
- Etude projet visant à préciser la teneur des travaux et les coûts
- Dossiers réglementaires
- Elaboration des cahiers des charges et consultation des entreprises

### Réalisation :

- Etudes et travaux externalisées (bureaux d'études et entreprises de travaux publics)
- Suivi, conseils et assistance : SATESE, DDT, Syndicat Chassezac

## Estimation des coûts

NB : Les montants sont mentionnés ci-dessous à titre indicatif et seront à préciser dans le cadre des études projets.

2A2	Maître d'ouvrage	Unité*	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
St-Frézal d'Albuges et Belvezet (500EH)	St-Frézal d'Albuges et Belvezet	€ HT		650 000						650 000
Chasseradès hameau de Mirandol (100 EH)	Chasseradès	€ HT				390 000				390 000
Prévenchères ; le Crouzet (60 EH)	Prévenchères	€ HT	70 000							70 000
Sainte-Marguerite Lafigère, hameau du Pont (50 EH)	Sainte-Marguerite-Lafigère	€ HT		90 000						90 000
Sainte-Marguerite Lafigère, hameau de Fereyrolles (50 EH)	Sainte-Marguerite-Lafigère	€ HT				70 000				70 000
Loubarresse (station d'épuration 200 EH + transfert)	Loubarresse	€ HT				125 000				125 000
Loubarresse (collecte)	Loubarresse	€ HT					70 000	70 000	70 000	210 000
Cubières : bourg (station 200 EH+ transfert)	Cubières	€ HT			260 000					260 000
Cubières : bourg (collecte)	Cubières					140 000	140 000			280 000
Lablachère : Le Cardinal et Sebet Bas	Lablachère	€ HT	Pour mémoire réalisation prévue en 2014. Travaux déjà financés hors contrat de rivière							
Payzac : hameau des Salles (station 100EH + transfert)	Payzac	€ HT		150 000						150 000
Payzac: Les Salles (collecte)	Payzac	€ HT			30 000					30 000
Chambonas ; hameau de Marvignes (100 EH)	Chambonas	€ HT			260 000					260 000
Chambonas ; hameau Champmajour (70 EH)	Chambonas	€ HT				100 000				100 000
Berrias et Casteljou : hameaux des Borels et de la Rouveyrolle (station + transfert)	Berrias-et-Casteljou	€ HT	Pour mémoire réalisation prévue en 2014. Travaux déjà financés hors contrat de rivière							

Berrias-et-Casteljau: Les Borels et la Rouveyrolles: collecte	Berrias-et-Casteljau	€ HT		122 000	157 000					279 000
Chandolas : Maisonneuve (Station + transfert)	SEBA	€ HT	400 000							400 000
Chandolas Maisonneuve (collecte)	SEBA	€ HT		200 000	200 000	200 000				600 000
Chandolas : Bourg	SEBA	€ HT					400 000			400 000
Pied-de-Borne Charraix (40 EH)	Pied-de-Borne	€ HT			35 000					35 000
Pied-de-Borne Saint-Jean-Chazorne (50 EH)	Pied-de-Borne	€ HT		60 000						60 000
Pied-de-Borne Les Baumes (70 EH)	Pied-de-Borne	€ HT	200 000							200 000
Pied-de-Borne Les Aydots (100 EH)	Pied-de-Borne	€ HT				203 000				203 000
Pied-de-Borne La panderie (45 EH)	Pied-de-Borne	€ HT					78 000			78 000
Pied-de-Borne Le Verdier (25 EH)	Pied-de-Borne	€ HT						60 000		60 000
Pied-de-Borne La Viale (20 EH)	Pied-de-Borne	€ HT							32 000	32 000
Saint-Genest-de-Beauzon: le Suel	Saint-Genest-de-Beauzon	€ HT	Pour mémoire réalisation prévue en 2014. Travaux déjà financés hors contrat de rivière							
Pourcharesses: hameau de Pailhères	Pourcharesses	€ HT							280 000	280 000
Altier: bourg et Grand Altier (stations + transferts)	Altier	€ HT			870 000					870 000
<b>Total</b>		<b>€ HT</b>	<b>670 000</b>	<b>1 272 000</b>	<b>1 812 000</b>	<b>1 228 000</b>	<b>688 000</b>	<b>130 000</b>	<b>382 000</b>	<b>6 182 000</b>

\*Les dépenses d'investissement sont indiquées en € HT, Les dépenses de fonctionnement sont indiquées en € TTC

## Plan de financement

2A2	Maître d'ouvrage	Unité*	AERMC	CRRA	CRLR	CG07	CG48**	Autre	MO	Total
St-Frézal d'Albuges et Belvezet	St-Frézal d'Albuges et Belvezet	€ HT	30%				40%		195 000	<b>650 000</b>
Chasseradès hameau de Mirandol	Chasseradès	€ HT	30%				20%		195 000	<b>390 000</b>
Prévenchères ; le Crouzet	Prévenchères	€ HT	30%				20%		35 000	<b>70 000</b>
Sainte-Marguerite Lafigère, hameau du Pont	Sainte-Marguerite-Lafigère	€ HT	30%			40%			27 000	<b>90 000</b>
Sainte-Marguerite Lafigère, hameau de Feyrerolles	Sainte-Marguerite-Lafigère	€ HT	30%			40%			21 000	<b>70 000</b>
Loubaresse (station + transfert)	Loubaresse	€ HT	30%			40%			37 500	<b>125 000</b>
Loubaresse (collecte)	Loubaresse	€ HT				50%			105 000	<b>210 000</b>
Cubières : bourg (station + transfert)	Cubières	€ HT	30%				40%		78 000	<b>260 000</b>
Cubières: bourg (collecte)	Cubières	€ HT					50%		140 000	<b>280 000</b>
Lablachère : Le Cardinal et Sebet Bas	Lablachère	€ HT	Pour mémoire réalisation prévue en 2014. Travaux déjà financés hors contrat de rivière							
Payzac : hameau des Salles (station 100EH + transfert)	Payzac	€ HT	30%			40%			45 000	<b>150 000</b>
Payzac: Les Salles (collecte)	Payzac	€ HT				50%			15 000	<b>30 000</b>
Chambonas ; hameau de Marvignes	Chambonas	€ HT	30%			40%			78 000	<b>260 000</b>

Chambonas ; hameau de Champmajour	Chambonas	€ HT	30%			40%			30 000	100 000
Berrias et Casteljou : hameaux des Borels et de la Rouveyrolle (station + transfert)	Berrias-et-Casteljou	€ HT	Pour mémoire réalisation prévue en 2014. Travaux déjà financés hors contrat de rivière							
Berrias-et-Casteljou: Les Borels et la Rouveyrolles: collecte	Berrias-et-Casteljou	€ HT				50%			139 500	279 000
Chandolas : Maisonneuve (Station + transfert)	SEBA	€ HT	30%			36%			136 000	400 000
Chandolas Maisonneuve (collecte)	SEBA	€ HT				50%			300 000	600 000
Chandolas : Bourg	SEBA	€ HT	30%			40%			120 000	400 000
Pied-de-Borne Charraix (40 EH)	Pied-de-Borne	€ HT	30%				20%		17 500	35 000
Pied-de-Borne Saint-Jean-Chazorne (50 EH)	Pied-de-Borne	€ HT	30%				20%		30 000	60 000
Pied-de-Borne Les Baumes (70 EH)	Pied-de-Borne	€ HT	30%						140 000	200 000
Pied-de-Borne Les Aydons (100 EH)	Pied-de-Borne	€ HT	30%						142 100	203 000
Pied-de-Borne La panderie (45 EH)	Pied-de-Borne	€ HT	30%						54 600	78 000
Pied-de-Borne Le Verdier (25 EH)	Pied-de-Borne	€ HT	30%						42 000	60 000
Pied-de-Borne La Viale (20 EH)	Pied-de-Borne	€ HT	30%						22 400	32 000
Saint-Genest-de-Beauzon: le Suel	Saint-Genest-de-Beauzon	€ HT	Pour mémoire réalisation prévue en 2014. Travaux déjà financés hors contrat de rivière							
Pourcharesses: hameau de Pailhères	Pourcharesses	€ HT	30%				20%		140 000	280 000
Altier: bourg et Grand Altier (stations + transferts)	Altier	€ HT	30%				40%		261 000	870 000
<b>Total</b>		<b>€ HT</b>	<b>1 434 900</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 181 500</b>	<b>1 019 000</b>	<b>0</b>	<b>2 546 600</b>	<b>6 182 000</b>

\*Les dépenses d'investissement sont indiquées en € HT, Les dépenses de fonctionnement sont indiquées en € TTC

\*\* Les aides du Conseil général de la Lozère sont fonction du prix du service d'assainissement. Pour bénéficier du taux maximum, le prix du service d'assainissement doit être au moins égal à 1€HT/m<sup>3</sup>.

**NB :**

- **Les taux indiqués ci-dessus ne tiennent pas compte des éventuels coûts plafonds appliqués par les différents financeurs**
- **L'engagement des travaux d'assainissement de St-Frézal-d'Albuges et Belvezet avant 2017 conditionne l'aide de l'Agence de l'eau, dans le cadre de bonus contractuel, pour la réalisation du sentier pédagogique des sources du Chassezac, de l'Allier et du Lot (Cf. fiche action 3D1)**
- **L'engagement des travaux d'assainissement du bourg de Cubières avant 2018 conditionne l'aide de l'Agence de l'eau, dans le cadre de bonus contractuel, pour la réalisation du bras de crue sur le Rieutord (Cf. fiche action 3A7)**

**Suivi et évaluation**

Indicateur de réalisation : Travaux réalisés / travaux prévus

Indicateur d'effets : Qualité physico-chimique des cours d'eau, suivi des manifestations d'eutrophisation, qualité sanitaire des eaux de baignade

## Volet 2 : préserver ou améliorer la qualité des eaux

### 2A3 Travaux sur des systèmes d'assainissement collectif existants

<b>Objectif</b>	Intervenir sur les sources de pollution et les rejets : réduire les apports domestiques ponctuels
<b>Priorité</b>	Variable : voir tableau ci-dessous
<b>Masses d'eau concernées</b>	FRDR413b (Chassezac entre Puylaurent et Les Salelles), FRDR413c (Chassezac aval usine Les Salelles), FRDR10474 (Granzon), FRDR12040 (Salindres), FRDR10578 (Paillère)
<b>Communes ou secteurs</b>	13 communes, voir tableau ci-dessous
<b>Maitrise d'ouvrage</b>	Collectivités compétentes en assainissement collectif (communes, SEBA)
<b>Calendrier</b>	

Lien avec d'autres procédures	
<b>Programme de mesures</b>	A13 : Directive ERU > mises en conformité
<b>SDAGE</b>	5A02 : Améliorer l'efficacité de la collecte et la surveillance des réseaux d'assainissement 5A05 : Adapter les conditions de rejet pour préserver les milieux récepteurs particulièrement sensibles aux pollutions
<b>SAGE</b>	b11 traiter les eaux résiduaires urbaines et les eaux industrielles pour l'atteinte du bon état et pour le respect des directives « Eaux résiduaires urbaines » et « baignade »
<b>Autres</b>	Profils de baignade : travaux préconisés afin de prévenir la pollution des eaux de baignade

#### Contexte

De nombreux travaux sur les systèmes d'assainissement existants (collecte et traitement des effluents) ont déjà été identifiés pour la mise en conformité vis-à-vis des réglementations ou pour la prévention des pollutions. D'autres seront à prévoir suite à l'élaboration ou la révision des schémas directeurs d'assainissement.

#### Description de l'opération

Communes	Masses d'eau concernées	travaux	Priorité*
Villefort	Paillère (FRDR10578)	Poursuite des raccordements ; réduction des eaux parasites ; optimisation des dispositifs existants pour la gestion des boues et matières de vidange	1
Prévenchères ; le bourg	Le Chassezac jusqu'à l'usine des Salelles, la Borne aval, l'Altier aval (FRDR413b)	Réduction des eaux parasites	1
Prévenchères La Garde-Guérin		SDA2007 prévoit un dispositif de filtre planté de roseaux	1
Pied de Borne et Ste Marguerite Lafigère		Réduction des eaux parasites	2
Sainte-Marguerite-Lafigère		Raccordement des hameaux du Plan et du Clos à la station d'épuration de Pied-de-Borne	3
Les Vans	Le Chassezac de	Réduction des eaux parasites ; réseau séparatif à	1

	l'usine des Salelles jusqu'à l'Ardèche (FRDR413c)	étendre ; autosurveillance des déversoirs d'orage et postes de relevage à renforcer ;	
Les Vans		Modernisation ou renouvellement station d'épuration (selon résultats du schéma directeur en cours) + traitement tertiaire azote et phosphore (selon recommandation du SAGE)	2
Beaulieu		Poursuite des raccordements quartiers de la Gare, de l'église + commerces et bâtiments communaux	2
Grospierres : Hameau de Comps et Centre de Vacances (près de 2000 lits)		Modernisation ou renouvellement station (2500 à 3000 EH)	1
Grospierres : Pierre plantade, Thoulouzes, Village		Poursuite raccordements	2
St Alban Auriolles		Elimination des eaux parasites, travaux sur collecteurs, amélioration de la gestion des boues	2
Banne : Le Fort et l'église	Granzon (FRDR10474)	Raccordement complémentaire en périphérie du réseau existant, élimination des rejets (by-pass) en entrée STEP	1
Lablachère	Salindres (FRDR12040)	Poursuite des raccordements selon SDA de 2010 ; élimination des eaux parasites	2
Saint-Genest-de-Beauzon		Poursuite des raccordements de la Ribeyre et du Cros	2

## Conditions de mise en œuvre

**Partenaires techniques :** Agence de l'eau, Conseils généraux, SATESE, DDT

### Préalables :

- Actualisation du schéma directeur d'assainissement si besoin
- Etude projet visant à préciser la teneur des travaux et les coûts
- Dossiers réglementaires si besoin
- Elaboration des cahiers des charges et consultation des entreprises

### Réalisation :

- Etudes et travaux externalisées (bureaux d'études et entreprises de travaux publics)
- Suivi, conseils et assistance : SATESE, DDT, Syndicat Chassezac

## Estimation des coûts

2A3	Maître d'ouvrage	Unité*	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Villefort: suppression rejets directs	Villefort		Cf. ligne ci-dessous: Chiffrage non différencié suppression rejets directs + réduction eaux parasites							
Villefort: réduction eaux parasites	Villefort	€ HT	60 000	60 000	80 000					200 000
Villefort: optimisation des dispositifs de gestion des boues et matières de vidange	Villefort	€ HT	5 000	15 000						20 000
Prévençères bourg: réduction eaux parasites	Prévençères	€ HT	20 000	50 000	50 000	50 000				170 000
Prévençères ; La Garde Guérin (150 EH)	Prévençères	€ HT					160 000			160 000
Pied de Borne : réduction eaux parasites	Pied-de-Borne	€ HT	10 000							10 000

Les Vans: travaux réseau de collecte	Les Vans	€ HT		250 000	250 000	250 000	250 000	250 000	250 000	1 500 000
Les Vans: travaux station d'épuration	Les Vans	€ HT			50 000	100 000	2 000 000	850 000		3 000 000
Beaulieu: poursuite raccordements	SEBA	€ HT		350 000						350 000
Grospièrres: station de Comps et Centre de Vacances	Grospièrres	€ HT		1 700 000						1 700 000
Grospièrres: poursuite raccordements Pierre plantade, Thoulouzes, Village	Grospièrres	€ HT		205 000						205 000
St Alban Auriolles: travaux réseau	SEBA	€ HT				80 300				80 300
Sainte-Marguerite-Lafigère: Les Plans et le Clos (raccordement vers station Pied-de-Borne)	Sainte-Marguerite-Lafigère	€ HT			60 000		30 000			90 000
Banne: poursuite raccordements, réduction by-pass	SEBA	€ HT		100 000						100 000
Lablachère : poursuite raccordements	Lablachère	€ HT		290 000						290 000
Lablachère : réduction eaux parasites	Lablachère	€ HT	18 000	30 000						48 000
Saint-Genest-de-Beauzon: poursuite raccordement la Ribeyre et le Cros	Saint-Genest-de-Beauzon	€ HT			150 000		150 000			300 000
<b>Total</b>		<b>€ HT</b>	<b>113 000</b>	<b>3 050 000</b>	<b>640 000</b>	<b>480 300</b>	<b>2 590 000</b>	<b>1 100 000</b>	<b>250 000</b>	<b>8 223 300</b>

\*Les dépenses d'investissement sont indiquées en € HT, Les dépenses de fonctionnement sont indiquées en € TTC

## Plan de financement

2A3	Maître d'ouvrage	Unité*	AERMC	CRRA	CRLR	CG07	CG48**	Autre	MO	Total
Villefort: suppression rejets directs	Villefort	€ HT	30%				40%		30%	
Villefort: réduction eaux parasites	Villefort	€ HT	30%				40%		60 000	<b>200 000</b>
Villefort: optimisation des dispositifs de gestion des boues et matières de vidange	Villefort	€ HT	30%				40%		6 000	<b>20 000</b>
Prévenchères bourg: réduction eaux parasites	Prévenchères	€ HT	30%				40%		51 000	<b>170 000</b>
Prévenchères ; La Garde Guérin	Prévenchères	€ HT	30%				40%		48 000	<b>160 000</b>
Pied de Borne : réduction eaux parasites	Pied-de-Borne	€ HT	30%				40%		3 000	<b>10 000</b>
Les Vans: travaux réseau de collecte	Les Vans	€ HT	30%			25%		A recherche r	675 000	<b>1 500 000</b>
Les Vans: travaux station d'épuration	Les Vans	€ HT	30%			25%		A recherche r	1 350 000	<b>3 000 000</b>
Beaulieu: poursuite raccordements	SEBA	€ HT				50%			175 000	<b>350 000</b>
Grospièrres: station de Comps et Centre de Vacances	Grospièrres	€ HT	30%			25% sur part publique		1130500	38 250	<b>1 700 000</b>

Grospièrres: poursuite raccordements Pierre plantade, Thoulouzes, Village	Grospièrres	€ HT				50%			102 500	<b>205 000</b>
St Alban Auriolles: travaux réseau de collecte - Réduction eaux parasites	SEBA	€ HT	30%			25%			36 135	<b>80 300</b>
Sainte-Marguerite-Lafigère: Les Plans et le Clos (raccordement vers station Pied-de-Borne)	Sainte-Marguerite-Lafigère	€ HT				50%			45 000	<b>90 000</b>
Banne: poursuite raccordements, réduction by-pass	SEBA	€ HT	30%			40%			30 000	<b>100 000</b>
Lablachère : poursuite raccordements	Lablachère	€ HT				50%			145 000	<b>290 000</b>
Lablachère : réduction eaux parasites	Lablachère	€ HT	30%			40%			14 400	<b>48 000</b>
Saint-Genest-de-Beauzon: poursuite raccordement la Ribeyre et le Cros	Saint-Genest-de-Beauzon	€ HT				50%			150 000	<b>300 000</b>
<b>Total</b>		<b>€ HT</b>	<b>2 096 490</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 843 025</b>	<b>224 000</b>	<b>1 130 500</b>	<b>2 929 285</b>	<b>8 223 300</b>

\*Les dépenses d'investissement sont indiquées en € HT, Les dépenses de fonctionnement sont indiquées en € TTC

\*\* Les aides du Conseil général de la Lozère sont fonction du prix du service d'assainissement. Pour bénéficier du taux maximum affiché dans ce tableau, le prix du service d'assainissement doit être au moins égal à 1€HT/m<sup>3</sup>.

**NB : L'engagement des travaux d'assainissement sur Villefort avant 2016 conditionne l'aide de l'Agence de l'eau, dans le cadre de bonus contractuel, pour les travaux de découverte du Ruisseau des Sédariès (Cf. fiche action 3A6)**

## Suivi et évaluation

Indicateur de réalisation : Travaux réalisés / travaux prévus

Indicateur d'effets : Qualité physico-chimique des cours d'eau, suivi des manifestations d'eutrophisation, qualité sanitaire des eaux de baignade

## Volet 2 : préserver ou améliorer la qualité des eaux

### 2A4 Création ou modernisation de dispositifs d'assainissement non collectif

<b>Objectif</b>	<b>Intervenir sur les sources de pollution et les rejets : réduire les apports diffus domestiques</b>
<b>Priorité</b>	Voir détails dans description de l'opération
<b>Masses d'eau concernées</b>	Toutes
<b>Communes ou secteurs</b>	Ensemble du bassin versant
<b>Maitrise d'ouvrage</b>	Diagnostique et portage de programmes de réhabilitation (en tant que mandataires locaux) : SPANC -Travaux : propriétaires
<b>Calendrier</b>	2014-2020

Lien avec d'autres procédures	
<b>Programme de mesures</b>	-
<b>SDAGE</b>	5A06 Engager des programmes d'actions coordonnées dans les milieux particulièrement sensibles aux pollutions
<b>SAGE</b>	-
<b>Autres</b>	-

#### Contexte

L'assainissement non collectif (ANC) concerne la grande majorité des habitations du bassin versant du Chassezac puisque 16% seulement des habitants permanents sont raccordés à un dispositif collectif d'épuration. Le contrôle des installations individuelles est encore très partiel : les services (SPANC) ne sont pas partout opérationnels.

Le contrôle des assainissements non collectifs est de la responsabilité de la commune. Beaucoup ont délégué cette compétence aux communautés de communes.

L'appui au montage des SPANC est assuré par les Conseils Généraux de Lozère et de l'Ardèche. La réalisation des programmes de réhabilitation des installations se fait sous maîtrise d'ouvrage des SPANC pour la partie animation et sous maîtrise d'ouvrage des propriétaires pour les travaux. Toutefois, pour la partie travaux, les SPANC ont la possibilité de se positionner comme mandataires locaux pour le montage d'opérations groupées de réhabilitation de dispositifs d'assainissement non collectif, permettant ainsi des accompagnements financiers de l'Agence de l'eau.

#### Description de l'opération

L'action consiste à faire émerger des opérations de réhabilitation de dispositifs d'assainissement non collectif (ANC) en priorité sur les secteurs présentant de forts enjeux :

- Enjeux sanitaires de préservation de la qualité des eaux de baignade et des eaux destinées à l'alimentation en eau potable : campings et habitations proches du Chassezac aval (zones de baignade avec une forte fréquentation, 3 captages AEP stratégiques) ; campings et habitations proches du plan d'eau de Villefort (baignade, eau potable) ;
- Enjeux environnementaux :
  - o rejets dans les masses d'eau avec risque de non atteinte du bon état

- rejets dans des masses d'eau sensibles aux phénomènes d'eutrophisation (en particulier les plans d'eau, les cours d'eau de faible débit)
- non dégradation des réservoirs biologiques et des cours d'eau en très bon état

Les priorités doivent également tenir compte des difficultés techniques liées à un environnement peu propice à l'ANC comme les secteurs karstiques, les terrains argileux (peu perméables), les reliefs pentus.

Cette fiche 2A4 concerne aussi les campings en ANC, hormis ceux de la partie aval du Chassezac qui font l'objet d'une action spécifique dans la fiche 2A5.

### 1- Définition des zones à enjeux

Les secteurs problématiques ou à enjeux, relevés durant la phase diagnostic de l'étude qualité des eaux sont rappelés dans le tableau ci-dessous. Cette liste des secteurs « prioritaires » a vocation à être intégrée dans les programmes de travail pluriannuels des SPANC et à évoluer en fonction :

- des résultats des contrôles des SPANC,
- du suivi de l'état des milieux aquatiques,
- du suivi de la qualité sanitaire des eaux de baignade et eaux brutes destinées à l'alimentation en eau potable.

Communes	Masses d'eau concernées	Enjeux/ problématiques	Priorité
St-Laurent les Bains	Borne amont (FRDR413a)	Plusieurs hameaux avec réseaux de collecte et traitement insuffisant	2
La Bastide Puylaurent, hameau de Puylaurent	Plan d'eau Puylaurent (FRDR88)	Proximité plan d'eau de Puylaurent à risque d'eutrophisation	2
Cubiérettes	FRDR10995	Existences de rejets directs dans les ruisseaux du Vallat et de Cubiérettes (faible débit)	2
Cubières : hameaux de Villes Basses et de Pomaret	Altier (FRDR416) Plan d'eau de Villefort (FRDR87)	Habitations proches des cours d'eau, fortes contraintes techniques liées au relief et à la nature des terrains + enjeu de prévention de l'eutrophisation du plan d'eau de Villefort	2
Altier, Grand Altier (60EH) + camping			1
Villefort : habitations en ANC ; hôtel du lac			1
Chasseradès, hameaux d'Estampe et Daufage	Chassezac de sa source à la retenue de Puylaurent (FRDR414)	Zones d'habitats regroupés aujourd'hui en zonage collectif – Solutions techniques à identifier rapidement suite à la révision du SDA	2
St-Pierre-St-Jean, Chambonas	Sure (FRDR11192)	Plusieurs hameaux avec collecteurs et traitement insuffisant	2
Chambonas Vompdes	Chassezac aval (FRDR413c)	Collecteur avec rejet dans affluent du Bourdaric après fosses septiques. Etudier la meilleure option entre réhabilitation des ANC et branchement sur réseau collectif Les Vans (proximité poste relevage hôpital ou ZAC Champ Vert)	1
Saint Genest de Beauzon	Salindres (FRDR12040)	Plusieurs hameaux avec collecteurs et traitement insuffisant Bon état non atteint Difficulté technique (terrains argileux)	1
Les Assions			Avis du SPANC défavorable sur plusieurs hameaux proches du Salindres – Bon état non atteint – Proximité site de baignade de

Autres secteurs : attention particulière à porter aux hameaux (habitats regroupés), campings et hébergements touristiques situés à proximité des cours d'eau et présentant des contraintes techniques liées au relief ou à la nature des terrains	Granzon (FRDR10474), Salindres (FRDR12040) et Haut Chassezac (FRDR414)	Malpas-Cornillon sur le Chassezac Bon état non atteint, contexte karstique	1
	La Borne aval, l'Altier aval et le Chassezac entre Puylaurent et Les Salelles (FRDR413b)	Fragilisation liée à l'artificialisation des débits, signes d'eutrophisation en aval des plans d'eau, fortes contraintes techniques liées au relief et à la nature des terrains, enjeu de maintien de la qualité sanitaire des eaux (baignade, canyoning)	2
	Thines (FRDR11760), Sure (FRDR11192), Borne amont (FRDR413a)	Enjeu de préservation du bon état (réservoirs biologiques) et de la qualité sanitaire des eaux (baignade, canyoning). Contraintes techniques possibles	3
	Paillère (FRDR10578)	Paramètre phosphore en état moyen, fragilisation liée à l'artificialisation des débits	2

## 2- Animation des SPANC pour le montage d'opérations groupées de réhabilitation

### 3- Travaux de mise en conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

Les SPANC assurent un suivi des travaux et apportent conseils et assistance technique auprès des propriétaires et des professionnels pour le bon respect des règles de l'art.

## Conditions de mise en œuvre

### Maîtrise d'ouvrage :

Syndicat Chassezac : identification des zones à enjeux et porter à connaissance auprès des SPANC

SPANC : diagnostics, animation et portage des opérations de réhabilitation (mandataires locaux)

Propriétaires : réalisation des travaux

**Partenaires techniques :** Syndicat Chassezac, SPANC, Syndicats d'assainissement, DDT, Conseils généraux, Agence de l'eau

## Estimation des coûts

2A4	Maître d'ouvrage	Unité*	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Animation pour le montage d'opérations groupées de réhabilitation	SPANC	€ TTC	Hypothèses: 20 projets par an, coût moyen de 375 € par projet pour l'animation							52 500
Travaux de réhabilitation des assainissements non collectifs	Propriétaires	€ TTC	Hypothèses: 20 projets par an, coût moyen de 6000 euros par projet pour les travaux							840 000
<b>Total</b>		<b>€ HT</b>								<b>892 500</b>

## Plan de financement

2A4	Maître d'ouvrage	Unité*	AERMC	CG48	Autre	MO	Total
Animation pour le montage d'opérations groupées de réhabilitation	SPANC	€ TTC	Forfait de 250 € par projet			17 500 (couvert par redevance SPANC)	<b>52 500</b>
Travaux de réhabilitation des assainissements non collectifs	Propriétaires	€ TTC	Forfait de 3000 € / projet individuel -Jusqu'à 9000 € en cas de projet regroupé (habitations existantes antérieures à 1996, si enjeu sanitaire ou environnemental et dans la limite des frais réels de l'opération)	Complément des aides de l'Agence de l'eau jusqu'à 70% d'aide publique		420 000	<b>840 000</b>
<b>Total</b>		<b>€ HT</b>	<b>455 000</b>			<b>420 000</b>	<b>892 500</b>

## Suivi et évaluation

Indicateur de réalisation : nombre de « points noirs » résorbés

Indicateur d'effet : évolution de la qualité du milieu récepteur (qualité sanitaire des eaux de baignade, eutrophisation, atteinte des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau)



**Volet 2 : préserver ou améliorer la qualité des eaux**

**2A5 Opérations groupées d'amélioration des systèmes d'assainissement non collectif des campings et infrastructures touristiques du Bas Chassezac**

<b>Objectif</b>	<b>Intervenir sur les sources de pollution et les rejets : réduire les apports diffus domestiques</b>
<b>Priorité</b>	<b>1</b>
<b>Masses d'eau concernées</b>	Priorité 1 : FRDR413c (Chassezac aval usine Les Salelles). En priorité 2 : FRDR12040 (Salindres), FRDR10474 (Granzon) FRDR413b (Chassezac entre barrage Malarce et usine Les Salelles)
<b>Communes ou secteurs</b>	Malarce-sur-la-Thines, Gravières, Les Salelles, Chambonas, Les Vans, Les Assions, Berrias-et-Casteljau, Chandolas, Beaulieu, Grospierres, Saint-Alban-Auriolles, Sampzon
<b>Maitrise d'ouvrage</b>	Etude : Syndicat Chassezac ou SPANC Travaux : propriétaires des campings et infrastructures touristiques avec suivi assuré par le SPANC
<b>Calendrier</b>	Etudes : 2014 Travaux : 2015, 2016

<b>Lien avec d'autres procédures</b>	
<b>Programme de mesures</b>	-
<b>SDAGE</b>	5A06 Engager des programmes d'actions coordonnées dans les milieux particulièrement sensibles aux pollutions
<b>SAGE</b>	-
<b>Autres</b>	-

**Contexte**

Le territoire d'étude compte plus de 55 campings et infrastructures touristiques (centres de vacances, villages de gîtes...) dont le plus grand nombre (44) est implanté dans la plaine du Chassezac, le plus souvent au bord du cours d'eau. Parmi ces établissements, une grande majorité dispose de dispositifs d'assainissement non collectif (ANC). La vétusté d'un grand nombre de ces dispositifs constitue un risque de pollution du Chassezac, lieu de baignade très fréquenté et secteur dans lequel s'effectuent les plus importants prélèvements destinés à l'alimentation en eau potable (dont un pompage direct en rivière).

A noter :

- Au cours de la saison 2013, les résultats du contrôle sanitaire des eaux de baignade ont montré une tendance à la dégradation.
- La DDT de l'Ardèche réalise en 2012 et 2013 le recensement des campings de plus de 60 emplacements (rejet de 200 ou plus équivalents-habitants) avec un état des lieux en matière d'assainissement (sans définition des solutions techniques qui restent à la charge des propriétaires). Des contrôles sont également en cours par les SPANC.

Précision : cette fiche action cible volontairement les infrastructures touristiques de la partie aval du Chassezac en raison de la très forte capacité d'accueil de ces établissements (près de 10000 personnes dont plus de 5000 équivalents habitants en assainissement non collectif), de l'importance de la pratique de la baignade (plusieurs milliers de baigneurs par jour au cœur de la saison estivale) et des enjeux liés aux prélèvements destinés à l'eau

potable. Le Salindres et le Granzon sont également intégrés en raison de la proximité avec le Chassezac aval et du non-respect des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau sur ces deux masses d'eau (bilan de l'oxygène sur le Salindres, bilan de l'oxygène et nutriments sur le Granzon). Les autres campings du bassin versant sont pris en compte dans les fiches 2A2, 2A3 et 2A4.

### Description de l'opération

1. Information, sensibilisation des propriétaires et gestionnaires d'établissements touristiques ;
2. Poursuite des contrôles des dispositifs d'assainissement non collectif : diagnostic de l'installation de traitement des effluents, recommandations d'amélioration ;
3. Appui technique pour des opérations groupées de réhabilitation des dispositifs qui le nécessitent :
  - Etudes préalables conduites de manière groupée (examen des différentes solutions techniques envisageables et définition des projets de réhabilitation d'ANC ou de raccordement à des stations d'épuration collectives)
  - Aide au montage de dossiers (règlementaires, administratifs, financiers)
4. Travaux de réhabilitation de dispositifs ANC ou de raccordement à des stations d'épuration collectives
5. Intégration des zones de rejets au suivi qualitatif des cours d'eau (voir fiche action 2D1).

### Conditions de mise en œuvre

#### Maîtrise d'ouvrage :

1. Communication par le Maire avec appui technique du Syndicat Chassezac, du SPANC, de la DDT et de l'ARS pour définir le message à faire passer
2. Contrôles et recommandations : SPANC
3. Etude groupée pour la définition des projets de réhabilitation : Syndicat Chassezac
4. Propriétaires avec suivi par le SPANC ou collectivités compétentes en assainissement collectif en cas de raccordement à une station d'épuration
5. Syndicat Chassezac

**Partenaires techniques :** Communes, collectivités compétentes en assainissement collectif, SPANC, Syndicat Chassezac, ARS, DDT, Agence de l'eau, Conseil général de l'Ardèche

#### Préalables :

### Estimation des coûts

2A5	Maître d'ouvrage	Unité*	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Information, sensibilisation (plaquette d'information)	Syndicat Chassezac	€ TTC	Cf. fiche action 5B1							
Contrôles (hypothèse 20 contrôles)	SPANC	€ HT	Pour mémoire: intégré dans le fonctionnement des SPANC							
Etude de définition des projets (hypothèse 30 projets) et frais divers (dossiers administratifs et règlementaires)	Syndicat Chassezac	€ HT	105 000							105 000
Travaux	Propriétaires	€ HT		300 000	300 000	300 000				900 000
<b>Total</b>			<b>105 000</b>	<b>300 000</b>	<b>300 000</b>	<b>300 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 005 000</b>

\*Les dépenses d'investissement sont indiquées en € HT, Les dépenses de fonctionnement sont indiquées en € TTC

## Plan de financement

2A5	Maître d'ouvrage	Unité*	AERMC	CRRA	CRLR	CG07	CG48	Propriétaires	MO	Total
Information, sensibilisation (plaquette d'information)	Syndicat Chassezac	€ TTC	Cf. fiche action 5B1							
Contrôles (hypothèse 20 contrôles)	SPANC	€ HT	Pour mémoire: intégré dans le fonctionnement des SPANC							0
Etude de définition des projets (hypothèse 30 projets) et frais divers (dossiers administratifs et réglementaires)	Syndicat Chassezac	€ HT	30%			0%		73 500		105 000
Travaux	Propriétaires	€ HT	30%					630 000		900 000
<b>Total</b>		*	<b>301 500</b>			<b>0</b>		<b>703 500</b>	<b>0</b>	<b>1 005 000</b>

\*Les dépenses d'investissement sont indiquées en € HT, Les dépenses de fonctionnement sont indiquées en € TTC

## Suivi et évaluation

Indicateur de réalisation : nombre de dispositifs conformes comparativement au nombre d'infrastructures touristiques concernées

Indicateur d'effet : évolution de la qualité du milieu récepteur (qualité sanitaire des eaux de baignade, eutrophisation, atteinte des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau)



**Volet 2 : préserver ou améliorer la qualité des eaux**

**2A6 Amélioration de la gestion des boues de stations d'épuration et matières de vidange des dispositifs d'assainissement non collectifs**

<b>Objectif</b>	<b>Intervenir sur les sources de pollution et les rejets : réduire les apports diffus domestiques</b>
<b>Priorité</b>	<b>2</b>
<b>Masses d'eau concernées</b>	Toutes
<b>Communes ou secteurs</b>	Ensemble du bassin versant
<b>Maitrise d'ouvrage</b>	Syndicat Chassezac
<b>Calendrier</b>	2014-2020

<b>Lien avec d'autres procédures</b>	
<b>Programme de mesures</b>	-
<b>SDAGE</b>	5A06 Engager des programmes d'actions coordonnées dans les milieux particulièrement sensibles aux pollutions
<b>SAGE</b>	B12 Améliorer la prévention et la gestion des pollutions accidentelles notamment en mettant en œuvre la stratégie de valorisation des boues et matières de vidange
<b>Autres</b>	-

**Contexte**

**Gestion des matières de vidange des dispositifs d'assainissement non collectif**

Sur la partie haute du bassin du Chassezac (Lozère), les matières de vidange peuvent être traitées dans les stations d'épuration de Villefort ou de Langogne. Une mécanisation de la station de dépotage de Villefort est à prévoir (Cf. fiche action 2A3). Le plan départemental d'élimination des déchets (en cours de révision) prévoit une densification des équipements. L'éloignement de certaines communes (Belvezet, Saint-Frézal-d'Albuges, Chasseradès et Labastide-Puylaurent) génère des surcoûts. Un des scénarios possibles est la mise en place d'un équipement en amont de la lagune de Chasseradès dans le cadre d'un projet de recherche avec IRSTEA. D'autres scénarios concernent l'équipement de la station d'épuration du Bleynard qui doit être refaite ou celle de Chateauneuf de Randon (à la place du scénario Chasseradès).

Concernant la partie Ardéchoise, les débouchés des matières de vidange sont actuellement principalement les stations d'épuration d'Aubenas, de Vallon Pont d'Arc et d'Alès (dans le Gard). Une densification des équipements de dépotage semble nécessaire pour accueillir le gisement. Une réflexion est en cours pour équiper la station d'épuration de Ruoms d'une aire de dépotage. Un tel aménagement à la station d'épuration des Vans semble pertinent ; une étude opérationnelle pourrait être menée dans le cadre des projets de réhabilitation de la station d'épuration des Vans (suite à la révision du schéma directeur en cours). Cette réflexion prendra appui sur les schémas existants (schéma départemental d'élimination des matières de vidange, schéma départemental des aires de dépotage des camping-cars) et devra associer notamment les entreprises qui effectuent les vidanges et les gestionnaires des campings en assainissement non collectif. Un étalement dans le temps des opérations de vidange est également une piste à étudier (pour un meilleur fonctionnement des dispositifs d'assainissement).

Le SAGE préconise aux structures publiques locales de gestion des cours d'eau l'accompagnement des vidangeurs et des collectivités pour que les capacités de traitement disponibles dans les stations d'épuration soient compatibles avec les volumes qu'ils auront à traiter.

### **Gestion des boues de station d'épuration**

Concernant la gestion des boues de stations d'épuration, un plan d'épandage existe sur la partie lozérienne du bassin versant. Celui-ci est pour l'instant satisfaisant, mais s'avère fragile car il ne repose que sur le partenariat avec un seul agriculteur. Un renforcement de ce plan d'épandage doit être recherché en partenariat avec la chambre d'agriculture de Lozère.

Sur la partie ardéchoise du bassin versant, les filières de traitement s'avèrent insuffisantes (évacuation principalement vers Alès). Une réflexion est en cours pour offrir de nouvelles filières à l'échelle du bassin versant de l'Ardèche et pour l'élaboration d'un schéma bi-départemental Drôme-Ardèche de gestion des boues et matières de vidange (à intégrer aux schémas départementaux d'élimination des déchets ménagers ou assimilés). Pour autant, l'opportunité d'une gestion locale des boues ne doit pas être écartée, notamment à l'occasion de réhabilitations de stations d'épuration.

### **Description de l'opération**

---

- 1. Actualisation des études de définition des gisements et des filières actuelles de traitement**  
Concernant les matières de vidange, la connaissance peut aujourd'hui être affinée grâce au travail des SPANC. Concernant les boues de stations d'épuration, plusieurs grosses unités ont récemment été équipées de dispositifs d'optimisation de la gestion des boues (presses à boues).
- 2. Examen de l'opportunité d'une gestion locale à l'occasion des projets de réhabilitation des plus grosses stations d'épuration** (en particulier Les Vans)
- 3. Travail d'animation** mené en partenariat avec la chambre d'agriculture de la Lozère **pour renforcer le plan d'épandage agréé.**

### **Conditions de mise en œuvre**

---

#### **Maîtrise d'ouvrage :**

1. Syndicat Chassezac
2. Collectivités compétentes en assainissement collectif
3. Chambre d'agriculture de la Lozère

**Partenaires techniques :** collectivités compétentes en assainissement collectif, SPANC, Conseils généraux, Syndicat Chassezac, chambres d'agriculture, vidangeurs agréés, propriétaires d'hébergements touristiques en assainissement non collectif, DDT.

#### **Préalables :**

#### **Réalisation :**

- 1- Travail de recueil et synthèse des données mené en interne par le Syndicat Chassezac
- 2- Etudes de faisabilité externalisées (bureaux d'études spécialisés)
- 3- Travail d'animation mené en interne par la chambre d'agriculture en partenariat avec le Syndicat Chassezac

## Estimation des coûts

2A6	Maître d'ouvrage	Unité*	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Actualisation des études d'évaluation des gisements de boues de station d'épuration et matières de vidange	Syndicat Chassezac	€ TTC		5 000						5 000
Etudes de faisabilités	Collectivités compétentes en assainissement collectif	€ HT	Coûts à intégrer dans les études de dimensionnement des ouvrages d'assainissement							
Renforcement du plan d'épandage agréé	Chambre d'agriculture Lozère	€ HT	Temps animation							
<b>Total</b>			<b>0</b>	<b>5 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 000</b>

\*Les dépenses d'investissement sont indiquées en € HT, Les dépenses de fonctionnement sont indiquées en € TTC

## Plan de financement

2A6	Maître d'ouvrage	Unité*	AERMC	CRRA	CRLR	CG07	CG48	Autre	MO	Total
Actualisation des études d'évaluation des gisements de boues de station d'épuration et matières de vidange	Syndicat Chassezac	€ TTC	50%			30%			1 000	5 000
<b>Total</b>		*	<b>2 500</b>			<b>1 500</b>			<b>1 000</b>	<b>5 000</b>

\*Les dépenses d'investissement sont indiquées en € HT, Les dépenses de fonctionnement sont indiquées en € TTC

## Suivi et évaluation

Indicateur de réalisation : équipement d'un dispositif de traitement des matières de vidange sur la partie ardéchoise du bassin versant

Indicateur d'effet : diminution des cas de mauvaises pratiques telles que déversements dans le milieu naturel ; nombre d'infractions constatées (pollutions).

**Volet 2 : préserver ou améliorer la qualité des eaux**

**2B1 Réduction des rejets des bâtiments d'élevage et amélioration des pratiques de fertilisation des surfaces agricoles**

<b>Objectif</b>	<b>Intervenir sur les sources de pollution et les rejets : réduire les apports agricoles et prévenir la pollution par les pesticides</b>
<b>Priorité</b>	<b>1 à 3 selon les secteurs</b>
<b>Masses d'eau concernées</b>	P1 : FRDR414 (Chassezac amont) FRDL88 (retenue de Puylaurent)- P2 : FRDR416 (Altier amont) FRDL87 (retenue de Villefort), FRDR413b (Chassezac intermédiaire) – P3: FRDR10474 (Granzon); FRDR12040 (Salindres) ; FRDR11760 (Thines amont et affluents)
<b>Communes ou secteurs</b>	Priorité 1 : Belvezet, St-Frézal-d'Albuges, Chasseradès, Labastide Puylaurent, Priorité 2 : Cubières, Cubières, Altier, Prévencières Pourcharesses, Villefort, Pied-de-Borne Priorité 3 : Lablachère, Les Assions, Banne, Berrias-et-Casteljau, Beaulieu, Grospierres, Montselgues ?
<b>Maitrise d'ouvrage</b>	Chambre d'agriculture Lozère Chambre d'agriculture Ardèche si besoin
<b>Calendrier</b>	2014-2020

<b>Lien avec d'autres procédures</b>	
<b>Programme de mesures</b>	-
<b>SDAGE</b>	5B : Lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques 5B01 : réduire fortement les apports en phosphore
<b>SAGE</b>	-
<b>Autres</b>	-

**Contexte**

Des pollutions agricoles liées à la gestion des effluents d'élevage et aux pratiques de fertilisation dégradent la qualité de l'eau sur le Haut Chassezac et indirectement le plan d'eau de Puylaurent (exploitations de type bovins lait, rejets directs d'eaux blanches, problématiques de stockage/épandage des effluents d'élevage). A ce jour, la masse d'eau FRDR414 (Le Chassezac de sa source au barrage de Puylaurent) n'atteint pas le bon état et le plan d'eau de Puylaurent présente une tendance à l'eutrophisation avec des risques de non atteinte des objectifs environnementaux à l'horizon 2021. Le plan d'eau de Villefort est également concerné par la problématique de l'eutrophisation et présente lui aussi des risques de non atteinte des objectifs environnementaux à l'horizon 2021. C'est pourquoi la prévention des pollutions représente un enjeu fort sur ce secteur qui compte également de nombreux élevages de bovins sur les têtes de bassin versant. Les autres plans d'eau du complexe hydroélectrique n'ont pas fait l'objet de suivi de la qualité des eaux, mais certains d'entre eux semblent présenter une sensibilité aux phénomènes d'eutrophisation (développements d'algues vertes observés en aval immédiat des plans d'eau de Raschas et Sainte-Marguerite).

D'autres secteurs, dans une moindre mesure, sont potentiellement sensibles aux apports diffus agricoles en azote et phosphore, en fonction de l'importance des activités agricoles et / ou des caractéristiques des milieux aquatiques (cours d'eau méditerranéens présentant des étiages sévères) :

- Le Salindres : sensibilité du milieu récepteur liée à la faiblesse des étiages (bon état non atteint) et rejets d'un bâtiment d'élevage à proximité du cours d'eau (Les Assions)
- Le Granzon : sensibilité du milieu récepteur liée à la faiblesse des étiages (bon état non atteint), impact indéterminé de la fertilisation des cultures à proximité du cours d'eau (Banne, Berrias-et-Casteljau)
- Les communes de Prévèchères et Montselgues en raison de l'importance des élevages de bovins, ovins et caprins, toutefois les impacts sur les milieux aquatiques semblent très localisés sur ces communes (sensibilité plus forte sur Prévèchères en raison des risques d'eutrophisation du plan d'eau de Raschas et de l'artificialisation des débits).

## **Description de l'opération**

---

L'action doit être menée en priorité sur le Haut Chassezac et parallèlement à la résorption des rejets domestiques sur le même secteur (Cf. fiches actions 2A2, 2A3, 2A4).

Le projet comprend :

1. **Une étape de diagnostic de chaque exploitation** : analyse des pratiques actuelles de fertilisation, pâturage, conduite culturale, gestion des effluents d'élevage ; conseils pour un changement de pratiques et/ou la réalisation de travaux sur les bâtiments d'élevage ;
2. **Un soutien à l'amélioration des pratiques de fertilisation des surfaces agricoles** : Selon le contenu du prochain programme européen de développement rural (en cours d'élaboration pour la période 2014-2020), élaboration d'un projet agro-environnemental (enjeu eau-DCE), mise en place si possible de mesures type « mesures agro-environnementales » et contractualisation avec les éleveurs.
3. **Un soutien à la modernisation des bâtiments d'élevage** : réalisation des travaux préconisés suite aux diagnostics d'exploitation, avec accompagnement financier dans le cadre du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage (PMBE).

Sur les autres secteurs indiqués précédemment, des actions similaires pourront être développées si elles sont jugées nécessaires suite aux efforts menés en matière d'assainissement domestique ou si des altérations notables de la qualité des eaux sont mises en évidence dans le cadre des différents réseaux de suivi (Cf. fiche action 2E1).

## **Conditions de mise en œuvre**

---

### **Maîtrise d'ouvrage :**

Chambre d'agriculture de la Lozère

Si besoin : chambre d'agriculture de l'Ardèche

**Partenaires techniques :** Syndicat Chassezac, Chambres d'agriculture, agriculteurs, DDT, DRAAF, Conseil général de la Lozère, FDAAPPMA Lozère

**Préalables :** Dépôt d'un projet d'intention auprès de la DRAAF Languedoc-Roussillon en septembre 2014

**Réalisation :** Animation et diagnostic d'exploitation réalisés en interne par la Chambre d'agriculture de la Lozère

## Estimation des coûts

2B1	Maître d'ouvrage	Unité*	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Prédiagnostic et élaboration du projet agro environnemental	Chambre d'agriculture Lozère	€ TTC	6 500							6 500
Diagnostics d'exploitation	Chambre d'agriculture Lozère	€ TTC		22 000	22 000	14 000				58 000
Animation pour le suivi global du programme, la mise en œuvre des mesures préconisées et la contractualisation avec les agriculteurs	Chambre d'agriculture Lozère	€ TTC	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	17 500
MAEc	Exploitants	€ TTC	Fonction des contractualisations							280 000
Travaux de modernisation des bâtiments d'élevage	Propriétaires/ Exploitants	€ HT			280 000	280 000	280 000	140 000		980 000
<b>Total</b>										<b>1 342 000</b>

\*Les dépenses d'investissement sont indiquées en € HT, Les dépenses de fonctionnement sont indiquées en € TTC

## Plan de financement

2B1	Maître d'ouvrage	Unité*	AERMC	FEADER	Etat (PMBE)	CRRA	CG48	Autre à rechercher	MO	Total
Prédiagnostic et élaboration du projet agro environnemental	Chambre d'agriculture Lozère	€ TTC						3 250	3 250	6 500
Diagnostics d'exploitation	Chambre d'agriculture Lozère	€ TTC						29 000	29 000	58 000
Animation pour le suivi global du programme, la mise en œuvre des mesures préconisées et la contractualisation avec les agriculteurs	Chambre d'agriculture Lozère	€ TTC						8 750	8 750	17 500
MAEc	Exploitants	€ TTC	Complément 25% si aide FEADER	A voir selon prog 2014-2020		A titre indicatif 25% si aide FEADER			0	280 000
Travaux de modernisation des bâtiments d'élevage	Propriétaires et exploitants	€ HT			30%		10%		588 000	980 000
<b>Total</b>		*	<b>70 000</b>	<b>140 000</b>	<b>294 000</b>	<b>70 000</b>	<b>98 000</b>	<b>41 000</b>	<b>629 000</b>	<b>1 342 000</b>

\*Les dépenses d'investissement sont indiquées en € HT, Les dépenses de fonctionnement sont indiquées en € TTC

NB : Les aides de l'Agence de l'eau pour cette action ne sont possibles que pour des opérations pilotes et innovantes. L'éligibilité est donc à vérifier en fonction de la teneur des projets.

## Suivi et évaluation

Indicateur de réalisation : Nombre de diagnostics d'exploitations effectués, nombre d'opérations de modernisation des bâtiments d'élevage, nombre de contractualisations de mesures agro-environnementales.

Indicateur d'effet : évolution de la qualité physico-chimique des eaux, des indicateurs biologiques et des phénomènes d'eutrophisation.

## Volet 2 : préserver ou améliorer la qualité des eaux

### 2B2 Prévention des pollutions par les pesticides en milieu agricole

<b>Objectif</b>	<b>Intervenir sur les sources de pollution et les rejets : réduire les apports agricoles et prévenir la pollution par les pesticides</b>
<b>Priorité</b>	<b>2</b>
<b>Masses d'eau concernées</b>	Toutes
<b>Communes ou secteurs</b>	Bas Chassezac, sous-bassin de l'Altier
<b>Maitrise d'ouvrage</b>	Chambre d'agriculture de l'Ardèche Collectivités
<b>Calendrier</b>	2014-2020

Lien avec d'autres procédures	
<b>Programme de mesures</b>	-
<b>SDAGE</b>	5D01 : intégrer la lutte contre la pollution par les pesticides dans les démarches de gestion concertée par bassin versant 5D02 : inciter à l'adoption de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement
<b>SAGE</b>	B13 : lutter contre les pollutions diffuses (nitrates/ pesticides)
<b>Autres</b>	-

#### Contexte

Le plan écophyto 2018 a pour objectif de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires en France de 50 % à l'horizon 2018. Il est prévu une formation des agriculteurs à une utilisation responsable des pesticides, avec la délivrance d'un certificat individuel « certiphyto », ceci avant fin 2013. Des fermes de référence vont également tester des pratiques moins consommatrices de produits phytosanitaires. Ce plan concerne aussi les utilisateurs non agricoles (Cf. fiche action 3B3).

L'utilisation agricole de produits phytosanitaires concerne surtout les orientations suivantes : vignes, arbres fruitiers, maraichages. Ces cultures sont bien développées dans la partie aval du bassin du Chassezac. L'arboriculture est aussi présente à Altier (6 exploitations), Pied de Borne (8 exploitations), St-Pierre-St-Jean (4 exploitations). D'après le RGA 2010, il y a plus de 165 exploitations orientées « viticulture » et 55 exploitations orientées « fruits et autres cultures permanentes ».

#### Description de l'opération

L'action se décline en plusieurs volets :

1. Information/sensibilisation au plan écophyto 2018 auprès des acteurs concernés ;
2. Accompagnement (technique et financier) pour les acteurs s'engageant dans une démarche de changement des pratiques ;
3. Etude de faisabilité de dispositifs collectifs tels que des aires de lavage du matériel de pulvérisation, éventuellement couplées à des aires de lavage des machines à vendanger ;
4. Installation d'aires de lavage du matériel de pulvérisation des produits phytosanitaires selon les résultats de l'étude d'opportunité.

## Conditions de mise en œuvre

### Maîtrise d'ouvrage :

1 et 2 : Syndicat Chassezac, Chambres d'agriculture chacun en ce qui les concerne  
3 et 4 : Chambre d'agriculture de l'Ardèche, agriculteurs

**Partenaires techniques :** Syndicat Chassezac, Chambres d'agriculture, agriculteurs, Conseils généraux

### Préalables :

### Réalisation :

1 et 2 : travail d'animation à réaliser en interne  
3 et 4 : étude de dimensionnement et travaux d'installation de dispositifs de traitement externalisés (entreprises spécialisées)

## Estimation des coûts

2B2	Maître d'ouvrage	Unité*	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Etude d'opportunité pour l'installation de plateforme de traitement des phytosanitaires	Chambre d'agriculture Ardèche	€ HT		5000						5 000
Dimensionnement et travaux	Agriculteurs ou collectivités	€ HT			40 000	40 000	20 000			100 000
<b>Total</b>			<b>0</b>	<b>5 000</b>	<b>40 000</b>	<b>40 000</b>	<b>20 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>105 000</b>

\*Les dépenses d'investissement sont indiquées en € HT, Les dépenses de fonctionnement sont indiquées en € TTC

## Plan de financement

2B2	Maître d'ouvrage	Unité*	AERMC	CRRA	CRLR	CG07	CG48	Autre	MO	Total
Etude d'opportunité pour l'installation de plateforme de traitement des phytosanitaires	Chambre d'agriculture Ardèche	€ HT	50%	30%					1 000	5 000
Dimensionnement et travaux	Collectivités	€ HT	50%	30%					20 000	100 000
Dimensionnement et travaux	Agriculteurs	€ HT	50%	30% ? A voir selon progr FEADER					20%	
<b>Total</b>		*	<b>52 500</b>	<b>31 500</b>					<b>21 000</b>	<b>105 000</b>

\*Les dépenses d'investissement sont indiquées en € HT, Les dépenses de fonctionnement sont indiquées en € TTC

## Suivi et évaluation

Indicateur de réalisation : nombre d'actions mises en œuvre, nombre d'agriculteurs ayant accès aux plateformes de traitement des produits phytosanitaires

Indicateur d'effet : évolution de la qualité des milieux au regard des paramètres pesticides

## Volet 2 : préserver ou améliorer la qualité des eaux

### 2B3 Prévention des pollutions par les pesticides en milieu non agricole

<b>Objectif</b>	<b>Intervenir sur les sources de pollution et les rejets : réduire les apports agricoles et prévenir la pollution par les pesticides</b>
<b>Priorité</b>	<b>2</b>
<b>Masses d'eau concernées</b>	Toutes
<b>Communes ou secteurs</b>	Bas Chassezac, sous-bassin de l'Altier
<b>Maitrise d'ouvrage</b>	Collectivités volontaires pour des démarches de réduction de l'utilisation des pesticides
<b>Calendrier</b>	2014-2020

<b>Lien avec d'autres procédures</b>	
<b>Programme de mesures</b>	-
<b>SDAGE</b>	5D01 : intégrer la lutte contre la pollution par les pesticides dans les démarches de gestion concertée par bassin versant 5D04 : engager des actions en zone non agricole
<b>SAGE</b>	B13 : lutter contre les pollutions diffuses (nitrates/ pesticides)
<b>Autres</b>	-

#### **Contexte**

Le plan écophyto 2018 a pour objectif de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires en France de 50 % à l'horizon 2018. Il concerne aussi bien les usages agricoles que les usages non agricoles : traitement des voiries (fossés en bordure de routes, de voies ferrées...) et espaces verts notamment. Les services techniques municipaux, départementaux et les gestionnaires des infrastructures de transport sont donc concernés.

Une charte régionale d'entretien des espaces publics a été mise en place en Rhône-Alpes et est portée par la FRAPNA.

#### **Description de l'opération**

L'action se décline en trois étapes :

1. Information/sensibilisation au plan écophyto 2018 et à la charte régionale d'entretien des espaces publics ;
2. Accompagnement (technique et financier) pour les acteurs s'engageant dans une démarche de changement des pratiques, notamment les collectivités souhaitant s'engager dans des démarches « zéro phyto » pour le traitement des voiries et espaces verts. Dans ce cadre, la réalisation du plan de désherbage communal est un préalable ;
3. Valorisation des efforts réalisés par la mise à disposition d'outils de communication.

#### **Conditions de mise en œuvre**

##### **Maîtrise d'ouvrage :**

Collectivités volontaires pour réduire l'utilisation de pesticides

**Partenaires techniques :** Syndicat Chassezac, FRAPNA, Conseils généraux

**Préalables :**

**Réalisation :**

- 1- Animation par le Syndicat Chassezac en partenariat avec la FRAPNA
- 2- Prestation externalisée pour les conseils personnalisés et la définition des projets
- 3- Collectivités volontaires à partir d'outils mis à disposition par la FRAPNA

**Estimation des coûts**

2B3	Maître d'ouvrage	Unité *	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Information et sensibilisation des acteurs potentiellement concernés	Syndicat Chassezac		Temps animation (Cf. volet 5)							
Prestation de conseils et d'accompagnement des collectivités pour la réduction de l'utilisation des pesticides	Collectivités volontaires		Appel à projets							30 000
Acquisition de matériel pour la gestion des voiries et espaces verts	Collectivités volontaires		Appel à projets							80 000
Formation des agents (hors formation certiphyto)	Collectivités volontaires		A programmer selon les besoins							30 000
Valorisation des changements de pratiques	Syndicat Chassezac/ Collectivités volontaires		Cf. volet 5							
<b>Total</b>										<b>140 000</b>

\*Les dépenses d'investissement sont indiquées en € HT, Les dépenses de fonctionnement sont indiquées en € TTC

**Plan de financement**

2B3	Maître d'ouvrage	Unité *	AERMC	CRRA	CRLR	CG07	CG48	Autre	MO	Total
Information et sensibilisation des acteurs potentiellement concernés	Syndicat Chassezac		Temps animation (Cf. volet 5)							
Prestation de conseils et d'accompagnement des collectivités pour la réduction de l'utilisation des pesticides	Collectivités volontaires		50%	30%					20%	30 000
Acquisition de matériel pour la gestion des voiries et espaces verts	Collectivités volontaires		50%	30%					20%	80 000
Formation des agents (hors formation certiphyto)	Collectivités volontaires		50%	30%					20%	30 000
Valorisation des changements de pratiques	Syndicat Chassezac/ Collectivités volontaires		30%	40%					20%	
<b>Total</b>			<b>70 000</b>	<b>42 000</b>					<b>28 000</b>	<b>140 000</b>

\*Les dépenses d'investissement sont indiquées en € HT, Les dépenses de fonctionnement sont indiquées en € TTC

**Suivi et évaluation**

Indicateur de réalisation : nombre de communes engagées dans les actions de réduction de l'usage des pesticides, nombre de diagnostics réalisés ; nombres d'actions mises en œuvre

Indicateur d'effet : évolution de la qualité des milieux au regard des paramètres pesticides

## Volet 2 : préserver ou améliorer la qualité des eaux

### 2C1 Amélioration du traitement des effluents des industries

<b>Objectif</b>	<b>Intervenir sur les sources de pollution et les rejets : réduire les apports industriels</b>
<b>Priorité</b>	<b>3</b>
<b>Masses d'eau concernées</b>	Toutes
<b>Communes ou secteurs</b>	Toutes
<b>Maitrise d'ouvrage</b>	Entreprises
<b>Calendrier</b>	2014-2020

<b>Lien avec d'autres procédures</b>	
<b>Programme de mesures</b>	-
<b>SDAGE</b>	5A06 Engager des programmes d'actions coordonnées dans les milieux particulièrement sensibles aux pollutions
<b>SAGE</b>	-
<b>Autres</b>	-

#### Contexte

L'activité industrielle est peu dense dans le territoire. Il s'agit surtout de petites structures souvent du domaine agroalimentaire. Il s'agit donc plus de risque de pollution diffuse ou de risque de perturbation des stations d'épuration (pour celles qui sont raccordées) que d'apports polluants localement importants.

Les installations classées (ICPE) font l'objet de contrôles (DREAL, DDT, Agence de l'Eau).

En revanche, les établissements de petite taille sont peu suivis et mal connus ; ils relèvent du règlement sanitaire départemental. Dans le bassin versant du Chassezac, on compte ainsi (cf phase état des lieux de l'étude) :

- des fromageries (7),
- des ateliers de transformation de viande (4),
- un atelier d'abattage (1),
- des ateliers de transformation de châtaigne (2),
- des ateliers de transformation de miel (>1),
- un atelier de production de jus de pomme (1),
- des caves viticoles (11),
- des caves oléicoles (2).

## Description de l'opération

Les établissements concernés par cette opération seront ciblés soit sur la base du volontariat, soit dans le cas où les différents suivis des milieux aquatiques mettent en évidence la nécessité d'améliorer le traitement de leurs rejets.

Les actions relatives à ces apports potentiels consistent :

- à établir, si besoin, le diagnostic des installations : caractérisation du traitement des effluents liquides, composition des rejets, évaluation des risques de pollution du milieu récepteur, impacts avérés et potentiels ; s'intéresser en priorité aux établissements qui présentent un risque pour l'environnement (pollutions avérées ; dégradations constatés du cours d'eau en aval du rejet...) ;
- à sensibiliser et conseiller les exploitants de ces ateliers et petites unités (en dessous des seuils ICPE ou de redevance de l'Agence de l'Eau) à la sensibilité du milieu et à la réduction/élimination des rejets,
- pour les industries déjà raccordées à une station d'épuration collective : vérifier que le raccordement est compatible avec le bon fonctionnement de la station d'épuration ; prévoir si besoin un pré-traitement ; inciter et aider à la signature d'une convention de raccordement,
- pour les industries non encore raccordées mais raccordables à une station d'épuration collective : même démarche,
- pour les unités éloignées d'un système d'assainissement collectif ou produisant des effluents non compatibles avec une station d'épuration classique : création de dispositif autonome de traitement adapté à la quantité et au type d'effluents produits ;

## Conditions de mise en œuvre

### Maîtrise d'ouvrage :

Animation : Syndicat Chassezac

Diagnostic et travaux : entreprises

**Partenaires techniques :** Syndicat Chassezac, chambres consulaires, syndicats professionnels, entreprises, SPANC, collectivités compétentes en assainissement, Conseils généraux, Agence de l'eau.

### Préalables :

### Réalisation :

Diagnosics et conseils externalisés (bureaux d'études, SPANC si mandaté par les entreprises)

## Estimation des coûts

2C1	Maître d'ouvrage	Unit é*	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Diagnosics d'entreprises et conseils pour l'amélioration du traitement des effluents	Entreprises	€ HT	1000€ / entreprise							1 000
Travaux	Entreprises	€ HT	A chiffrer au cas par cas							
<b>Total</b>										

\*Les dépenses d'investissement sont indiquées en € HT, Les dépenses de fonctionnement sont indiquées en € TTC

## Plan de financement

2C1	Maître d'ouvrage	Unité *	AERMC	CRRA	CRLR	CG07	CG48	Autre	MO	Total
Diagnostics d'entreprises et conseils pour l'amélioration du traitement des effluents	Entreprises	€ HT	0-50% suivant impact milieu et teneur du projet			Aide possible si agro-alimentaire (politique agricole)				
Travaux	Entreprises	€ HT								
<b>Total</b>										

\*Les dépenses d'investissement sont indiquées en € HT, Les dépenses de fonctionnement sont indiquées en € TTC

## Suivi et évaluation

Indicateur de réalisation : nombre d'entreprises concernées par un diagnostic

Indicateur d'effet : évolution de la qualité physico-chimique des eaux et des phénomènes d'eutrophisation.



**Volet 2 : préserver ou améliorer la qualité des eaux**

**2C2 Amélioration des connaissances sur le risque de pollution lié aux anciens sites miniers**

<b>Objectif</b>	<b>Intervenir sur les sources de pollution et les rejets : réduire les apports industriels</b>
<b>Priorité</b>	<b>2</b>
<b>Masses d'eau concernées</b>	FRDR413b, FRDR416, FRDR11760
<b>Communes ou secteurs</b>	Chassezac intermédiaire et Borne en aval de St-Laurent-les-Bains, Altier, Thines,
<b>Maitrise d'ouvrage</b>	Etude : Syndicat Chassezac Travaux si nécessaire : Concessionnaire ou Etat
<b>Calendrier</b>	2014-2020

<b>Lien avec d'autres procédures</b>	
<b>Programme de mesures</b>	-
<b>SDAGE</b>	5C01 Compléter et améliorer la connaissance des pollutions et de leurs origines, ainsi que leur suivi 5C06 Intégrer la problématique « substances dangereuses » dans le cadre des SAGE et des dispositifs contractuels
<b>SAGE</b>	-
<b>Autres</b>	-

**Contexte**

D'anciennes mines de plomb argentifère et de zinc ont été exploitées dans le bassin amont du Chassezac en plusieurs secteurs : sous-bassins de l'Altier, de la Thines (Malarce sur Thines, Ste-Marguerite lafigère), du Granzon (Banne), du Chassezac. La concession du Chassezac (communes de Malarce sur Thines, Montselgues, Ste-Marguerite, St-Pierre-St-Jean, Malons-et-Elze) est concernée par une démarche en cours de mise en sécurité, les autres étant arrêtés depuis longtemps (1998 pour les dernières). Les travaux et suivis prévus dans le cadre de la procédure d'abandon de concession minière n'ont semble t-il pas été partout réalisés. Les risques de pollution par ruissellement de la pluie sur els zones de dépôts et par les eaux de drainage des galeries sont mal connus. Les analyses réalisées dans les mousses aquatiques en quelques points du Chassezac (au lieu-dit « la Rouvière » en 2011, Berrias et Casteljau en 2007) indiquent une contamination par des métaux lourds (arsenic, zinc, plomb, nickel, cadmium).

L'ampleur de cette contamination résiduelle n'est pas connue ni en étendue ni en intensité.

**Description de l'opération**

L'objectif de l'étude est de définir si certaines exploitations minières, maintenant terminées, peuvent encore avoir un impact sur la qualité des cours d'eau. Et dans le cas où une pollution serait mise en évidence, de travailler sur un programme d'actions visant à surveiller et enrayer cette pollution.

L'action consiste en :

- Phase 1 : réaliser des investigations dans le milieu récepteur aquatique (recherches de micropolluants minéraux dans l'eau mais aussi dans les mousses aquatiques et dans les sédiments fins) en différents secteurs ; chercher les sources des pollutions constatées (un protocole plus détaillé est proposé dans l'étude Aquascop 2013 : « programme d'amélioration de la qualité des eaux du Chassezac et de ses affluents »)
- Phase 2 : pour les pollutions constatées pour lesquelles l'origine des apports est identifiée, préciser la situation juridique de l'exploitation minière, l'état des installations ; évaluer les risques d'apports au cours d'eau ; établir si nécessaire un programme de travaux pour supprimer ou réduire les apports polluants. Hormis pour la concession du Chassezac (exploitant connu, travaux de mise en sécurité en cours), si l'origine d'une pollution constatée est imputée à une autre concession, c'est l'Etat qui sera en charge de traiter la pollution.

## Conditions de mise en œuvre

### Maîtrise d'ouvrage :

Animation : Syndicat Chassezac

Diagnostic et travaux : entreprises

**Partenaires techniques :** DREAL, ONEMA, ADEME, Agence de l'Eau

### Préalables :

### Réalisation :

Etude externalisée

## Estimation des coûts

2C2	Maître d'ouvrage	Unit é*	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Etude d'évaluation des risques de pollution liés aux anciens sites miniers	Syndicat Chassezac	€ TTC				30 000				30 000
Travaux de réduction des risques de pollution	Concessionnaire ou à défaut DREAL	€ HT	A chiffrer au cas par cas							
<b>Total</b>										<b>30 000</b>

\*Les dépenses d'investissement sont indiquées en € HT, Les dépenses de fonctionnement sont indiquées en € TTC

## Plan de financement

2C2	Maître d'ouvrage	Unit é*	AERMC	CRRA	CRLR	CG07	CG48	Etat	MO	Total
Etude d'évaluation des risques de pollution liés aux anciens sites miniers	Syndicat Chassezac	€ TTC	50%	30%				20% ?		30 000
Travaux de réduction des risques de pollution	Concessionnaire ou à défaut DREAL	€ HT	0-50% selon maître d'ouvrage et teneur du projet					50%		
<b>Total</b>		*	<b>15 000</b>	<b>9 000</b>				<b>6 000</b>		<b>30 000</b>

\*Les dépenses d'investissement sont indiquées en € HT, Les dépenses de fonctionnement sont indiquées en € TTC

## **Suivi et évaluation**

---

---

Indicateur de réalisation : Etude réalisée

Indicateur d'état : Suivi des teneurs en micropolluants dans les eaux



## Volet 2 : préserver ou améliorer la qualité des eaux

### 2D1 Mise en place d'un réseau de suivi de la qualité des eaux complémentaire aux réseaux existants

<b>Objectif</b>	<b>Intervenir sur les sources de pollution et les rejets : réduire les apports industriels</b>
<b>Priorité</b>	<b>1</b>
<b>Masses d'eau concernées</b>	Toutes
<b>Communes ou secteurs</b>	Toutes
<b>Maitrise d'ouvrage</b>	Syndicat Chassezac
<b>Calendrier</b>	2014-2020

<b>Lien avec d'autres procédures</b>	
<b>Programme de mesures</b>	-
<b>SDAGE</b>	2-06 Améliorer le suivi à moyen et long terme et la connaissance des milieux impactés par l'activité humaine en complément du programme de surveillance du bassin
<b>SAGE</b>	c4 Renforcer et mutualiser les réseaux de suivi des eaux superficielles et souterraines dans le cadre d'un schéma de bassin des données sur l'eau et des zones indispensables au maintien de la biodiversité c5 Mettre en œuvre un Comité scientifique du bassin versant de l'Ardèche et des partenariats avec le monde de la recherche
<b>Autres</b>	-

#### **Contexte**

Le SAGE Ardèche recommande que la connaissance soit adaptée à l'échelle du bassin versant de l'Ardèche afin de permettre localement la gestion opérationnelle et de préciser l'état des plus petits cours d'eau dans le cadre d'un Schéma de Bassin des Données sur l'Eau (SBDE). Une attention particulière doit être portée sur le suivi et la compréhension des phénomènes d'eutrophisation qui est susceptible d'être à l'origine d'un déclassement de certaines des masses d'eau du bassin versant.

Les suivis existants sur le bassin versant du Chassezac concernent :

- Le réseau de bassin (sous maîtrise d'ouvrage Agence de l'eau, ONEMA et DREAL) développé dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive cadre sur l'eau :
  - o une station du réseau de référence (REF) : La Borne à St-Laurent-les-Bains
  - o une station du réseau de contrôle opérationnel (RCO) : Le Chassezac à Ste-MargueriteLafigère
  - o une station du réseau de contrôle et de surveillance (RCS) : Le Chassezac à Berrias-et-Casteljau
  - o Deux stations « plans d'eau » (Villefort et Puylaurent) suivies une fois par programme de mesures (dernières données : 2011)
- Le réseau du conseil général de la Lozère : 5 stations suivies tous les 3 ans (derniers suivis en 2009 et 2012)
- Les suivis hydrobiologiques (poissons, invertébrés...) et thermiques effectués par les Fédérations de pêche

- Les suivis hydrobiologiques et thermiques effectués par le Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône-Alpes dans le cadre du plan national apron
- Des études ponctuelles et suivis de différents taxons indicateurs de la fonctionnalité des milieux aquatiques effectués par différents acteurs (universités, recherche, associations locales...)

Dans le cadre de la préparation du contrat de rivière, le syndicat du Chassezac a lancé en 2011 une étude de suivi de la qualité. Elle pourra servir de « point zéro » à ce contrat.

## **Description de l'opération**

---

Le réseau de suivi de la qualité des eaux du Chassezac et de ses affluents sera mis en place en complémentarité avec les réseaux existants et en cohérence avec le Schéma de Bassin des Données sur l'Eau (en projet dans le cadre du SAGE Ardèche) qui se décline en 4 niveaux de suivi :

- Un suivi global du milieu en complément du réseau RCS : l'objectif est d'apprécier l'état général des masses d'eau, définir puis évaluer la politique de l'eau à l'échelle du bassin versant du Chassezac ;
- Un suivi opérationnel : l'objectif est d'acquérir des connaissances en complément du RCO, pour l'élaboration de programmes d'actions et l'évaluation de leur efficacité ;
- Un suivi des pollutions accidentelles : l'objectif est de rechercher, suivre et déterminer l'origine des pollutions accidentelles, apporter une expertise technique en appui aux communes et en complémentarité avec les différents services concernés ;
- Un suivi étiage : l'objectif est de suivre l'état des milieux, en particulier les phénomènes d'eutrophisation et la qualité bactériologique (en complément du suivi ARS) en période estivale ; dans le cas des cours d'eau soutenus, les résultats de la qualité des milieux peuvent être utilisés pour adapter la gestion du soutien d'étiage.

Un protocole détaillé est proposé dans l'étude Aquascop 2013 : élaboration d'un programme d'amélioration de la qualité des eaux du Chassezac et de ses affluents.

Parallèlement, l'évaluation de la qualité et de la fonctionnalité des milieux aquatiques pourra s'appuyer sur les recherches des partenaires locaux et du monde scientifique. Une étude comparative de différents taxons indicateurs (microalgues, bryophytes, plantes vasculaires et insectes ripicoles) entre trois bassins versants d'un même contexte géographique, mais présentant des différences notables en termes d'artificialisation des milieux est d'ores et déjà prévue.

## **Conditions de mise en œuvre**

---

### **Maîtrise d'ouvrage :**

Syndicat Chassezac

**Partenaires techniques :** Agence de l'eau, DREAL, ONEMA, ARS, Fédérations de pêche, CEN, EPTB

### **Préalables :**

**Réalisation :** en interne ou prestations externalisées (bureaux d'études et laboratoires d'analyses) selon le type de suivis.

## Estimation des coûts

2D1	Maître d'ouvrage	Unité*	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total	
Suivi global	Syndicat Chassezac	€ TTC				40 000		40 000		80 000	
Suivi opérationnel	Syndicat Chassezac	€ TTC	25 000	40 000	40 000			25 000		130 000	
Suivi des manifestations d'eutrophisation	Syndicat Chassezac	€ TTC			10 000	10 000				20 000	
Suivi étiage	Syndicat Chassezac	€ TTC	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	21 000	
Caractérisation pollutions accidentelles	Syndicat Chassezac	€ TTC	A chiffrer au cas par cas								
Etude comparative de différents taxons indicateurs de la qualité des milieux aquatiques sur trois bassins versants du Bas Vivarais	Association Païolive	€TTC		16 000	16 000	16 000				48 000	
<b>Total</b>			<b>28 000</b>	<b>59 000</b>	<b>109 000</b>	<b>109 000</b>	<b>23 000</b>	<b>68 000</b>	<b>3 000</b>	<b>299 000</b>	

\*Les dépenses d'investissement sont indiquées en € HT, Les dépenses de fonctionnement sont indiquées en € TTC

## Plan de financement

2D1	Maître d'ouvrage	Unité*	AERMC	CRRA	CRLR	CG07	CG48	Autre	MO	Total	
Suivi global	Syndicat Chassezac	€ TTC	50%	30%					16 000	80 000	
Suivi opérationnel	Syndicat Chassezac	€ TTC	50%	25%			5%		26 000	130 000	
Suivi des manifestations d'eutrophisation	Syndicat Chassezac	€ TTC	50%	25%			5%		4 000	20 000	
Suivi étiage	Syndicat Chassezac	€ TTC	50%	30%					4 200	21 000	
Caractérisation pollutions accidentelles	Syndicat Chassezac	€ TTC	A voir au cas par cas								
Etude comparative de différents taxons indicateurs de la qualité des milieux aquatiques sur trois bassins versants du Bas Vivarais	Association Païolive	€TTC	50%	30%					9 600	48 000	
<b>Total</b>		*	<b>149 500</b>	<b>82 200</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7 500</b>	<b>0</b>	<b>59 800</b>	<b>299 000</b>	

\*Les dépenses d'investissement sont indiquées en € HT, Les dépenses de fonctionnement sont indiquées en € TTC

## Suivi et évaluation

Indicateur de réalisation : Suivis effectués

Indicateur d'effet : Evolution de la qualité des eaux

## Volet 3 : Préserver ou restaurer les milieux aquatiques et contribuer à la prévention du risque inondation

### 3A : Préserver ou restaurer les fonctionnalités des cours d'eau et contribuer à la prévention du risque inondation

3A1 Opérations de restauration physique du Chassezac dans sa plaine alluviale .....	75
3A2 définition et mise en œuvre d'une politique de gestion de l'espace de bon fonctionnement du Chassezac aval.....	79
3A3 Entretien programmé des cours d'eau et gestion ciblée des espèces exotiques envahissantes.....	82
3A4 Rétablissement de la continuité écologique sur le Bas Chassezac en application de l'article L214-17 du code de l'environnement .....	85
3A5 Suivi des évolutions géomorphologiques et hydroécologiques .....	88
3A6 Découverte du ruisseau des Sédariès dans sa traversée de Villefort .....	91
3A7 Ouverture d'un bras de crue sur le Rieutord au niveau du pont de Cubières .....	93
3A8 Mise en place d'une gestion alternative des eaux pluviales urbaines .....	95

### 3B : Améliorer les connaissances de l'impact des grands ouvrages hydrauliques

3B1 Etude de l'impact des grands ouvrages hydrauliques .....	97
--	----

### 3C : Préserver ou restaurer les fonctionnalités des zones humides

3C1 Inventaires complémentaires de zones humides sur le Haut Chassezac .....	100
3C2 Définition et mise en œuvre d'une stratégie de préservation des zones humides....	102

### 3D : Valoriser les milieux aquatiques

3D1 Mise en place de sentiers d'interprétation sur le bon fonctionnement des milieux aquatiques.....	105
--	-----

**Volet 3 : préserver ou restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques et contribuer à la prévention du risque inondation**

**3A1 Opérations de restauration physique du Chassezac dans sa plaine alluviale**

<b>Objectif</b>	<b>3A préserver ou restaurer les cours d'eau et contribuer à la prévention du risque inondation</b>
<b>Priorité</b>	1
<b>Masses d'eau concernées</b>	FRDR413c
<b>Communes ou secteurs</b>	Chandolas, Saint-Alban-Auriolles, Grospierres, Beaulieu
<b>Maitrise d'ouvrage</b>	Syndicat Chassezac
<b>Calendrier</b>	Etudes : 2014 à 2017 – Travaux : 2018 à 2020

<b>Lien avec d'autres procédures</b>	
<b>Programme de mesures</b>	3A1 Reconnecter les annexes aquatiques et les milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel
<b>SDAGE</b>	6A01 Préserver ou restaurer l'espace de bon fonctionnement des milieux aquatiques 6A02 Préserver ou restaurer les bords de cours d'eau et les boisements alluviaux 6A05 Mettre en œuvre une politique de gestion sédimentaire
<b>SAGE</b>	B15 Gérer, préserver ou restaurer les espaces de mobilité et les zones d'expansion des crues B16 Améliorer la gestion du transport solide
<b>Autres</b>	Docob N2000 du site b4 FR8201656 – Restauration de la lône de Saint-Alban-Auriolles Plan national d'actions en faveur de l'apron du Rhône

**Contexte**

Le Chassezac dans sa plaine alluviale a subi de profondes modifications de son fonctionnement hydromorphologique, notamment suite aux extractions de matériaux alluvionnaires, à des aménagements de recalibrage du lit, de mise en place de merlons-digues et de protections de berges entre les années 1960 et 1990. Les conséquences observables aujourd'hui sont un enfoncement du lit de l'ordre de 2 à 4 mètres, un rétrécissement de la largeur de la bande active de 50% par rapport aux années 1950 et la disparition du matelas alluvial (sédiments) sur des linéaires importants en raison du déficit sédimentaire.

Les conséquences environnementales sont nombreuses : perte d'attractivité des habitats aquatiques, diminution des surfaces d'habitats caractéristiques des zones alluviales (souvent d'intérêt patrimonial fort), déconnexion du lit mineur et de ses annexes (lône, zones humides) entraînant des risques de comblement de ces zones humides, altération des échanges entre le cours d'eau et la nappe d'eau souterraine contenue dans les alluvions du lit majeur, diminution des capacités d'autoépuration et de régulation thermique du cours d'eau.

Par ailleurs, il convient de rappeler que ce secteur du Chassezac est compris dans les zonages d'espaces de mobilité et de zones d'expansion des crues d'intérêt majeur à l'échelle du SAGE Ardèche, dans le site Natura 2000 « Bois de Païolive et Basse Vallée du Chassezac » et correspond également à la localisation des dernières

observations de l'apron du Rhône sur le Chassezac en 2001. Pour toutes ces raisons, il nécessite une restauration de ses fonctionnalités.

## **Description de l'opération**

---

L'objectif est de restaurer une dynamique fluviale quasiment atone en s'appuyant sur les marqueurs historiques de la dynamique fluviale pré-aménagement et en conservant le fonctionnement hydraulique de la zone d'expansion des crues. Ces actions permettront de reconnecter les milieux (chenaux et zones humides en retrait) et d'améliorer la qualité des habitats aquatiques en rechargeant en sédiment le lit du cours d'eau. Trois sites favorables à ces opérations de restauration physique ont été identifiés au sein de la plaine alluviale du Chassezac. Ils se situent sur les communes de Chandolas et Saint-Alban-Auriolles. L'objectif du contrat de rivière est de réaliser des opérations de restauration physique sur au moins un site.

Le choix d'un ou plusieurs sites pour la réalisation de travaux de restauration physique devra s'opérer notamment au regard des études préalables et des opportunités foncières. La définition des travaux devra prendre en compte les enjeux de maintien de l'agriculture et de maintien des infrastructures publiques (captages d'eau potable notamment).

Le principe de l'action repose essentiellement sur 4 grands types d'opération, qui suivant les sites peuvent être réalisées en totalité ou partiellement.

### Retrait des merlons-digues en rive gauche

La longueur des ouvrages varie d'un site à l'autre entre 150 et 750 mètres et en général, ils surplombent le fond du lit du Chassezac de 4 à 8m. En arrière des ouvrages, les niveaux sont variables selon que l'on se trouve dans un ancien chenal ou sur des zones de terrassements (dénivelé variables de 4,5 à 1m en dessous du niveau du merlon). Ces merlons, dont les matériaux sont composés des alluvions du Chassezac, renforcés par le déversement de blocs d'enrochement, pourront donc être effacés totalement ou partiellement pour permettre la reconnexion du Chassezac et de ses annexes alluviales.

### Réouverture d'anciens chenaux

En retrait des merlons, les anciens chenaux sont aujourd'hui assez marqués. Leurs altitudes sont situées entre +0,5 et +4m du niveau du fond du cours d'eau (valeurs qui correspondent à l'enfoncement mesuré sur la période 1922-2012). Ils sont déconnectés de l'écoulement du cours d'eau par les merlons (hors crue importante). L'action consiste à rouvrir ces chenaux à une altitude permettant une mise en eau lors des crues (dont la fréquence sera définie au cours de l'étude de conception). L'alimentation des chenaux se fera par un entonnement amont (élargissement et abaissement au niveau de la berge actuelle). Enfin, il faut noter que les zones humides dans leur ensemble bénéficieront de ces aménagements en raison d'une meilleure alimentation hydrologique.

### Ré-injections des sédiments dans le lit mineur du Chassezac

Les sédiments issus des terrassements des deux premières opérations (effacement de merlons et réouverture des chenaux) pourront être injectés dans le Chassezac. Ces injections (hors matériaux « impropres » type terre végétale, enrochement, déchets inertes) pourront prendre différentes formes. Cette opération vise à la fois à recharger le cours d'eau en sédiments, mais également à diriger une partie des débits de projet vers les chenaux. Ces « aménagements alluviaux » ont vocation à initier, à amorcer le fonctionnement de l'action, puis à disparaître au fil des crues.

### Retrait d'épis et d'enrochements

Sur certains secteurs, des enrochements et épis plus ou moins dégradés sont en place et pourront être retirés afin de rendre mobilisables les sédiments situés en retrait. Ces blocs seront soit évacués, soit concassés sur place pour être utilisés comme matériaux de réinjection.

Une dévégétalisation préalable aux opérations de terrassements est nécessaire.

Ces opérations nécessitent également des suivis hydromorphologiques et écologiques qui sont prévus dans la fiche actions 3A5. Des études d'impact sur le fonctionnement hydraulique et hydrogéologique sont également nécessaires préalablement à la réalisation des travaux (voir ci-après « conditions de mise en œuvre »).

Les actions sont présentées plus en détail dans le plan de gestion et de restauration physique des cours d'eau (Dynamique Hydro 2013, étude préalable au contrat de rivière Chassezac).

### **Conditions de mise en œuvre**

**Maîtrise d'ouvrage :** Syndicat Chassezac

**Partenaires techniques :** ONEMA, Fédérations de pêche, DDT07, EPTB, CEN, Communauté de communes Chassezac-Claysse (opérateur Natura 200)

#### **Préalables :**

Etudes préalables pour le dimensionnement des projets et les choix techniques + dossiers réglementaires :

<b>Topographie</b>	Plan détaillé des zones d'intervention et zones d'influence des projets (nécessaire pour la modélisation hydraulique, le dimensionnement des chenaux et merlons, la définition du projet et de ses coûts)
<b>Sondages</b>	Analyse des matériaux présents dans les merlons, et autres secteurs terrassés. Recherche des niveaux alluvionnaires dans les chenaux ouverts
<b>Hydrologie/Hydraulique</b>	Modélisation hydraulique, calage des niveaux d'eau projet, définition technique des interventions (calage altimétrique), présentation des modifications des écoulements de crue et implications réglementaires
<b>Hydrogéologie</b>	Fonctionnement hydrogéologique du secteur, en particulier pour évaluer l'impact sur les captages situés à proximité de la lône de Saint-Alban-Auriolles
<b>Expertise générale</b>	Définition et rédaction des différentes étapes du projet, géomorphologie, ...
<b>Inventaires faune-flore</b>	Objectif de cartographier les contraintes écologiques, étape nécessaire pour adapter éventuellement les tracés et établir les dossiers réglementaires
<b>Dossiers Loi sur l'Eau</b>	Certains types de travaux sont soumis à autorisation ou à déclaration
<b>Incidence Natura 2000</b>	
<b>Dossier CNPN</b>	Nécessaire en cas d'impact sur une espèce protégée Attention : procédure lourde, adapter le projet en concertation avec les Services de l'Etat afin de cadrer cette procédure
<b>Maîtrise foncière ou contractualisation avec les propriétaires</b>	Peut passer par une Déclaration d'Utilité Publique
<b>Déclaration d'intérêt général</b>	Nécessaire en cas d'engagement d'argent public sur des terrains privés

#### **Réalisation :**

Etudes et travaux en grande partie externalisés (maîtrise d'œuvre, bureaux d'études et entreprises de travaux publics). Partenariat avec des acteurs locaux pour certaines études (inventaires faune, flore), partenariat avec organismes de recherche (IRSTEA) pour les suivis préalables et post travaux.

### **Estimation des coûts**

Rappel : l'objectif est de mettre en œuvre au moins un projet de restauration physique significatif pendant la durée du contrat de rivière sur un ou plusieurs sites parmi ceux indiqués dans le tableau ci-dessous. Les coûts comprennent l'ensemble des études préalables, dossiers réglementaires et travaux. Il s'agit d'enveloppes hautes qui peuvent fortement évoluer, notamment en fonction de la teneur des projets retenus et du prix du m<sup>3</sup> terrassé.

3A1	Maître d'ouvrage	Unité*	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Etudes préalables aux travaux de restauration physique du Chassezac aval	Syndicat Chassezac	€ HT			190000					190000
Travaux de restauration physique du Chassezac aval secteur îlône de St-Alban-Auriolles	Syndicat Chassezac	€ HT						435 000		435000
Travaux de restauration physique du Chassezac aval secteur Chandolas Les Reynauds	Syndicat Chassezac	€ HT						330 000		330000
Travaux de restauration physique du Chassezac aval secteur Maisonneuve	Syndicat Chassezac	€ HT					665 000			665000
<b>Total</b>										<b>1 620 000</b>

\*Les dépenses d'investissement sont indiquées en € HT, Les dépenses de fonctionnement sont indiquées en € TTC

?\*\* L'objectif est de réaliser au moins un des trois chantiers au cours de la deuxième phase du contrat de rivière

### Plan de financement

3A1	Maître d'ouvrage	Unité *	AERMC	CRRA	FEDER	Etat		Autre	MO	Total
Etudes préalables aux travaux de restauration physique du Chassezac aval	Syndicat Chassezac	€ HT	40%	40%	A voir selon programme 2014-2020	Cofinancement au titre la politique Natura 2000?		A rechercher si possibilité de déplaçonnements des aides publiques au-delà de 80%	20%	
Travaux de restauration physique du Chassezac aval secteur îlône de St-Alban-Auriolles	Syndicat Chassezac	€ HT							20%	
<b>Total</b>			<b>648000</b>	<b>648000</b>				<b>220000</b>	<b>104000**</b>	<b>1 620 000</b>

\*Les dépenses d'investissement sont indiquées en € HT, Les dépenses de fonctionnement sont indiquées en € TTC

\*\*Réalisation d'une seule opération en l'absence de déplaçonnements des aides publiques au-delà de 80%

**NB : L'engagement des études avant fin 2016 et d'au moins une des opérations de restauration physique au cours de la 2<sup>e</sup> phase du contrat de rivière conditionnent l'aide de l'Agence de l'eau dans le cadre de bonus contractuel, pour la réalisation du sentier pédagogique sur le fonctionnement de la plaine alluviale (Cf. fiche action 3D1).**

### Suivi et évaluation

Indicateur de réalisation : au moins un des trois sites restauré

Indicateurs d'effets : suivis hydromorphologiques (topographie, habitats) et hydroécologiques (invertébrés poissons...) Cf. détails dans fiche action 3A5

**Volet 3 : préserver ou restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques et contribuer à la prévention du risque inondation**

**3A2 définition et mise en œuvre d'une politique de gestion de l'espace de bon fonctionnement du Chassezac aval**

<b>Objectif</b>	<b>3A préserver ou restaurer les cours d'eau et contribuer à la prévention du risque inondation</b>
<b>Priorité</b>	1
<b>Masses d'eau concernées</b>	FRDR413b FRDR413c
<b>Communes ou secteurs</b>	Gravières, Les Salelles, Chambonas, Les Vans, Les Assions, Berrias-et-Casteljeu, Chandolas, Beaulieu, Grospierres, Saint-Alban-Auriolles, Sampzon
<b>Maitrise d'ouvrage</b>	Syndicat Chassezac
<b>Calendrier</b>	2014-2020

<b>Lien avec d'autres procédures</b>	
<b>Programme de mesures</b>	-
<b>SDAGE</b>	6A01 Préserver ou restaurer l'espace de bon fonctionnement des milieux aquatiques
<b>SAGE</b>	b2 Préserver les espaces riverains de cours d'eau et les zones humides en les inscrivant dans les documents d'urbanisme et en mobilisant les outils de gestion du foncier b15 Gérer, préserver ou restaurer les espaces de mobilité et les zones d'expansion des crues
<b>Autres</b>	-

**Contexte**

Le concept d'espace de « bon fonctionnement » est apparu dans le SDAGE RMC 2010-2015 et est défini comme : « l'espace qui joue un rôle majeur dans l'équilibre sédimentaire, dans le renouvellement des habitats, comme barrière limitant le transfert des pollutions vers le cours d'eau et comme corridor de communication pour les espèces aquatiques et terrestres ». Il correspond à l'espace de mobilité tel que défini dans l'atlas cartographique du SAGE, auquel s'ajoute l'ensemble des annexes alluviales (forêts alluviales, zones humides...). Il doit être intégré dans les trames vertes et bleues et les Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE) issus de la loi Grenelle 2 de 2009.

L'espace de bon fonctionnement remplit un certain nombre de fonctions qui justifient sa préservation.

**Description de l'opération**

**1- Définition de l'enveloppe cartographique de l'espace de bon fonctionnement**

Il s'agit de mettre en cohérence les différents zonages existants (espace de mobilité, Natura 2000, trame verte et bleue...), qui dans le temps auront des règles de gestion assez similaires.

**2- Diffusion du tracé**

Une large diffusion du tracé et des principes de gestion auprès de tous les acteurs de la rivière s'avère nécessaire. De la sorte, ils pourront vérifier la compatibilité des projets qui leur seront soumis avec les principes

de gestion de l'espace de bon fonctionnement. En parallèle, Il faut impérativement entreprendre un travail de pédagogie auprès des riverains et « utilisateurs » de la rivière : organisation de journées pédagogiques, envoi de plaquettes pédagogiques, implantation de panneaux sur les sites fréquentés....

Ce travail de fond doit permettre une prise de conscience et une appropriation de l'espace de bon fonctionnement qui sera bénéfique sur le long terme : nouvelle approche : de la gestion d'une rivière à la gestion d'un « espace rivière ».

### 3- Définition d'une politique générale de gestion de l'espace de bon fonctionnement

L'espace de bon fonctionnement ne doit pas être considéré comme un espace atone ou aucune activité ne s'y déroule. Au contraire, c'est un espace vivant, avec des fonctions utiles au territoire et sur lequel des relations socio-économiques sont affirmées. La structure en charge de l'animation de l'espace de bon fonctionnement doit en premier lieu se doter d'une politique générale, c'est-à-dire d'une vision cohérente de cet espace. Cette cohérence se traduit donc dans les réponses qu'apporte la collectivité aux demandes, aux situations, aux besoins des différents acteurs. Par exemple, on peut imaginer ici que cette politique générale se dote d'une réponse identique vis-à-vis des sites de baignades, de mise à l'eau des canoës, de demande de protection de berge... Pour ce faire, c'est la définition de l'intérêt général qui peut servir de base.

### 4- Mise en place des outils nécessaires à la bonne gestion de l'espace de bon fonctionnement

Il s'agit notamment de traduire dans les documents d'urbanisme, les règles de gestion de l'espace de bon fonctionnement définies. Cela suppose au préalable, la réalisation d'une étude foncière qui permettra d'identifier les enjeux de préservation, enjeux socio-économiques et contraintes réglementaires existantes. A partir de cette étude, une stratégie foncière pourra être définie pour la préservation et la gestion des espaces les plus sensibles. Lorsqu'une maîtrise foncière est nécessaire, elle peut passer notamment par l'acquisition ou la contractualisation avec les propriétaires. Avant la transcription de règles de gestion dans les documents d'urbanisme, une analyse juridique peut s'avérer nécessaire.

## Conditions de mise en œuvre

**Maîtrise d'ouvrage :** Syndicat Chassezac

**Partenaires techniques :** EPTB, DDT, DREAL, Communes et communautés de communes, chambre d'agriculture, producteurs d'eau potable (SEBA, SIAEP Pays des Vans), professionnels du tourisme, associations de protection de la nature et associations de riverains.

**Préalables :**

**Réalisation :** L'action consiste essentiellement en animation assurée par le Syndicat Chassezac. Appel à prestataires extérieurs pour étude foncière et analyse juridique des règles de gestion proposées dans les documents d'urbanisme.

## Estimation des coûts

3A2	Maître d'ouvrage	Unit é*	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Etude de définition de l'espace de bon fonctionnement	Syndicat Chassezac	€ HT		7 000						7 000
Etude foncière de définition d'une stratégie de gestion	Syndicat Chassezac	€ HT			50 000					50 000
<b>Total</b>										<b>57 000</b>

\*Les dépenses d'investissement sont indiquées en € HT, Les dépenses de fonctionnement sont indiquées en € TTC

## Plan de financement

3A2	Maître d'ouvrage	Unit é*	AERMC	CRRA	FEDER	Etat		Autre	MO	Total
Etude de définition de l'espace de bon fonctionnement	Syndicat Chassezac	€ HT	50%	30%	A voir selon programme 2014-2020				20%	
Etude foncière de définition d'une stratégie de gestion	Syndicat Chassezac	€ HT	50%	30%					20%	
<b>Total</b>			<b>28500</b>	<b>17100</b>					<b>11400</b>	<b>57 000</b>

\*Les dépenses d'investissement sont indiquées en € HT, Les dépenses de fonctionnement sont indiquées en € TTC

## Suivi et évaluation

Surface de l'espace de bon fonctionnement faisant l'objet de règles de gestion intégrées dans les documents d'urbanisme ou faisant l'objet d'une protection spécifique.



**Volet 3 : préserver ou restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques et contribuer à la prévention du risque inondation**

**3A3 Entretien programmé des cours d'eau et gestion ciblée des espèces exotiques envahissantes**

<b>Objectif</b>	<b>3A préserver ou restaurer les cours d'eau et contribuer à la prévention du risque inondation</b>
<b>Priorité</b>	1
<b>Masses d'eau concernées</b>	Toutes
<b>Communes ou secteurs</b>	Ensemble du bassin versant
<b>Maitrise d'ouvrage</b>	Syndicat Chassezac
<b>Calendrier</b>	2014-2020

<b>Lien avec d'autres procédures</b>	
<b>Programme de mesures</b>	-
<b>SDAGE</b>	6A02 Préserver et restaurer les bords de cours d'eau et les boisements alluviaux 6C06 et 6C07 Favoriser les interventions préventives et mettre en œuvre des interventions curatives pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes
<b>SAGE</b>	b17 Entretien des cours d'eau de manière planifiée pour assurer la cohérence globale des interventions
<b>Autres</b>	-

**Contexte**

Dans le cadre des études préalables au contrat de rivière, un plan d'objectifs d'entretien (POE) a été établi sur environ 385 km de cours d'eau. Il concerne essentiellement la gestion de la ripisylve, la gestion d'espèces exotiques envahissantes et plus ponctuellement la gestion d'atterrissements.

La ripisylve est la forêt naturelle riveraine d'un cours d'eau. Elle joue un rôle important pour le bon fonctionnement de ce dernier : stabilité des berges, ralentissement des écoulements en crue, filtration des pollutions, milieux de grand intérêt écologique (accueil de la faune, habitats et espèces d'intérêt patrimonial, rôle de corridor écologique, production de nourriture pour les espèces aquatiques...).

Dans les secteurs où des enjeux humains sont installés en zone inondable, l'absence d'entretien des cours d'eau peut augmenter le risque inondation.

Le POE a donc comme double objectif de répondre à la fois à des enjeux environnementaux de maintien ou d'amélioration des fonctionnalités des ripisylves et à des enjeux humains de limitation des risques inondation et érosion. Les interventions programmées répondront à des objectifs de gestion en lien avec les enjeux identifiés.

## **Description de l'opération**

---

Le POE a permis de définir les types d'interventions nécessaires ainsi que le besoin de récurrence. Les interventions proposées concernent environ 52 km de cours d'eau et concernent :

Gestion accrue de la ripisylve sur les tronçons présentant des enjeux humains forts et traitement des atterrissements afin de favoriser le transport solide tout en limitant le risque au droit de secteurs à enjeu.

Opérations possibles de bûcheronnage des arbres instables, morts ou sénescents ; d'enlèvement des embâcles et du bois mort ; de débroussaillage d'individus de la strate arbustive ; de scarification ou de déplacement de dépôts de sédiments...

Gestion sélective de la ripisylve en vue d'améliorer la diversité des classes d'âge et des essences

Opérations possibles de bûcheronnage en vue de favoriser la reprise de souche, de créer des éclaircies, de favoriser certaines espèces ; de débroussaillage d'individus de la strate arbustive ; de plantations et boutures d'espèces végétales adaptées...

Suivi et gestion ciblée (selon les opportunités) des espèces exotiques envahissantes

Selon l'espèce ciblée (Robinier faux-acacias, Renouée du Japon, Ailante glanduleux, Ambroisie), les opérations d'éradication ou de limitation de la colonisation pourront consister en du dessouchage, de l'arrachage, de la fauche, de la dévitalisation ou bien en du décaissement de terre contaminée. Un suivi est important afin d'intervenir au plus tôt dans le processus d'implantation.

Une priorisation a été effectuée afin d'échelonner les travaux sur le programme pluriannuel de mise en œuvre qui va s'étendre de 2014 à 2020. Celle-ci est établie selon l'importance de l'enjeu associé et permet la prise en compte du besoin d'entretien. Des ajustements du programme de travaux sont possibles en fonction des évolutions du milieu observées.

Les actions sont présentées plus en détail dans le plan d'objectifs d'entretien (POE) des cours d'eau réalisé en interne par le Syndicat du Chassezac et, concernant le Chassezac aval, se reporter à l'étude DynamiqueHydro/ONF 2013 : cartographie des habitats alluviaux et diagnostic du fonctionnement hydromorphologique en vue de l'élaboration d'un plan de gestion et de restauration physique des cours d'eau.

## **Conditions de mise en œuvre**

---

**Maîtrise d'ouvrage :** Syndicat Chassezac

**Partenaires techniques :** EPTB, DDT, ONEMA, Fédérations de pêche, PNR, PNC, communes et communautés de communes, associations de protection de la nature et associations de riverains.

**Préalables :**

- Déclaration d'intérêt général (DIG) pour engagement d'argent public sur des terrains privés
- Eventuels dossiers réglementaires nécessaires selon le type de travaux et le secteur géographique (incidences Natura 2000, loi sur l'eau...)

**Réalisation :** Préparation et suivi des chantiers en interne, travaux externalisés.

## **Estimation des coûts**

---

Les coûts indiqués dans le tableau ci-dessous peuvent être revus en fonction des choix de gestion d'espèces envahissantes, en particulier l'ambroisie.

3A3	Maître d'ouvrage	Unité*	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Gestion ciblée des espèces envahissantes dans le cadre du plan d'objectifs d'entretien	Syndicat Chassezac	€ TTC	6000	33000	34000	31000	31000	29000	25000	189 000
Autres opération de gestion du lit et des berges dans le cadre du plan d'objectifs d'entretien des cours d'eau	Syndicat Chassezac	€ TTC	50000	42000	24000	35000	79000	38000	24000	292 000
<b>Total</b>			<b>56 000</b>	<b>75 000</b>	<b>58 000</b>	<b>66 000</b>	<b>110 000</b>	<b>67 000</b>	<b>49 000</b>	<b>481 000</b>

\*Les dépenses d'investissement sont indiquées en € HT, Les dépenses de fonctionnement sont indiquées en € TTC

## Plan de financement

3A3	Maître d'ouvrage	Unité*	AERMC	CRRA	CRLR	CG07	CG48	Autre	MO	Total
Gestion ciblée des espèces envahissantes dans le cadre du plan d'objectifs d'entretien	Syndicat Chassezac	€ TTC	50%							
Autres opérations de gestion du lit et des berges dans le cadre du plan d'objectifs d'entretien des cours d'eau	Syndicat Chassezac	€ TTC	30% dans le cadre de bonus contractuels	40% sur part Rhône-Alpes	20% Sur part LR si enjeu inondation	Jusqu'à 20% sur part 07	10% Sur part 48		20%	
<b>Total</b>			<b>182 100</b>	<b>163 540</b>	<b>14 430</b>	<b>17 515</b>	<b>7 215</b>		<b>96 200</b>	<b>481 000</b>

\*Les dépenses d'investissement sont indiquées en € HT, Les dépenses de fonctionnement sont indiquées en € TTC

**NB : en dehors des opérations de lutte contre les espèces envahissantes, l'aide de l'Agence de l'eau pour la mise en œuvre du plan d'objectif d'entretien, est accordée dans le cadre de bonus contractuel, en contrepartie de l'engagement des études et travaux de restauration de la continuité écologique sur au moins deux ouvrages avant 2017 (Cf. fiche action 3A4).**

## Suivi et évaluation

**Indicateur de réalisation :** Linéaire de ripisylve restauré et entretenu.

**Indicateur d'effet :** Linéaire de ripisylve en bon état.

**Volet 3 : préserver ou restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques et contribuer à la prévention du risque inondation**

**3A4 Rétablissement de la continuité écologique sur le Bas Chassezac en application de l'article L214-17 du code de l'environnement**

<b>Objectif</b>	<b>3A préserver ou restaurer les cours d'eau et contribuer à la prévention du risque inondation</b>
<b>Priorité</b>	1
<b>Masses d'eau concernées</b>	FRDR413b, FRDR413c
<b>Communes ou secteurs</b>	Gravières, Chambonas
<b>Maitrise d'ouvrage</b>	Syndicat Chassezac
<b>Calendrier</b>	Etudes : 2015-2016, travaux : 2017-2018

<b>Lien avec d'autres procédures</b>	
<b>Programme de mesures</b>	3C11, 3C12 Créer ou aménager des dispositifs de montaison et de dévalaison des poissons
<b>SDAGE</b>	6A07 Poursuivre la reconquête des axes de vie des poissons grands migrateurs
<b>SAGE</b>	b18 Décloisonner les milieux et accompagner les plans de restauration des poissons migrateurs amphihalins
<b>Autres</b>	Article L214-17 du code de l'environnement PLAGEPOMI : zone prioritaire anguille

**Contexte**

Le Chassezac en aval du barrage de Malarce est classé en liste 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement : « cours d'eau sur lequel une restauration de la continuité écologique est nécessaire ».

Sur ce tronçon de 36 km, 4 ouvrages infranchissables par les poissons ou partiellement franchissables sont répertoriés. Deux sont utilisés pour des prises d'eau de canaux d'irrigation et 1 pour la prise d'eau d'un réseau d'irrigation sous pression.

La continuité écologique concerne la continuité piscicole et le transit sédimentaire. Les études préalables au contrat de rivière ont montré que l'enjeu sur ces ouvrages était davantage lié à la continuité piscicole que sédimentaire. Toutefois, des investigations complémentaires doivent être menées afin de préciser l'impact de ces ouvrages sur le transit sédimentaires et sur les habitats aquatiques, avant de définir le type de travaux à réaliser.

**Description de l'opération**

**1- Etudes complémentaires préalables au choix de la (des) solution(s) technique(s) appropriées**

Les études concerneront :

- les aspects juridiques et règlementaires (propriétés, droits d'eau, règlements d'eau, statut des ouvrages...)

- l'impact des ouvrages et des travaux envisagés sur le transport solide et la morphologie du cours d'eau (des campagnes de topographie, bathymétrie, plongée sont nécessaires)
- l'impact hydraulique et hydrologique des ouvrages et des travaux envisagés (lignes d'eau, vitesses d'écoulement)
- les enjeux hydrobiologiques et hydroécologiques (conditions d'habitats des espèces cibles)
- les enjeux socio-économiques et impacts paysagers
- Prestations complémentaires si nécessaire (étude géotechnique, analyse des sédiments...)

## 2- Travaux

Le type de travaux ne pourra être retenu qu'à l'issue des études de faisabilité évoquées ci-dessus (arasement d'ouvrage, aménagement de passe à poisson, échancrure dans l'ouvrage...). Dans l'hypothèse d'équipement en passes à poissons, les aménagements peuvent être très différents en fonction de l'espèce cible retenue. L'anguille est pour l'instant la seule espèce pour laquelle la restauration de la continuité écologique relève d'une obligation réglementaire. Toutefois d'autres espèces sont susceptibles d'être prises en compte (apron, cyprinidés d'eau vive, qui ne bénéficient pas des mêmes capacités de nage que l'anguille), ce qui devra être précisé dans le cadre des études préalables.

### Conditions de mise en œuvre

---

**Maîtrise d'ouvrage :** Syndicat Chassezac

**Partenaires techniques :** EPTB, DDT, ONEMA, Fédération de pêche, CEN (structure animatrice du plan national apron), propriétaires et usagers des prises d'eau, communes et communautés de communes, associations.

**Préalables :**

- Dossiers réglementaires au titre de la loi sur l'eau

**Réalisation :** Etudes, travaux et prestation de maîtrise d'œuvre externalisés

### Estimation des coûts

---

3A4	Maître d'ouvrage	Unité *	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Etudes préalables à la restauration de la continuité écologique sur 4 ouvrages et dossiers réglementaires	Syndicat Chassezac	€ HT		120000						120 000
Travaux de restauration de la continuité écologique sur 4 ouvrages (dans l'hypothèse haute de la construction de 4 passes à poissons)	Syndicat Chassezac	€ HT			125000	125000	125000	125000		500 000
<b>Total</b>										<b>620 000</b>

\*Les dépenses d'investissement sont indiquées en € HT, Les dépenses de fonctionnement sont indiquées en € TTC

X\*\* Les propriétaires des différents ouvrages seront encouragés à réaliser les travaux dans les plus brefs délais après le rendu des études préalables

## Plan de financement

3A4	Maître d'ouvrage	Unité *	AERMC	CRRA	FEDER			Propriétaires	Syndicat Chassezac	Total
Etudes préalables à la restauration de la continuité écologique sur 4 ouvrages et dossiers réglementaires	Syndicat Chassezac	€ HT	40%	40%				0-20%	0-20%	
Travaux de restauration de la continuité écologique sur 4 ouvrages (dans l'hypothèse haute de la construction de 4 passes à poissons)	Syndicat Chassezac	€ HT	40% (60% si arasement total de l'ouvrage)	40%				0-20%		
<b>Total</b>	<b>Hypothèses</b>		<b>248 000</b>	<b>248 000</b>				<b>100 000</b>	<b>24 000</b>	<b>620 000</b>

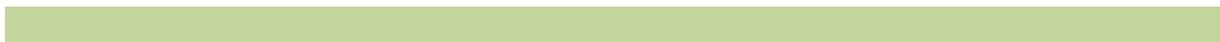
\*Les dépenses d'investissement sont indiquées en € HT, Les dépenses de fonctionnement sont indiquées en € TTC

**NB : L'engagement des études et travaux de restauration de la continuité écologique sur au moins deux ouvrages avant 2017 conditionnent l'aide de l'Agence de l'eau, dans le cadre de bonus contractuel, pour la mise en œuvre du plan d'objectifs d'entretien des cours d'eau hors gestion des invasives (Cf. fiche action 3A3).**

## Suivi et évaluation

Indicateur de réalisation : étude et travaux effectués

Indicateur d'effet : linéaire de cours d'eau décloisonné.



**Volet 3 : préserver ou restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques et contribuer à la prévention du risque inondation**

**3A5 Suivi des évolutions géomorphologiques et hydroécologiques**

<b>Objectif</b>	<b>3A préserver ou restaurer les cours d'eau et contribuer à la prévention du risque inondation</b>
<b>Priorité</b>	1
<b>Masses d'eau concernées</b>	En priorité FRDR413c et FRDR413b
<b>Communes ou secteurs</b>	Chassezac aval
<b>Maitrise d'ouvrage</b>	Syndicat Chassezac
<b>Calendrier</b>	2014-2020

<b>Lien avec d'autres procédures</b>	
<b>Programme de mesures</b>	
<b>SDAGE</b>	6A04 Evaluer l'impact à long terme des modifications hydromorphologiques
<b>SAGE</b>	b16 Améliorer la gestion du transport solide c5 Mettre en œuvre un Comité scientifique du bassin versant de l'Ardèche et des partenariats avec le monde de la recherche
<b>Autres</b>	Plan national d'actions en faveur de l'apron du Rhône (actions 25 et 27) Document d'objectifs Natura 2000 du site « Bois de Païolive et basse vallée du Chassezac »

**Contexte**

La mise en œuvre du plan de gestion et de restauration physique des cours d'eau (fiches actions 3A1 à 3A4) porte sur la gestion du fonctionnement hydromorphologique et la qualité des habitats, notamment piscicoles.

Le programme d'actions doit nécessairement prévoir un suivi des évolutions de ces paramètres afin de :

- approfondir et affiner la connaissance des mécanismes qui régissent le fonctionnement des rivières du bassin versant
- évaluer l'efficacité du plan de gestion proposé et ré-étalonner certaines actions en cas de besoin
- assurer un retour d'expérience précieux des actions entreprises, dont les partenaires financiers (entre autres) sont demandeurs.

NB : dans le cadre de cette action, un partenariat intéressant peut être envisagé avec l'IRSTEA de Lyon, équipe « Dynam ». En effet, cette équipe se lance dans un vaste programme dont l'objectif est de décrire, comprendre et prédire à long terme le succès physique et écologique des opérations de restauration physique de cours d'eau. Ce travail n'intervient pas uniquement après la réalisation des travaux, mais se base dans un premier temps sur la réalisation d'un état « 0 » avant des travaux d'envergure, nécessitant au moins trois années de suivi avant travaux. Le type d'opérations proposées dans la fiche action 3A1 et le calendrier de réalisation peuvent correspondre aux projets recherchés. Ce partenariat permettrait d'apporter financements, caution scientifique et rayonnement aux travaux mis en œuvre.

De même, des actions actuellement menées dans le cadre du plan national Apron du Rhône pourraient trouver des applications directes sur le Chassezac et alimenter ce suivi. En effet, l'Université d'Aix-Marseille et IRSTEA d'Aix-en-Provence doivent étudier sur plusieurs cours d'eau du bassin du Rhône le régime alimentaire de

l'apron en lien avec les habitats présents. Cette étude devrait permettre in fine d'expliquer des variations de densités d'aprons ou d'absence sur certains cours d'eau comme le Chassezac en fonction de la ressource alimentaire et des habitats présents et ainsi donner des pistes pour adapter et/ou suivre la gestion de cours d'eau, ou encore suivre les actions de restauration. Un état initial portant sur les invertébrés aquatiques avant travaux pourrait permettre d'expliquer l'absence de l'apron, de même qu'un suivi après travaux pourrait permettre d'envisager le retour de l'apron...si celui-ci n'a pas été détecté d'ici là...

## Description de l'opération

Le suivi portera sur :

- Les évolutions morphologiques (largeurs de bandes actives, superficie des bancs alluviaux et taux de recouvrement, profils en long et en travers)
- L'évolution de la qualité physique des habitats et des peuplements piscicoles (diversité des faciès d'écoulement, description physique des habitats, paramètres hydrobiologiques : diatomées, invertébrés, poissons). les prospections apron dans le cadre du plan national apron sont également susceptibles d'alimenter ce suivi de l'évolution des habitats, l'apron étant un très bon indicateur de la qualité des habitats.
- Les évolutions écologiques : faune (poissons, invertébrés, amphibiens, avifaune, mammifères...), flore, habitats (notamment habitats humides)

Un protocole plus détaillé est proposé dans le cadre du plan de gestion et de restauration physique des cours d'eau du bassin versant du Chassezac.

## Conditions de mise en œuvre

**Maîtrise d'ouvrage :** Syndicat Chassezac, Fédérations de pêche, IRSTEA

**Partenaires techniques :** EPTB, ONEMA, DDT, Fédération de pêche, CEN (structure animatrice du plan national apron), associations.

**Préalables :**

**Réalisation :** Etudes, travaux et prestation de maîtrise d'œuvre externalisés

## Estimation des coûts

3A5	Maître d'ouvrage	Unit é*	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Suivi des évolutions géomorphologiques et piscicoles	Syndicat Chassezac	€ HT								135 000
<b>Total</b>										<b>135 000</b>

\*Les dépenses d'investissement sont indiquées en € HT, Les dépenses de fonctionnement sont indiquées en € TTC

## Plan de financement

3A5	Maître d'ouvrage	Unit é*	AERMC	CRRA	FEDER			Autre	MO	Total
Suivi des évolutions géomorphologiques et piscicoles	Syndicat Chassezac	€ TTC	40%	40%					20%	
<b>Total</b>			<b>54000</b>	<b>54000</b>					<b>27000</b>	<b>135 000</b>

\*Les dépenses d'investissement sont indiquées en € HT, Les dépenses de fonctionnement sont indiquées en € TTC

## Suivi et évaluation

**Indicateur de réalisation** : Suivis effectués

**Indicateur d'effet** : Evolutions géomorphologiques et biologiques



**Volet 3 : préserver ou restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques et contribuer à la prévention du risque inondation**

**3A6 Découverte du ruisseau des Sédariès dans sa traversée de Villefort**

<b>Objectif</b>	<b>3A préserver ou restaurer les cours d'eau et contribuer à la prévention du risque inondation</b>
<b>Priorité</b>	2
<b>Masses d'eau concernées</b>	FRDR10578
<b>Communes ou secteurs</b>	Villefort
<b>Maitrise d'ouvrage</b>	Villefort
<b>Calendrier</b>	2015-2016

<b>Lien avec d'autres procédures</b>	
<b>Programme de mesures</b>	
<b>SDAGE</b>	-
<b>SAGE</b>	-
<b>Autres</b>	PPRi Chassezac et Cèze en cours d'approbation à la date du 20 février 2014

**Contexte**

Les études menées en 2013 dans le cadre de l'élaboration du PPRi des bassins versants du Chassezac et de la Cèze en Lozère, ont confirmé un risque d'inondation fort dans la traversée de Villefort, notamment dus à un passage busé du ruisseau des Sédariès (affluent de la Paillère) sur environ 200 m, juste en amont du bourg. Ce risque, lié au sous-dimensionnement et au mauvais état de la buse, avait déjà été mis en évidence précédemment, conduisant la commune à commander différentes études hydrauliques permettant de définir la solution technique la plus appropriée pour permettre d'assurer le passage de la crue centennale. Un rapport d'expertise du laboratoire régionale des Ponts et Chaussées de Clermont Ferrand, datant de 2005 qualifiait l'aléa en crue centennale comme fort en raison du sous-dimensionnement de la buse et des fortes vitesses d'écoulement générées par les pentes importantes des voiries. Le risque était donc qualifié de fort en raison des enjeux présents : axes principaux de circulation et zone urbaine dense du centre de Villefort avec de nombreuses habitations concernées.

Ainsi, le PPRi recommande le redimensionnement des ouvrages hydrauliques du ruisseau des Sédariès dans ce secteur, avec une urgence justifiée par le risque d'effondrement et d'obstruction des ouvrages existants qui aggraverait le risque lié au sous-dimensionnement de la buse.

**Description de l'opération**

Le projet concerne un linéaire de 256 mètres et consiste à remettre le cours d'eau à ciel ouvert sur une grande partie du tronçon actuellement busé (183 mètres) et à installer une nouvelle buse d'un diamètre supérieur sur la fin du tronçon (73 mètres), l'occupation des sols ne permettant pas une remise à ciel ouvert sur l'ensemble du linéaire (présence d'un centre de secours, d'une voie ferrée et d'une station-service).

Il s'agira également de profiter de la remise à ciel ouvert du premier tronçon pour renaturer ou augmenter les potentialités écologiques du ruisseau, à chaque fois que l'emprise foncière le permettra dans ce contexte très contraint.

### Conditions de mise en œuvre

**Maîtrise d'ouvrage :** Villefort

**Partenaires techniques :** EPTB, Syndicat Chassezac, DDT, ONEMA

**Préalables :**

**Réalisation :** Etudes, travaux et prestation de maîtrise d'œuvre externalisés

### Estimation des coûts

3A6	Maître d'ouvrage	Unit é*	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Etudes préalables à la découverte du Rau des Sédariès et divers dossiers administratifs	Villefort	€ HT		40000						40 000
Travaux et maîtrise d'œuvre	Villefort	€ HT			320000					320 000
<b>Total</b>		<b>€ HT</b>								<b>360 000</b>

\*Les dépenses d'investissement sont indiquées en € HT, Les dépenses de fonctionnement sont indiquées en € TTC

### Plan de financement

3A6	Maître d'ouvrage	Unit é*	AERMC	CRLR	CG48	Etat		Autre	MO	Total
Etudes préalables à la découverte du Rau des Sédariès et divers dossiers administratifs	Villefort	€ HT	30%		25%				45%	40 000
Travaux et maîtrise d'œuvre	Villefort	€ HT	30%		25%				45%	320 000
<b>Total</b>		<b>€ HT</b>	<b>108000</b>		<b>90000</b>				<b>162000</b>	<b>360 000</b>

\*Les dépenses d'investissement sont indiquées en € HT, Les dépenses de fonctionnement sont indiquées en € TTC

**NB : Financement de l'Agence de l'eau accordé dans le cadre de bonus contractuel en contrepartie de l'engagement de la commune à réaliser les travaux de réduction des eaux parasites sur le réseau d'assainissement de la commune et les travaux de suppression des rejets directs en rivière (Cf. fiche action 2A3).**

### Suivi et évaluation

**Indicateur de réalisation :** Travaux effectués

**Indicateur d'effet :** Sécurisation du tronçon pour la crue centennale

**Volet 3 : préserver ou restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques et contribuer à la prévention du risque inondation**

**3A7 Ouverture d'un bras de crue sur le Rieutord au niveau du pont de Cubières**

<b>Objectif</b>	<b>3A préserver ou restaurer les cours d'eau et contribuer à la prévention du risque inondation</b>
<b>Priorité</b>	3
<b>Masses d'eau concernées</b>	FRDR416
<b>Communes ou secteurs</b>	Cubières
<b>Maitrise d'ouvrage</b>	Cubières
<b>Calendrier</b>	2017-2019

<b>Lien avec d'autres procédures</b>	
<b>Programme de mesures</b>	
<b>SDAGE</b>	-
<b>SAGE</b>	-
<b>Autres</b>	PPRi Chassezac et Cèze en cours d'approbation à la date du 20 février 2014

**Contexte**

Les études menées en 2012-2013 dans le cadre de l'élaboration du PPRi des bassins versants du Chassezac et de la Cèze en Lozère, ont montré un risque d'inondation du village de Cubières aggravé par la mise en charge du Rieutord (affluent de l'Altier) au niveau du pont de Cubières.

Ainsi, le PPRi recommande la mise en place d'un ouvrage de décharge ou d'une solution équivalente qui pourrait être l'ouverture d'un bras de crue.

**Description de l'opération**

1- Etude de définition du projet

Cette phase comprendra :

- L'étude hydraulique permettant le choix de la meilleure solution technique.
- L'évaluation des impacts hydrauliques et environnementaux des différentes solutions envisageables. Les solutions permettant de répondre aux enjeux hydrauliques tout en offrant de meilleures potentialités écologiques seront à privilégier.
- La réalisation des dossiers administratifs et réglementaires relatifs à la solution retenue

2- Réalisation des travaux selon la solution retenue

**Conditions de mise en œuvre**

**Maîtrise d'ouvrage :** Cubières

**Partenaires techniques :** EPTB, Syndicat Chassezac, DDT, ONEMA

**Préalables :**

**Réalisation :** Etudes, travaux et prestation de maîtrise d'œuvre externalisés

### Estimation des coûts

3A7	Maître d'ouvrage	Unit é*	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Etudes préalables à la création d'un bras de crue sur le Rieutord et divers dossiers administratifs	Cubières	€ HT				20000				20 000
Travaux et maîtrise d'œuvre	Cubières	€ HT						130000		130 000
<b>Total</b>		<b>€ HT</b>								<b>150 000</b>

\*Les dépenses d'investissement sont indiquées en € HT, Les dépenses de fonctionnement sont indiquées en € TTC

### Plan de financement

3A7	Maître d'ouvrage	Unit é*	AERMC	CRLR	CG48	Etat		Autre	MO	Total
Etudes préalables à la création d'un bras de crue sur le Rieutord et divers dossiers administratifs	Cubières	€ HT	30%		25%				45%	20 000
Travaux et maîtrise d'œuvre	Cubières	€ HT	30%		25%				45%	130 000
<b>Total</b>		<b>€ HT</b>	<b>45000</b>		<b>37500</b>				<b>67500</b>	<b>150 000</b>

\*Les dépenses d'investissement sont indiquées en € HT, Les dépenses de fonctionnement sont indiquées en € TTC

**NB : Financement de l'Agence de l'eau accordé dans le cadre de bonus contractuel en contrepartie de l'engagement de la commune à réaliser les travaux d'assainissement du bourg de Cubières (Cf. fiche action 2A2).**

### Suivi et évaluation

**Indicateur de réalisation :** Travaux effectués

**Indicateur d'effet :** Sécurisation du tronçon pour la crue centennale

**Volet 3 : préserver ou restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques et contribuer à la prévention du risque inondation**

**3A8 Mise en place d'une gestion alternative des eaux pluviales urbaines**

<b>Objectif</b>	<b>3A préserver ou restaurer les cours d'eau et contribuer à la prévention du risque inondation</b>
<b>Priorité</b>	2
<b>Masses d'eau concernées</b>	FRDR413c
<b>Communes ou secteurs</b>	Les Vans
<b>Maitrise d'ouvrage</b>	Les Vans
<b>Calendrier</b>	2014-2020

<b>Lien avec d'autres procédures</b>	
<b>Programme de mesures</b>	-
<b>SDAGE</b>	8-03 Limiter les ruissellements à la source
<b>SAGE</b>	b3 intégrer la problématique de l'assainissement pluvial dans les documents d'urbanisme et éviter ou compenser l'imperméabilisation du sol
<b>Autres</b>	-

**Contexte**

En raison de sa topographie (centre bourg en pied de versants très abrupts) et de l'intensité des épisodes orageux et pluvieux susceptibles de s'abattre sur le bassin versant, la commune de Les Vans s'avère particulièrement sensible aux inondations par ruissellement, débordements de petits cours d'eau, fossés ou réseau pluvial.

Le SDAGE dans sa disposition 8-03 prévoit de limiter les ruissellements à la source en agissant notamment sur la limitation de l'imperméabilisation des sols, l'infiltration des eaux, le recyclage des eaux de toiture, la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales par la limitation de l'apport direct des eaux pluviales au réseau...

L'opération 2A1-04 du contrat de rivière prévoit l'élaboration du schéma d'assainissement pluvial de la commune de Les Vans. Cette opération permettra d'intégrer ce risque dans le Plan Local d'Urbanisme, avec les préconisations techniques nécessaires.

Une fois ce document établi, il conviendra de mettre en place une importante animation et des actions incitatives en direction des propriétaires de parcelles concernées par le risque pluvial ou de parcelles générant un risque pour l'aval, le but étant de parvenir à un traitement efficace des eaux pluviales pour les phénomènes fréquents (inférieurs aux fréquences décennales).

**Description de l'opération**

- 1- Diagnostic sur les parcelles concernées, des ouvrages existants d'évacuation des eaux pluviales,
- 2- Recherche et dimensionnement d'une solution alternative adaptée au contexte propre à chaque parcelle,

- 3- Incitation des responsables des déversements/ ruissellements, à adopter une gestion des eaux pluviales à la parcelle par une importante campagne de communication et éventuellement en mobilisant les outils fiscaux disponibles (taxe pluviale).

### Conditions de mise en œuvre

**Maîtrise d'ouvrage :** Les Vans

**Partenaires techniques :** EPTB, Syndicat de rivière Chassezac, DDT

**Préalables :** élaboration du schéma d'assainissement pluvial et d'une notice hydraulique pour la gestion des eaux pluviales. Il est toutefois possible de mener ces opérations en parallèle.

**Réalisation :** Animation, diagnostics à la parcelle, identification des solutions alternatives en interne par personnel qualifié. Réalisation des supports de communication externalisée.

### Estimation des coûts

3A8	Maître d'ouvrage	Unité*	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Animation pour la mise en place d'une gestion alternative des eaux pluviales	Les Vans	€ TTC		45000	45000					90 000
Edition de supports de communication	Les Vans	€ TTC		10000						10 000
<b>Total</b>										<b>100 000</b>

\*Les dépenses d'investissement sont indiquées en € HT, Les dépenses de fonctionnement sont indiquées en € TTC

### Plan de financement

3A8	Maître d'ouvrage	Unité*	AERM C	CRRA	FEDER			Autre	MO	Total
Animation pour la mise en place d'une gestion alternative des eaux pluviales	Les Vans	€ TTC	40%	40%					20%	90 000
Edition de supports de communication	Les Vans	€ TTC	40%	40%					20%	10 000
<b>Total</b>			<b>40000</b>	<b>40000</b>					<b>20000</b>	<b>100 000</b>

\*Les dépenses d'investissement sont indiquées en € HT, Les dépenses de fonctionnement sont indiquées en € TTC

### Suivi et évaluation

**Indicateur de réalisation :** Nombre de diagnostics effectués, supports de communication diffusés

**Indicateur d'effet :** Débit ou volume d'apports directs d'eau pluviale au réseau supprimé

**Volet 3 : préserver ou restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques et contribuer à la prévention du risque inondation**

**3B1 Etude de l'impact des grands ouvrages hydrauliques**

<b>Objectif</b>	<b>3B Améliorer les connaissances de l'impact des grands ouvrages hydrauliques</b>
<b>Priorité</b>	2
<b>Masses d'eau concernées</b>	FRDR413b, FRDR413c, FRDR10578, FRDR11555
<b>Communes ou secteurs</b>	
<b>Maitrise d'ouvrage</b>	A définir : Syndicat Chassezac, EDF, EPTB
<b>Calendrier</b>	2014-2020

<b>Lien avec d'autres procédures</b>	
<b>Programme de mesures</b>	-
<b>SDAGE</b>	6A12 Formaliser et mettre en œuvre une gestion durable des plans d'eau 6A13 Améliorer ou développer la gestion coordonnée des ouvrages à l'échelle des bassins versants
<b>SAGE</b>	A5 Expertiser les conséquences des grands ouvrages hydrauliques C5 Mettre en œuvre un comité scientifique du bassin versant de l'Ardèche et des partenariats avec le monde de la recherche
<b>Autres</b>	Plan national d'actions en faveur de l'apron du Rhône

**Contexte**

Le bassin versant amont du Chassezac est équipé d'un complexe hydroélectrique de 6 barrages, 3 prises d'eau secondaires et 5 usines hydroélectriques.

Les impacts de ces aménagements sur un certain nombre de compartiments de l'hydrosystème ne sont aujourd'hui pas précisés :

- Transport solide et qualité des habitats aquatiques
- Qualité des eaux

A l'exception de la masse d'eau FRDR413b sur son tronçon situé en aval du barrage de Malarce, les masses d'eau FRDR413b, FRDR413c, FRDR10578 et FRDR11555, concernées par cette fiche action, ne sont pas classées en liste 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement (parties de cours d'eau ou canaux dans lesquels il est nécessaire d'assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs).

**Description de l'opération**

Le plan de gestion et de restauration physique propose un protocole d'évaluation des impacts des ouvrages sur le transport solide et la qualité des habitats aquatiques. Ce dernier, en fonction de la faisabilité technique (caractéristiques des vannes de fond) doit permettre d'évaluer l'opportunité de mettre en place une gestion du transport solide au niveau des ouvrages (chasses).

L'impact des ouvrages mérite d'être précisé sur plusieurs aspects :

- **Le transport solide** : Les ouvrages ne sont pas équipés pour assurer le transit sédimentaire. De plus, les volumes et caractéristiques des sédiments stockés dans les retenues ne sont pas toujours connus. Compte-tenu de la faiblesse des apports naturels en sédiments et de l'importance du déficit sur le Chassezac aval, il est illusoire d'espérer trouver dans ces retenues un potentiel de recharge sédimentaire, cependant, l'amélioration du transit sédimentaire pourrait contribuer à l'amélioration de la qualité des habitats aquatiques.
- **La continuité piscicole** : les ouvrages constituent des obstacles infranchissables pour les poissons et cet impact semble difficilement réversible compte-tenu de la taille des ouvrages. En revanche, l'opportunité d'améliorer la dévalaison des poissons au niveau des prises d'eau secondaires mérite d'être étudiée (Paillère, Chamier)
- **Les conditions de vie pour les espèces aquatiques dans les tronçons court-circuités et les tronçons soumis aux éclusées** : Plusieurs indices poissons sont qualifiés de médiocres sur la masse d'eau FRDR413b (Le Chassezac entre le barrage de Puylaurent et l'usine des Salelles, la Borne aval et l'Altier aval) et sur la masse d'eau FRDR413c (Le Chassezac en aval de l'usine des Salelles), les densités de poissons sont faibles (indices poissons toutefois bons grâce à une importante diversité d'espèces). Les facteurs de perturbation sont :
  - o La faiblesse des débits réservés (jusqu'à 40e du module sur la plupart du tronçon)
  - o les variations de débits liées aux éclusées
  - o L'altération des températures
  - o L'altération des habitats aquatiques : déficit en sédiments de classe de taille intéressante notamment pour les frayères. En effet, sur certains secteurs situés entre 2 ouvrages, les sédiments les plus mobiles (sables, graviers, galets), ont été évacués vers les retenues situées en aval et non remplacés par les apports en provenance de l'amont. Seuls les blocs sont restés en place, réduisant ainsi le potentiel d'habitat aquatique et de frayères. Sur le Chassezac aval, les extractions de granulats ont entraîné sur des linéaires importants, une disparition totale des alluvions non remplacés par les apports de l'amont
  - o La présence des plans d'eau : certaines espèces présentes dans les plans d'eau ont tendance à coloniser les cours d'eau affluents et à influencer l'indice poisson rivière (chevenne, espèces envahissantes).
- **La qualité des eaux** : La présence des plans d'eau et les modifications de l'hydrologie constituent des facteurs aggravants pour les phénomènes d'eutrophisation (Cf. volet 2).

## **Conditions de mise en œuvre**

---

**Maîtrise d'ouvrage** : Syndicat Chassezac, EDF, Fédérations de pêche, (IRSTEA ?)

**Partenaires techniques** : EPTB, ONEMA, DDT, DREAL, Fédérations de pêche, CEN (structure animatrice du plan national apron), associations.

**Préalables** :

## Estimation des coûts

3B1	Maître d'ouvrage	Unité*	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Bathymétrie et caractérisation des matériaux stockés dans les retenues	EDF									
Etude de faisabilité pour l'amélioration du transport solide au niveau des ouvrages	EDF									
Etude de faisabilité pour l'amélioration de la dévalaison au niveau des prises d'eau secondaires	EDF									
Caractérisation et suivi des habitats aquatiques en aval des ouvrages	Syndicat Chassezac	€ TTC			5 000					5 000
Suivis hydroécologiques en aval des ouvrages	Syndicat Chassezac	€ TTC			40 000	40 000				80 000
<b>Total</b>										<b>85 000</b>

\*Les dépenses d'investissement sont indiquées en € HT, Les dépenses de fonctionnement sont indiquées en € TTC

## Plan de financement

3B1	Maître d'ouvrage	Unité*	AERMC	CRRA	CRLR	CG07	CG48	EDF	MO	Total
Bathymétrie et caractérisation des matériaux stockés dans les retenues	EDF									
Etude de faisabilité pour l'amélioration du transport solide au niveau des ouvrages	EDF									
Etude de faisabilité pour l'amélioration de la dévalaison au niveau des prises d'eau secondaires	EDF									
Caractérisation et suivi des habitats aquatiques en aval des ouvrages	Syndicat Chassezac	€ TTC	Pour mémoire: coûts intégrés dans la fiche action 3A5							
Suivis hydroécologiques en aval des ouvrages	Syndicat Chassezac	€ TTC	Pour mémoire: coûts intégrés dans la fiche action 2D1							
<b>Total</b>										

## Suivi et évaluation

Indicateur de réalisation : Etude réalisée.

Indicateur d'effet : Evaluation de la qualité des habitats aquatiques et indicateurs biologiques suites aux éventuelles mesures mises en place

## Volet 3 : préserver ou restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques et contribuer à la prévention du risque inondation

### 3C1 Inventaires complémentaires de zones humides sur le Haut Chassezac

<b>Objectif</b>	<b>3C Préserver et restaurer les fonctionnalités des zones humides</b>
<b>Priorité</b>	2
<b>Masses d'eau concernées</b>	FRDR414, FRDR413b, FRDR416 et affluents
<b>Communes ou secteurs</b>	Haut Chassezac
<b>Maitrise d'ouvrage</b>	Syndicat Chassezac
<b>Calendrier</b>	2014-2020

Lien avec d'autres procédures	
<b>Programme de mesures</b>	-
<b>SDAGE</b>	OF 6B-Prendre en compte, préserver et restaurer les zones humides
<b>SAGE</b>	B19 préserver et restaurer les zones humides en engageant des programmes de gestion adaptés
<b>Autres</b>	-

#### Contexte

Les zones humides remplissent des fonctions hydrologiques (régulation des eaux par stockage et restitution, épuration,...), écologiques (milieu de vie de nombreuses espèces animales et végétales) et climatiques (régulation des microclimats,...). Elles rendent également de nombreux services dans le domaine économique (utilisation de la ressource, production agricole,...), culturel, touristique, éducatif, scientifique et des loisirs.

Le bassin versant du Chassezac a bénéficié de plusieurs inventaires de zones humides :

- Un inventaire départemental sur la partie ardéchoise réalisé par le Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône-Alpes
- Plusieurs inventaires réalisés par le Parc national des Cévennes sur certaines parties de son territoire.

En revanche la majorité de la partie lozérienne du bassin versant n'a jusque-là pas été inventoriée.

Le SAGE, dans sa disposition b19, recommande vivement d'effectuer des inventaires complémentaires sur ce secteur.

#### Description de l'opération

Le secteur non encore inventorié concerne une superficie approximative de 30 000 ha.

L'inventaire sera réalisé selon les textes réglementaires précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du Code de l'Environnement.

L'action se décompose en quatre étapes :

- 1- Photo-interprétation et préparation de la phase de terrain : il s'agit de préidentifier, sur la base des photographies aériennes, les secteurs de zones humides potentielles

- 2- Prospections de terrain : cette phase consiste à vérifier et au besoin modifier la cartographie préétablie et à renseigner une fiche terrain permettant de décrire les zones humides observées
- 3- Saisie des données sur SIG et constitution d'une base de données
- 4- Analyse et synthèse des données : typologie des zones humides rencontrées, état fonctionnel (notamment au regard de l'hydrologie), gestion actuelle, menaces... Cette dernière étape a pour but de préparer la définition d'une stratégie de gestion des zones humides (Cf. fiche action 3C2)
- 5- Porter à connaissance des acteurs du territoire.

## Conditions de mise en œuvre

**Maîtrise d'ouvrage :** Syndicat Chassezac en partenariat avec le Conservatoire d'Espace Naturel Lozère

**Partenaires techniques :** Syndicat Chassezac, EPTB, CEN Lozère, Parc National des Cévennes, Communautés de communes, CG48, FDAAPPMA48...

**Préalables :**

**Réalisation :** Conservatoire d'Espace Naturel Lozère (par convention avec le Syndicat Chassezac)

## Estimation des coûts

3C1	Maître d'ouvrage	Unit é*	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Inventaire complémentaire des zones humides en Lozère	CEN Lozère	€ HT		20 000	22 000					42 000
<b>Total</b>										<b>42 000</b>

\*Les dépenses d'investissement sont indiquées en € HT, Les dépenses de fonctionnement sont indiquées en € TTC

## Plan de financement

3C1	Maître d'ouvrage	Unit é*	AERMC	CRLR	CG48	FEDER			MO	Total
Inventaire complémentaire des zones humides en Lozère	CEN Lozère	€ HT	50%			50%				42 000
<b>Total</b>			<b>21 000</b>			<b>21 000</b>				<b>42 000</b>

\*Les dépenses d'investissement sont indiquées en € HT, Les dépenses de fonctionnement sont indiquées en € TTC

## Suivi et évaluation

**Indicateur de réalisation :**

Inventaire effectué et porté à connaissance des acteurs du territoire

**Indicateur d'effets :**

Intégration des résultats de l'inventaire dans une stratégie globale de gestion des zones humides à l'échelle du bassin versant du Chassezac ou de l'Ardèche

**Volet 3 : préserver ou restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques et contribuer à la prévention du risque inondation**

**3C2 Définition et mise en œuvre d'une stratégie de préservation des zones humides**

<b>Objectif</b>	<b>3C Préserver et restaurer les fonctionnalités des zones humides</b>
<b>Priorité</b>	2
<b>Masses d'eau concernées</b>	toutes
<b>Communes ou secteurs</b>	toutes
<b>Maitrise d'ouvrage</b>	Syndicat Chassezac, Conservatoires d'Espaces Naturels, PNR, PNC
<b>Calendrier</b>	2014-2020

<b>Lien avec d'autres procédures</b>	
<b>Programme de mesures</b>	-
<b>SDAGE</b>	OF 6B-Prendre en compte, préserver et restaurer les zones humides
<b>SAGE</b>	B19 préserver et restaurer les zones humides en engageant des programmes de gestion adaptés
<b>Autres</b>	A compléter : Life, N2000, ENS...

**Contexte**

L'inventaire départemental des zones humides de l'Ardèche (Fédération de Pêche de l'Ardèche, CEN Rhône-Alpes) compte à ce jour sur le bassin versant du Chassezac 231 zones humides (supérieur et inférieur à 100 m<sup>2</sup>) représentant une surface totale de 445 ha. Ces données seront complétées à travers l'inventaire complémentaire qui sera réalisé sur la partie lozérienne (Cf. fiche action 3C1).

Les zones humides remplissent des fonctions hydrologiques (régulation des eaux par stockage et restitution, épuration,...), écologiques (milieu de vie de nombreuses espèces animales et végétales) et climatiques (régulation des microclimats,...). Elles rendent également de nombreux services dans le domaine économique (utilisation de la ressource, production agricole,...), culturel, touristique, éducatif, scientifique et des loisirs.

Le SAGE, dans sa disposition b19, recommande d'accorder une attention particulière aux zones humides dans le cadre des contrats de rivière. En matière de priorités, le SAGE identifie des secteurs de « zones humides majeures à l'échelle du bassin versant de l'Ardèche » :

- Ruisseaux intermittents : Fontgraze-Bourbouillet, Graveyron, Granzon
- Zones humides alluviales : Confluence Ardèche-Beaume-Chassezac, plaine alluviale du Chassezac aval
- Réseaux de zones humides de tête de bassin versant : Sommet du Tanargue, Plateau de Montselgues et Mont-Lozère

**Description de l'opération**

L'action consiste à définir et mettre en œuvre une stratégie de préservation et de mise en valeur des zones humides prioritaires sur le territoire. Celle-ci se réalisera en trois phases :

La **phase 1** consistera à réaliser une hiérarchisation des zones humides inventoriées sur la base des connaissances issues des différents inventaires existants (CEN Rhône-Alpes, PNC...), des secteurs de zones

humides majeures identifiés dans le SAGE et du complément d'inventaire de la partie lozérienne. En effet, il convient de proposer une priorisation des zones humides identifiées au regard de leurs enjeux patrimoniaux et fonctionnels. De plus, leur usage est divers et les menaces réelles ou potentielles sont d'intensité variable. Pour cela, cette hiérarchisation s'appuiera sur la doctrine « zones humides du Bassin Rhône-Méditerranée » défini par le secrétariat technique du SDAGE Rhône-Méditerranée. Ce travail de hiérarchisation complétera la liste de zones humides prioritaires déjà identifiée dans le SAGE, orientera les actions à mener et constituera une aide à la décision pour les phases 2 et 3.

La **phase 2**, sur la base des résultats de phase 1, consistera en la réalisation d'une animation foncière auprès des propriétaires privés en vue de l'acquisition ou la maîtrise d'usage (convention, bail,...) avec les propriétaires volontaires. Cette deuxième phase constitue une étape obligatoire au droit de l'opérationnalité de la phase 3.

La **phase 3** s'intéressera à l'élaboration et la mise en œuvre des plans de gestion des zones humides prioritaires. Il s'agira de co-construire et de mettre en œuvre, avec les acteurs volontaires concernés par les zones humides prioritaires, les projets de préservation et de valorisation adaptés, sur la base des grandes lignes suivantes :

- Mise en place d'un comité de pilotage et de groupes de travail pour chaque zone humide afin de définir, d'une manière concertée et participative, les actions à mener ;
- Définition et réalisation d'études d'approfondissement des connaissances (études écologiques, fonctionnelles, socio-économiques...) sur les zones humides concernées ;
- Elaboration de plans de gestion, en concertation avec les acteurs locaux, permettant de définir un programme d'actions opérationnelles sur le long terme ;
- Mise en œuvre d'actions de gestion et de mise en valeur : par exemple, travaux de restauration et d'entretien des zones humides, travaux d'aménagement et d'équipement pour l'accueil du public...

Un phasage des actions peut être distingué entre une phase d'élaboration du plan de gestion (études préalables, animation locale, etc.) qui sera suivie, sur les secteurs les plus pertinents, de la mise en œuvre d'actions opérationnelles dans un second temps.

Un comité de pilotage sera créé pour suivre la définition et la mise en œuvre de la stratégie "zones humides".

## Conditions de mise en œuvre

**Maîtrise d'ouvrage :** Phase 1 : Syndicat Chassezac ou Conservatoires d'Espaces Naturels  
Phases 2 et 3 : variables selon les secteurs

**Partenaires techniques :** Syndicat Chassezac, EPTB, CEN Rhône-Alpes, CEN Lozère, Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes, CG07, FDAAPPMA 07 et 48, FDC 07 et 48, PNR Monts d'Ardèche, Parc National des Cévennes...

### Préalables :

## Estimation des coûts

3C2	Maître d'ouvrage	Unité*	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Hiérarchisation des zones humides	Syndicat Chassezac (partenariat CEN)	€TTC		7 000						7 000
Animation foncière	A préciser selon les secteurs	€TTC		5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	30 000
Définition et mise en œuvre des plans de gestion	A préciser selon les secteurs	€ HT		20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	120 000
<b>Total</b>										<b>157 000</b>

## Plan de financement

3C2	Maître d'ouvrage	Unité*	AERMC	CRRA	CRLR	CG07	CG48	FEDER	MO	Total
Hiérarchisation des zones humides	Syndicat Chassezac (partenariat CEN)	€ TTC	50%	30%				A préciser selon programme 2014-2020	20%	7 000
Animation foncière	A préciser selon les secteurs	€ TTC	50%	30%					20%	30 000
Définition et mise en œuvre des plans de gestion	A préciser selon les secteurs	€ HT	50%	30%					20%	120 000
<b>Total</b>			<b>78 500</b>	<b>47 100</b>					<b>31 400</b>	<b>157 001</b>

\*Les dépenses d'investissement sont indiquées en € HT, Les dépenses de fonctionnement sont indiquées en € TTC

## Suivi et évaluation

Indicateur de réalisation :

**Nombre/surface de zones humides bénéficiant d'une action de restauration/gestion/valorisation**

Indicateur d'effets :

Etat fonctionnel des zones humides majeures identifiées dans le SAGE ou dans l'inventaire complémentaire en Lozère



**Volet 3 : préserver ou restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques et contribuer à la prévention du risque inondation**

**3D1 Mise en place de sentiers d'interprétation sur le bon fonctionnement des milieux aquatiques**

<b>Objectif</b>	<b>3D Faire connaître et valoriser le bon fonctionnement des milieux aquatiques</b>
<b>Priorité</b>	3
<b>Masses d'eau concernées</b>	FRDR414 ; FRDR413c
<b>Communes ou secteurs</b>	Belvezet, Saint-Frezal-d'Albuges, Chandolas, Saint-Alban-Auriolles
<b>Maitrise d'ouvrage</b>	Syndicat Chassezac
<b>Calendrier</b>	2016-2017

<b>Lien avec d'autres procédures</b>	
<b>Programme de mesures</b>	-
<b>SDAGE</b>	
<b>SAGE</b>	
<b>Autres</b>	

**Contexte**

Sur les secteurs du bassin versant où des opérations de restauration physique des cours d'eau sont prévues en vue d'améliorer leur fonctionnalité, des actions d'accompagnement et de valorisation peuvent s'avérer utiles pour :

- Susciter l'adhésion des populations locales et faire en sorte qu'elles trouvent un intérêt dans la conduite des travaux de restauration des cours d'eau
- Promouvoir et maintenir dans le temps une culture commune du bon fonctionnement des cours d'eau et des milieux aquatiques

**Description de l'opération**

**1- Etude d'opportunité pour la mise en place de 2 sentiers d'interprétation situés dans des contextes très différents**

a. Sentier des sources

Les sources du Chassezac sont aujourd'hui situées dans une forêt plantée de résineux et sont difficilement repérables. Dans le cadre de l'opération 3A3, il est proposé de restaurer la fonctionnalité des ruisseaux et zones humides de tête de bassin versant de ce secteur en travaillant sur la gestion des résineux en berge. Une des manières de valoriser et de faire partager les objectifs de cette action pourrait consister en la création d'un sentier des sources permettant de relier les sources du Chassezac, de l'Allier et du Lot, très proches les unes des autres, tout en expliquant la fonctionnalité des réseaux de ruisseaux et zones humides de têtes de bassins versants qui sont à l'origine des grandes rivières.

b. Valorisation de la plaine alluviale et de l'espace de bon fonctionnement du Chassezac

En accompagnement de la définition de l'espace de bon fonctionnement (Cf. Action 3A2) et en préparation des travaux de restauration physique du Chassezac dans sa plaine alluviale, il s'agit d'amener les habitants, par une interprétation paysagère, à redécouvrir l'histoire de la

rivière, celle de ses divagations, celle de ses aménagements et à en connaître le fonctionnement actuel. L'action permettra également de valoriser les annexes alluviales comme lieu de détente et de découverte afin que le public se réapproprie cet espace.

## 2- Réalisation des travaux selon les scénarios retenus

### Conditions de mise en œuvre

**Maîtrise d'ouvrage :** Syndicat de rivière Chassezac

**Partenaires techniques :** CEN, Communautés de communes, EPTB, FDAAPPMA, ONEMA...

**Préalables :**

### Estimation des coûts

3D1	Maître d'ouvrage	Unité*	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Etude d'opportunité pour la mise en place d'un sentier d'interprétation au niveau des sources du Chassezac, de l'Allier et du Lot	Syndicat Chassezac ou CDC Goulet Mont Lozère	€ HT			5 000					5 000
Travaux de mise en place d'un sentier d'interprétation au niveau des sources du Chassezac, de l'Allier et du Lot	Syndicat Chassezac ou CDC Goulet Mont Lozère	€ HT			45 000					45 000
Etude d'opportunité pour la mise en place d'un sentier d'interprétation sur la dynamique fluviale dans la plaine alluviale du Chassezac	Syndicat Chassezac	€ HT					5 000			5 000
Travaux de mise en place d'un sentier d'interprétation sur la dynamique fluviale dans la plaine alluviale du Chassezac	Syndicat Chassezac	€ HT					45 000			45 000
<b>Total</b>					<b>50 000</b>		<b>50 000</b>			<b>100 000</b>

### Plan de financement

3D1	Maître d'ouvrage	Unité*	AERMC	CRRA	CRLR	CG07	CG48	Autres	MO	Total
Etude d'opportunité pour la mise en place d'un sentier d'interprétation au niveau des sources du Chassezac, de l'Allier et du Lot	Syndicat Chassezac ou CDC Goulet Mont Lozère	€ HT	30%					A rechercher: Leader, CDDRA, Natura 2000...	20%	5 000
Travaux de mise en place d'un sentier d'interprétation au niveau des sources du Chassezac, de l'Allier et du Lot	Syndicat Chassezac ou CDC Goulet Mont Lozère	€ HT	30%				20%		45 000	
Etude d'opportunité pour la mise en place d'un sentier d'interprétation sur la dynamique fluviale dans la plaine alluviale du Chassezac	Syndicat Chassezac, communes ou CDC	€ HT	30%				20%		5 000	
Travaux de mise en place d'un sentier d'interprétation sur la dynamique fluviale dans la plaine alluviale du Chassezac	Syndicat Chassezac, communes ou CDC	€ HT	30%				20%		45 000	
<b>Total</b>			<b>30 000</b>					<b>50 000</b>	<b>20 000</b>	<b>100 000</b>

\*Les dépenses d'investissement sont indiquées en € HT, Les dépenses de fonctionnement sont indiquées en € TTC

**NB : Aides de l'Agence de l'eau accordées dans le cadre de bonus contractuels en contrepartie de l'engagement de :**

- travaux d'assainissement de St-Frézal-d'Albuges et Belvezet avant 2017 (Cf. fiche action 2A2) pour le financement du sentier des sources,
- études préalables aux opérations de restauration physique de la plaine alluviale avant 2016 et travaux sur un des trois sites au cours de la 2<sup>e</sup> phase du contrat de rivière (Cf. fiche action 3A1) pour le financement du sentier sur le fonctionnement de la plaine alluviale.

## **Suivi et évaluation**

---

---

Indicateur de réalisation :

Sentiers d'interprétation réalisés

Indicateur d'effets :

Estimation de la fréquentation des sentiers



## **Volet 4 : Concilier activités de loisirs liées à l'eau et préservation des milieux aquatiques**

### **4A : Assurer la qualité sanitaire des eaux de baignade et la mise en œuvre de la Directive baignade 2006/07/CE**

- 4A1 Suivi de la qualité sanitaire des eaux de baignade et information du public..... 109
- 4A2 Réalisation des profils de baignade sur les sites les plus fréquentés ..... 112

### **4B : Organiser et structurer les activités de loisirs liées à l'eau**

- 4B1 Déclinaison locale du Schéma de Cohérence des Activités sportives et de Loisirs liées à l'eau ..... 114
- 4B2 Mise en œuvre du Schéma de Cohérence des Activités de Loisirs suite à sa déclinaison locale sur le bassin du Chassezac ..... 117
- 4B3 Organisation de l'accès à l'information relative aux conditions de navigation en aval de l'usine hydroélectrique des Salelles ..... 119
- 4B4 Suivi de la fréquentation des principaux sites de loisirs ..... 121

## Volet 4 : Concilier activités de loisirs liées à l'eau et préservation des milieux aquatiques

### 4A1 Suivi de la qualité sanitaire des eaux de baignade et information du public

<b>Objectif</b>	<b>4A : Assurer la qualité sanitaire des eaux de baignade et la mise en œuvre de la directive baignade 2006/07/CE</b>
<b>Priorité</b>	<b>1 pour les sites déclarés – 2 pour les autres sites fréquentés</b>
<b>Masses d'eau concernées</b>	Sites déclarés : FRDL87, FRDR413b, FRDR413c Autres sites de baignade ou canyoning : FRDR11192, FRDR11760, FRDR413a, FRDR413b, FRDR413c
<b>Communes ou secteurs</b>	Pourcharesses, Borne, Prévencières, Pied-de-Borne, Malarce-sur-la-Thines, Gravières, Les Salelles, Chambonas, Les Vans, Les Assions, Berrias-et-Casteljau, Beaulieu, Chandolas, Saint-Alban-Auriolles
<b>Maitrise d'ouvrage</b>	Personnes responsables des sites de baignade
<b>Calendrier</b>	2014-2020

Lien avec d'autres procédures	
<b>Programme de mesures</b>	-
<b>SDAGE</b>	5E : évaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé humaine
<b>SAGE</b>	C4 : renforcer et mutualiser les réseaux de suivi des eaux superficielles et souterraines [...]
<b>Autres</b>	Mise en œuvre Directive baignade 2006/07/CE

#### Contexte

L'un des éléments centraux de la Directive baignade 2006/07/CE concerne l'autosurveillance de la qualité sanitaire des eaux par le responsable du site de baignade (Maire de la commune en l'absence de déclarant). Cette autosurveillance vise à améliorer les connaissances et contrôler la qualité sanitaire des eaux de baignade, informer le public et réagir en cas de pollution.

Actuellement, 5 sites de baignade sont déclarés, font l'objet d'un profil de baignade approuvé ou en cours de finalisation et sont soumis à une autosurveillance. Celle-ci a été mise en place dès la saison 2013 et mutualisée pour les 4 sites du Bas Chassezac. Compte-tenu de leurs très fortes fréquentations, plusieurs autres sites sont susceptibles d'être déclarés dans les années qui viennent. Ces derniers devront alors faire l'objet d'une autosurveillance et d'un profil de baignade (Cf. fiche action 4A2). Par ailleurs un linéaire très important de cours d'eau est fréquenté pour la baignade avec des densités plus faibles de baigneurs ou pour le canyoning. Il apparaît donc peu réaliste de déclarer l'ensemble de ces sites et de les soumettre à l'autosurveillance. En revanche, il serait souhaitable d'améliorer la connaissance de la qualité sanitaire de leurs eaux.

#### Description de l'opération

Pour les sites déclarés, l'opération consiste, en complément des contrôles sanitaires effectués par l'ARS, à réaliser les analyses bactériologiques selon les protocoles en vigueur et selon les recommandations édictées

dans les profils de baignade (à titre indicatif, la fréquence est de toutes les deux semaines ou plus en cas de suspicion de pollution). Les protocoles en vigueur seront également appliqués aux éventuels nouveaux sites déclarés selon la qualité sanitaire de leurs eaux.

Pour les autres secteurs de cours d'eau, l'amélioration de la connaissance de la qualité sanitaire des eaux pourra se faire dans le cadre du réseau de suivi complémentaire mis en place par le Syndicat Chassezac (Cf. fiche action 2E1 : suivi étiage).

Les résultats des analyses pourront être portés à connaissance du public par les moyens suivants : site internet, affichage en mairie, affichage sur site et plaquette annuelle d'information distribuée via l'office du tourisme.

## Conditions de mise en œuvre

**Maîtrise d'ouvrage :** Communes ou par délégation communautés de communes, prestation de service confiée au Syndicat Chassezac ou à l'EPTB Ardèche

**Partenaires techniques :** ARS, EPTB Ardèche, Syndicat Chassezac.

**Préalables :** déclaration des sites de baignade les plus fréquentés (réalisation des profils de baignade).

## Estimation des coûts

4A1	Maître d'ouvrage	Unité*	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Autosurveillance baignade Villefort	CDC Villefort	€ TTC	100	100	100	100	100	100	100	700
Autosurveillance baignades Bas Chassezac 5	CDC Chassezac Claysse ou communes	€ TTC	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	10 500
Information du public (pannotage)	CDC Chassezac Claysse ou communes	€ HT	3 000							3 000
Publication plaquettes d'information	Syndicat Chassezac	€ TTC	Cf. Volet 5: animation et communication							
<b>Total</b>			<b>4 600</b>	<b>1 600</b>	<b>1 600</b>	<b>1 600</b>	<b>1 600</b>	<b>1 600</b>	<b>1 600</b>	<b>14 200</b>

\*Les dépenses d'investissement sont indiquées en € HT, Les dépenses de fonctionnement sont indiquées en € TTC

## Plan de financement

4A1	Maître d'ouvrage	Unité*	AERM C	CRRA	CRLR	CG07	CG48	Autre	MO	Total
Autosurveillance baignade Villefort	CDC Villefort	€ TTC							700	700
Autosurveillance baignades Bas Chassezac 5	CDC Chassezac Claysse ou communes	€ TTC							10 500	10 500
Information du public (pannotage)	CDC Chassezac Claysse ou communes	€ HT							3 000	3 000

Publication plaquettes d'information	Syndicat Chassezac	€ TTC	Cf. Volet 5: animation et communication						
<b>Total</b>								<b>14200</b>	<b>14 200</b>

\*Les dépenses d'investissement sont indiquées en € HT, Les dépenses de fonctionnement sont indiquées en € TTC

### **Indicateurs de suivi et d'évaluation**

Nombre de sites de baignade conformes aux exigences de la Directive baignade.



## Volet 4 : Concilier activités de loisirs liées à l'eau et préservation des milieux aquatiques

### 4A2 Réalisation des profils de baignade sur les sites les plus fréquentés

<b>Objectif</b>	4A : Assurer la qualité sanitaire des eaux de baignade et la mise en œuvre de la directive baignade 2006/07/CE
<b>Priorité</b>	1
<b>Masses d'eau concernées</b>	FRDR413b
<b>Communes ou secteurs</b>	Priorité 1 : Les Salelles, Chambonas Selon opportunité : Gravières
<b>Maitrise d'ouvrage</b>	Communes ou par délégation CDC Chassezac Claysse
<b>Calendrier</b>	2014

Lien avec d'autres procédures	
<b>Programme de mesures</b>	-
<b>SDAGE</b>	5E : évaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé humaine
<b>SAGE</b>	B24 : mettre en œuvre le Schéma de Cohérence des Activités de Loisirs liées à l'eau (SCAL) et réaliser les profils de vulnérabilité des sites de baignade
<b>Autres</b>	Mise en œuvre Directive baignade 2006/07/CE

#### Contexte

La Directive baignade 2006/07/CE prévoit la réalisation de profils de baignade dont les principaux objectifs sont d'assurer la qualité sanitaire des eaux de baignade et l'information du public.

Actuellement, 5 sites de baignade sont déclarés et font l'objet d'un profil de baignade approuvé ou en cours de finalisation. Ces profils couvrent le plan d'eau de Villefort et les plages les plus fréquenté du Chassezac dans le secteur des gorges calcaires entre Chassagnes et Casteljau. L'autre secteur stratégique identifié dans le Schéma de Cohérence des Activités de Loisirs liées à l'eau se trouve sur la bordure cévenole entre Gravières, Les Salelles et Chambonas et ne fait pas l'objet de profil de baignade malgré sa fréquentation très importante. La recommandation du SCAL est de disposer d'au moins un site déclaré et conforme à la directive baignade sur ce secteur.

#### Description de l'opération

- 1- Etat des lieux précisant les caractéristiques de la baignade et l'identification des sources potentielles de pollution
- 2- Identification des mesures préventives à mettre en place
- 3- Définition d'une procédure à suivre en cas de pollution accidentelle
- 4- Définition des mesures d'information du public

#### Conditions de mise en œuvre

**Maitrise d'ouvrage :** Communes ou par délégation communauté de communes

**Partenaires techniques :** ARS, EPTB Ardèche, Syndicat Chassezac.

**Préalables :** déclaration du (des) site (s) de baignade

**Réalisation :** conventionnement EPTB ou syndicat Chassezac

### Estimation des coûts

4A2	Maître d'ouvrage	Unité é*	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Réalisation de profils de baignade secteur Gravières-Nassier	Communes ou CDC	€ TTC		3 000						3 000
<b>Total</b>			<b>0</b>	<b>3 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 000</b>

### Plan de financement

4A2	Maître d'ouvrage	Unité *	AERMC	CRRA	CRLR	CG07	CG48	Autre	MO	Total
Réalisation de profils de baignade secteur Gravières-Nassier	Communes ou CDC	€ TTC	50%						1 500	3 000
<b>Total</b>			<b>1 500</b>						<b>1 500</b>	<b>3 000</b>

### Indicateurs de suivi et d'évaluation

Profil de baignade élaboré sur au moins un site du secteur compris entre le barrage de Malarce et l'usine des Salelles.



## Volet 4 : Concilier activités de loisirs liées à l'eau et préservation des milieux aquatiques

### 4B1 Déclinaison locale du Schéma de Cohérence des Activités sportives et de Loisirs liées à l'eau

<b>Objectif</b>	<b>4B : Organiser et structurer les activités de loisirs liées à l'eau</b>
<b>Priorité</b>	<b>2</b>
<b>Masses d'eau concernées</b>	Ensemble du bassin versant
<b>Communes ou secteurs</b>	Toutes communes concernées
<b>Maitrise d'ouvrage</b>	Syndicat Chassezac
<b>Calendrier</b>	2014, 2015, 2016

Lien avec d'autres procédures	
<b>Programme de mesures</b>	-
<b>SDAGE</b>	-
<b>SAGE</b>	b24 : mettre en œuvre le Schéma de Cohérence des Activités de Loisirs liées à l'eau (SCAL) et réaliser les profils de vulnérabilité des sites de baignade
<b>Autres</b>	-

#### Contexte

La fréquentation des cours d'eau pour la pratique d'activités sportives et de loisirs est particulièrement importante en période estivale, sur certains secteurs du bassin versant et a plutôt tendance à augmenter.

Dans le cadre du SAGE, un Schéma de Cohérence des Activités sportives et de Loisirs liées à l'eau (SCAL) a été élaboré et émet un certain nombre de propositions pour organiser les activités avec pour objectifs principaux :

- La conciliation des activités de loisirs avec la préservation des milieux aquatiques
- L'amélioration des conditions de pratiques et de sécurité des usagers
- Le respect des réglementations en vigueur et la réduction des risques juridiques encourus, notamment par les élus
- Assurer la pérennité des activités

Ces propositions doivent à présent être discutées pour être adaptées au contexte local.

#### Description de l'opération

La déclinaison locale du SCAL nécessite une grande concertation avec les acteurs concernés : élus locaux, fédérations et associations sportives, professionnels du tourisme, propriétaires des terrains, gestionnaires des ouvrages hydroélectriques...

##### 1- Formalisation de plusieurs scénarios d'organisation des différentes activités

Cette phase s'appuiera sur les propositions du SCAL et celles émises par les acteurs locaux. Les activités concernées sont notamment la baignade, le canyoning et la randonnée aquatique, le canoë-kayak, la pêche, la spéléologie dans des cavités en lien avec le réseau hydrographique. A ce stade, l'implication du gestionnaire des ouvrages hydroélectriques est importante afin de discuter de l'opportunité d'une convention cadre pour la gestion des débits et l'information des pratiquants notamment sur les conditions de débits en aval de l'usine hydroélectrique des Salelles.

## 2- Evaluation de l'impact des différents scénarios et analyse des risques juridiques

Il s'agit d'évaluer l'impact des différents scénarios sur les milieux aquatiques, sur l'évolution de la fréquentation, les conditions de pratiques et de sécurité, la gestion du foncier et les risques juridiques engendrés par les différents choix de gestion.

## 3- Etudes de définition des avant-projets pour les éventuels aménagements retenus

Il peut s'agir d'aménagements de type parkings, accès, signalétique, postes de secours, sanitaires, aménagements paysagers...

### Conditions de mise en œuvre

**Maîtrise d'ouvrage :** Syndicat Chassezac

**Partenaires techniques :** EPTB Ardèche, Syndicat Chassezac, ARS, DDCSPP, conseils généraux, communes et intercommunalités, professionnels du tourisme, Fédérations et associations sportives, gestionnaires des ouvrages hydroélectriques, propriétaires des terrains.

**Réalisation :** Démarche animée par le Syndicat Chassezac. Elaboration en interne de différents scénarios d'organisation des activités sur la base des propositions du SCAL et des acteurs locaux. Analyse juridique et définition des avant-projets externalisés (expertise juridique, bureau d'études)

**Préalables :**

### Estimation des coûts

4B1	Maître d'ouvrage	Unité*	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Formalisation de différents scénarii d'organisation des activités de loisirs liées à l'eau	Syndicat Chassezac	€ TTC	Temps animation (Cf. volet5)							
Analyses juridiques si besoin	Syndicat Chassezac	€ HT			10 000					10 000
Etudes de définition des projets d'aménagement de sites de loisirs	Syndicat Chassezac	€ HT			40 000					40 000
<b>Total</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>50 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>50 000</b>

\*Les dépenses d'investissement sont indiquées en € HT, Les dépenses de fonctionnement sont indiquées en € TTC

## Plan de financement

4B1	Maître d'ouvrage	Unité*	FEDER	CRRA (CDDR A)	CRLR	CG07	CG48	Collectivité compétente sur laquelle se situe le projet	MO	Total
Formalisation de différents scénarii d'organisation des activités de loisirs liées à l'eau	Syndicat Chassezac	€ TTC	Temps animation (Cf. volet5)							
Analyses juridiques si besoin	Syndicat Chassezac	€ HT						10 000		10 000
Etudes de définition des projets d'aménagement de sites de loisirs	Syndicat Chassezac	€ HT	A voir selon programme 2014-2020	A voir selon projet	40 000		40 000			
<b>Total</b>										<b>50 000</b>

\*Les dépenses d'investissement sont indiquées en € HT, Les dépenses de fonctionnement sont indiquées en € TTC

## Indicateurs de suivi et d'évaluation

Schéma de Cohérence des Activités sportives et de Loisirs liées à l'eau du bassin versant du Chassezac validé



## Volet 4 : Concilier activités de loisirs liées à l'eau et préservation des milieux aquatiques

### 4B2 Mise en œuvre du Schéma de Cohérence des Activités de Loisirs suite à sa déclinaison locale sur le bassin du Chassezac

<b>Objectif</b>	<b>4B : Organiser et structurer les activités de loisirs liées à l'eau</b>
<b>Priorité</b>	<b>2</b>
<b>Masses d'eau concernées</b>	Ensemble du bassin versant
<b>Communes ou secteurs</b>	Toutes communes concernées
<b>Maitrise d'ouvrage</b>	Syndicat Chassezac
<b>Calendrier</b>	2017 à 2020

<b>Lien avec d'autres procédures</b>	
<b>Programme de mesures</b>	-
<b>SDAGE</b>	-
<b>SAGE</b>	b24 : mettre en œuvre le Schéma de Cohérence des Activités de Loisirs liées à l'eau (SCAL) et réaliser les profils de vulnérabilité des sites de baignade
<b>Autres</b>	-

#### Contexte

La fiche action 4B1 propose de décliner localement le Schéma de Cohérence des Activités sportives et de Loisirs liées à l'eau (SCAL) élaboré dans le cadre du SAGE et visant à :

- La concilier les activités de loisirs avec la préservation des milieux aquatiques
- Améliorer les conditions de pratiques et de sécurité des usagers
- Respecter les réglementations en vigueur et réduire les risques juridiques encourus, notamment par les élus
- Assurer la pérennité des activités

Une fois ce travail effectué en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux concernés, il s'agira de mettre en œuvre la stratégie ainsi validée.

#### Description de l'opération

##### 1- Réalisation des aménagements retenus selon les avant-projets réalisés en 4B1

Il peut s'agir d'aménagements de type parkings, accès, signalétique, postes de secours, sanitaires, aménagements paysagers...

##### 2 Animation pour le porter à connaissance de la stratégie retenue et sa prise en compte dans les projets d'aménagement du territoire

#### Conditions de mise en œuvre

**Maitrise d'ouvrage :** Syndicat Chassezac

**Partenaires techniques :** EPTB Ardèche, Syndicat Chassezac, ARS, DDCSPP, conseils généraux, communes et intercommunalités, professionnels du tourisme, Fédérations et associations sportives, gestionnaires des ouvrages hydroélectriques, propriétaires des terrains.

**Réalisation :** prestations externalisées pour la réalisation des travaux (bureaux d'études maîtrise d'œuvre et entreprises de travaux publics) – Animation en interne pour le porter à connaissance

**Préalables :**

- déclinaison locale du SCAL (Cf. fiche action 4B1)
- Si nécessaire évaluations d'incidences des travaux

**Estimation des coûts**

4B2	Maître d'ouvrage	Unité *	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Réalisation des aménagements de sites de loisirs préconisés suite à la déclinaison locale du SCAL	Syndicat Chassezac	€ HT								600 000
<b>Total</b>										<b>600 000</b>

**Plan de financement**

4B2	Maître d'ouvrage	Unité*	FEDER	CRRA (CDDRA)	CRLR	CG07	CG48	Collectivité compétente sur laquelle se situe le projet	MO	Total
Réalisation des aménagements de sites de loisirs préconisés suite à la déclinaison locale du SCAL	Syndicat Chassezac	€ HT	A voir selon programme 2014-2020	A voir selon projet	600 000		600 000			
<b>Total</b>										

**Indicateurs de suivi et d'évaluation**

Nombre d'actions prévues dans le SCAL réalisées



**Volet 4 : Concilier activités de loisirs liées à l'eau et préservation des milieux aquatiques**

**4B3 Organisation de l'accès à l'information relative aux conditions de navigation en aval de l'usine hydroélectrique des Salelles**

<b>Objectif</b>	<b>4B : Organiser et structurer les activités de loisirs liées à l'eau</b>
<b>Priorité</b>	<b>1</b>
<b>Masses d'eau concernées</b>	FRDR413c
<b>Communes ou secteurs</b>	Le Chassezac en aval de l'usine des Salelles
<b>Maitrise d'ouvrage</b>	Syndicat Chassezac
<b>Calendrier</b>	2014

<b>Lien avec d'autres procédures</b>	
<b>Programme de mesures</b>	-
<b>SDAGE</b>	-
<b>SAGE</b>	b24 : mettre en œuvre le Schéma de Cohérence des Activités de Loisirs liées à l'eau (SCAL) et réaliser les profils de vulnérabilité des sites de baignade
<b>Autres</b>	-

**Contexte**

---

Les conditions de navigation sur le Chassezac aval sont difficilement prévisibles en raison du fonctionnement de l'usine hydroélectrique des Salelles. En dehors d'une crue et en dehors de la période de soutien d'étiage, au cours de laquelle les turbinés hydroélectriques sont plus rares, le fonctionnement de l'usine peut conduire à des variations journalières de 0,75 à 27 m<sup>3</sup>/s. Cela rend compliquée la navigation sur le tronçon situé entre les Vans et Casteljou et peut poser des problèmes d'insécurité pour les pratiquants.

Le temps de transfert de l'eau entre l'usine hydroélectrique et le début du parcours canoë est estimé à 2h, ce qui correspond également au temps minimum du parcours canoë. La demande du Syndicat des loueurs de canoë du Chassezac est donc d'avoir accès aux conditions de débits en temps réel à la sortie de l'usine afin de disposer d'un temps minimum pour évaluer la navigabilité et informer les pratiquants.

**Description de l'opération**

---

**2- Réalisation des aménagements retenus selon les avant-projets réalisés en 4B1**

Il peut s'agir d'aménagements de type parkings, signalétique, postes de secours, sanitaires, aménagements paysagers et autres aménagements de valorisation des sites...

**3 Animation pour le porter à connaissance de la stratégie retenue et sa prise en compte dans les projets d'aménagement du territoire**

**Conditions de mise en œuvre**

---

**Maitrise d'ouvrage :** Syndicat Chassezac

**Partenaires techniques :** EPTB Ardèche, Syndicat Chassezac, ARS, DDCSPP, conseils généraux, communes et intercommunalités, professionnels du tourisme, Fédérations et associations sportives, gestionnaires des ouvrages hydroélectriques, propriétaires des terrains.

**Réalisation :** prestations externalisées pour la réalisation des travaux (bureaux d'études maîtrise d'œuvre et entreprises de travaux publics) – Animation en interne pour le porter à connaissance

**Préalables :**

- déclinaison locale du SCAL (Cf. fiche action 4B1)
- dossiers règlementaires si nécessaire (évaluations d'incidences, dossiers loi sur l'eau)

**Estimation des coûts**

---

---

A préciser selon dispositif retenu

**Plan de financement**

---

---

A préciser avec implication d'EDF

**Indicateurs de suivi et d'évaluation**

---

---

Dispositif en place

**Volet 4 : Concilier activités de loisirs liées à l'eau et préservation des milieux aquatiques**

**4B4 Suivi de la fréquentation des principaux sites de loisirs**

<b>Objectif</b>	<b>4B : Organiser et structurer les activités de loisirs liées à l'eau</b>
<b>Priorité</b>	<b>2</b>
<b>Masses d'eau concernées</b>	FRDR413a FRDR413b FRDR413c
<b>Communes ou secteurs</b>	Sites inscrits dans le SCAL
<b>Maitrise d'ouvrage</b>	Syndicat Chassezac, Communautés de communes, Conseil général de l'Ardèche, Parc naturel régional des Monts d'Ardèche, Parc national des Cévennes
<b>Calendrier</b>	2014-2020

<b>Lien avec d'autres procédures</b>	
<b>Programme de mesures</b>	-
<b>SDAGE</b>	-
<b>SAGE</b>	b24 : mettre en œuvre le Schéma de Cohérence des Activités de Loisirs liées à l'eau (SCAL) et réaliser les profils de vulnérabilité des sites de baignade
<b>Autres</b>	-

**Contexte**

Une bonne connaissance de la fréquentation des principaux sites de loisirs est indispensable pour apporter les réponses les plus pertinentes possibles dans le cadre du Schéma de Cohérence des Activités de Loisirs et réorienter les actions en fonction de l'évolution de la fréquentation. Aujourd'hui, l'évaluation de la fréquentation ne concerne que quelques sites et est souvent ponctuelle.

**Description de l'opération**

**1- Définition d'une stratégie de suivi de la fréquentation**

Localisation, méthode de suivi (campagne de terrain, écomcompteur...), fréquence, durée des comptages...

**2- Mise en place des moyens de suivi**

**Conditions de mise en œuvre**

**Maitrise d'ouvrage :** Variable suivant les sites : PNR (canyon de la Borne), PNC (canyon du Haut Chassezac ?), Communautés de communes (Villefort pour canyon du Haut Chassezac, Chassezac-Clayse pour les sites du Bas Chassezac, Conseil général de l'Ardèche (sites inclus dans l'ENS)

**Partenaires techniques :** PNR, PNC, Communautés de communes, Conseil général de l'Ardèche

**Réalisation :** en interne

**Préalables :**

**Estimation des coûts**

4B4	Maître d'ouvrage	Unité*	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Suivi de la fréquentation des principaux sites de loisirs	Syndicat Chassezac	€ TTC		3 000			3 000			6 000
<b>Total</b>										<b>6 000</b>

**Plan de financement**

4B4	Maître d'ouvrage	Unité*	Europe	CRRA via Pays	CRLR	CG07	CG48	Etat	MO	Total
Suivi de la fréquentation des principaux sites de loisirs	Syndicat Chassezac	€ TTC	Leader, Natura 2000 ??	CDDRA?	?	?	?	Natura 2000?	100%	6 000
<b>Total</b>										<b>6 000</b>

**Indicateurs de suivi et d'évaluation**

Fréquentation des différents sites



## **Volet 5 : Animation et communication en accompagnement de la mise en œuvre du contrat de rivière**

### **5A : Assurer le pilotage et l'animation du contrat de rivière**

5A1 : Poste de chargé(e) de mission « contrat de rivière » .....	124
5A2 : Poste de technicien(ne) de rivière .....	126
5A3 : Animation territoriale pour la mise en place d'actions de gestion et de mise en valeur des zones humides prioritaires .....	128

### **5B : Communiquer pour assurer la mise en œuvre du contrat de rivière et pour prévenir la dégradation des milieux aquatiques**

5B1 : Actions de communication et de sensibilisation .....	131
--	-----

### **5C : Evaluer l'efficacité du contrat de rivière**

5C1 : Etude bilan, évaluation et perspectives.....	133
--	-----

## Volet 5 : Animation et communication en accompagnement de la mise en œuvre du contrat de rivière

### 5A1 : Poste de chargé(e) de mission « contrat de rivière »

<b>Objectif</b>	Assurer le pilotage et l'animation du contrat de rivière
<b>Priorité</b>	1
<b>Masses d'eau concernées</b>	Toutes
<b>Communes ou secteurs</b>	Ensemble du bassin versant
<b>Maitrise d'ouvrage</b>	Syndicat Chassezac
<b>Calendrier</b>	2014-2020

Lien avec d'autres procédures	
<b>Programme de mesures</b>	1A10 : mettre en place un dispositif de gestion concertée
<b>SDAGE</b>	OF4 : renforcer la gestion locale de l'eau et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau
<b>SAGE</b>	-
<b>Autres</b>	-

#### Contexte

La mise en œuvre du contrat de rivière et la coordination du projet avec les autres procédures de gestion de l'eau nécessite une importante animation. De manière plus générale, cette animation est également importante pour assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau.

#### Description de l'opération

Le (la) chargé(e) de mission contrat de rivière aura pour missions principales :

- 1- La mise en œuvre du programme d'actions du contrat de rivière**
  - Planification détaillée des actions
  - Animation pour l'émergence des actions présentées sous forme d'appel à projets
  - Pour les études et travaux sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Chassezac :
    - o procédures préalables (marchés publics, dossiers loi sur l'eau, évaluations d'incidences...)
    - o suivi des études ou travaux
    - o suivi des dossiers de subventions
  - Pour les actions sous maîtrise d'ouvrage autre : assistance à maîtrise d'ouvrage, appui technique, suivi de l'avancement des actions et renseignement des tableaux de bord
  - Veille règlementaire et technique
- 2- Le pilotage et le Suivi de la procédure**
  - Suivi technique, administratif et financier du contrat de rivière (avec appui d'un agent administratif)
  - Animation des réunions de comités de pilotage et du comité de rivière
  - Bilans réguliers de l'avancement de la procédure
  - Recueil et centralisation des données de suivi du contrat de rivière (indicateurs, tableaux de bord)

- Evaluation – bilan à mi-parcours et en fin de contrat

### 3- L'animation territoriale en vue d'une gestion cohérente de l'eau à l'échelle du bassin versant

- Suivi des autres programmes en cours sur le bassin versant (SAGE, PAPI, Documents d'objectifs Natura 2000, plans de gestion ENS, chartes du PNR des Monts d'Ardèche et du Parc national des Cévennes...)
- Assistance et conseils auprès des collectivités et usagers dans leurs projets d'urbanisme, d'aménagement du territoire et de gestion des espaces riverains de cours d'eau et zones humides
- Appui technique auprès des élus
- Actions de communication

## Estimation des coûts

5A1	Maître d'ouvrage	Unité*	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Poste de chargé(e) de mission contrat de rivière	Syndicat Chassezac	€ TTC	60 000	65 000	65 000	65 000	65 000	65 000	65 000	450 000
<b>Total</b>										

## Plan de financement

5A1	Maître d'ouvrage	Unité*	AERMC	CRRA	CRLR	CG07	CG48	Autre	MO	Total
Poste de chargé(e) de mission contrat de rivière	Syndicat Chassezac	€ TTC	50% dans la limite d'un coût plafond	Jusqu'à 40% en complément des aides AERMC			5%		20%	450 000
<b>Total</b>			<b>211 500</b>	<b>126 000</b>			<b>22 500</b>		<b>90 000</b>	<b>450 000</b>

## Suivi et évaluation

**Indicateurs de réalisation** : réalisation des opérations prévues au programme

**Indicateurs de résultats** : ensemble des indicateurs destinés à vérifier l'efficacité des actions du contrat de rivière

## Volet 5 : Animation et communication en accompagnement de la mise en œuvre du contrat de rivière

### 5A2 : Poste de technicien(ne) de rivière

<b>Objectif</b>	Assurer le pilotage et l'animation du contrat de rivière
<b>Priorité</b>	1
<b>Masses d'eau concernées</b>	Toutes
<b>Communes ou secteurs</b>	Ensemble du bassin versant
<b>Maitrise d'ouvrage</b>	Syndicat Chassezac
<b>Calendrier</b>	2014-2020

Lien avec d'autres procédures	
<b>Programme de mesures</b>	1A10 : mettre en place un dispositif de gestion concertée
<b>SDAGE</b>	OF4 : renforcer la gestion locale de l'eau et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau
<b>SAGE</b>	-
<b>Autres</b>	-

#### Contexte

La surveillance de l'évolution des milieux aquatiques est indispensable pour vérifier la pertinence des actions proposées, diagnostiquer d'éventuels problèmes à enrayer, proposer les solutions techniques adéquates et veiller à la non dégradation des milieux.

De plus, un travail complémentaire à celui du (de la) chargé(e) de mission contrat de rivière est nécessaire, notamment pour la préparation et le suivi des chantiers d'entretien et de restauration des cours d'eau.

#### Description de l'opération

Le (la) technicien(ne) de rivière aura pour missions principales :

- 1. La mise en œuvre du plan d'objectifs d'entretien et de restauration des cours d'eau**
  - Réalisation des dossiers administratifs préalables
  - Réalisation des dossiers de consultation des entreprises et suivi des marchés publics de travaux
  - Suivi de chantiers
- 2. Suivi de l'évolution des milieux aquatiques**
  - Veille après crue pour diagnostiquer les éventuels problèmes à enrayer et les évolutions morphologiques
  - Suivi de la qualité des eaux
  - Suivi hydrométrique
  - Veille à la non dégradation des cours d'eau
- 3. Assistance et conseils auprès des élus et riverains pour la gestion du lit et des berges**

## Estimation des coûts

5A2	Maître d'ouvrage	Unité*	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Poste de technicien(ne) de rivière	Syndicat Chassezac	€ TTC	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	<b>350 000</b>
<b>Total</b>										

## Plan de financement

5A2	Maître d'ouvrage	Unité*	AERMC	CRRA	CRLR	CG07	CG48	Autre	MO	Total
Poste de technicien(ne) de rivière	Syndicat Chassezac	€ TTC	50% dans la limite d'un coût plafond	Jusqu'à 40% dans limite coût plafond			5%		20%	350 000
<b>Total</b>			<b>150 500</b>	<b>112 000</b>			<b>17 500</b>		<b>70 000</b>	<b>350 000</b>

## Suivi et évaluation

**Indicateurs de réalisation** : réalisation des opérations prévues au programme

**Indicateurs de résultats** : évolution de l'état général des milieux aquatiques

**Volet 5 : Animation et communication en accompagnement de la mise en œuvre du contrat de rivière**

**5A3 : Animation territoriale pour la mise en place d’actions de gestion et de mise en valeur des zones humides prioritaires**

<b>Objectif</b>	Animer la stratégie de préservation des zones humides
<b>Priorité</b>	2
<b>Masses d’eau concernées</b>	Toutes
<b>Communes ou secteurs</b>	Toutes
<b>Maitrise d’ouvrage</b>	Conservatoire d’espaces naturels Rhône-Alpes
<b>Calendrier</b>	2014-2020

<b>Lien avec d’autres procédures</b>	
<b>Programme de mesures</b>	-
<b>SDAGE</b>	OF 6B-Prendre en compte, préserver et restaurer les zones humides
<b>SAGE</b>	B2 préserver les espaces riverains de cours d’eau et les zones humides en les inscrivant dans les documents d’urbanisme et en mobilisant les outils de gestion du foncier B19 préserver et restaurer les zones humides en engageant des programmes de gestion adaptés
<b>Autres</b>	A compléter : Life, N2000, ENS...

**Contexte**

Le Conservatoire d’Espaces Naturel de Rhône-Alpes est une association loi 1901, ayant pour objet « la conservation et la mise en valeur des richesses biologiques, écologiques et paysagères de la région Rhône Alpes afin d’en assurer la pérennité pour le bénéfice de la collectivité ».

Dans le cadre d’accords financiers avec l’AERMC et la Région Rhône-Alpes, le CEN porte une mission d’animation territoriale « zones humides » qui consiste à faire émerger et mettre en œuvre, en partenariat avec les collectivités locales et autres acteurs locaux, des opérations collectives de préservation des milieux humides.

**Description de l’opération**

L’objectif principal de l’animation territoriale est d’initier, en partenariat avec le Syndicat du Chassezac (porteur du contrat de rivière), les communes et autres acteurs locaux, des opérations collectives de préservation des milieux humides.

Dans le cadre de cette mission, le CEN va ainsi :

Développer un « porter à connaissance » des zones humides auprès des acteurs locaux (collectivités, usagers, associations locales...). Le CEN apportera une assistance technique au porteur du contrat de rivière afin d’informer/sensibiliser les acteurs locaux à la présence des zones humides, aux rôles et fonctions que remplissent ces milieux, ainsi qu’à l’importance de leur prise en compte dans l’aménagement durable du territoire et de la mise en œuvre de projets de préservation (organisation de réunions de sensibilisation et de concertation, de visites de terrain, de la rédaction de documentations spécifiques à ce thème..).

Assurer une veille territoriale et accompagner les communes pour une prise en compte des zones humides dans leurs réflexions de planifications territoriales et d'aménagement du territoire.

Apporter au Syndicat du Chassezac et aux différents porteurs d'actions du contrat de rivière ses compétences en termes de gestion des milieux naturels et d'accompagnement à la mise en place des politiques de préservation de la biodiversité, en les appuyant tout au long de leur démarche de préservation des zones humides.

Parallèlement, un inventaire complémentaire et une hiérarchisation des zones humides d'intérêt majeur va être conduit en 2015\_2016 afin d'améliorer la connaissance de la répartition des zones humides du territoire et de leurs intérêts, degré de menace, fonctionnalité,....

Sur la base de ce travail et en fonction des volontés des acteurs locaux et des propriétaires, des projets de préservation pourront émerger en ciblant prioritairement sur les « secteurs de zones humides majeures » identifiés dans le SAGE ou suite à l'inventaire complémentaire en Lozère.

Des projets collectifs de préservation des zones humides seront élaborés à travers :

- la réalisation d'études d'approfondissement des connaissances (études écologiques, fonctionnelles, socioéconomiques...), et l'élaboration de plans de gestion, en concertation avec les acteurs locaux, permettant de définir un programme d'actions opérationnelles sur le long terme ;
- la mise en œuvre d'actions : par exemple, travaux de restauration et d'entretien des zones humides, travaux d'aménagement et d'équipement pour l'accueil du public...

Temps estimatif d'animation : 10 jours par an

### **Conditions de mise en œuvre**

**Maîtrise d'ouvrage :** CEN Rhône-Alpes

**Partenaires techniques :** Syndicat Chassezac, EPTB, CG07, communes, communautés de communes, FDAAPPMA 07, FDC 07, PNR Monts d'Ardèche, Parc National des Cévennes,...

**Préalables :**

**Réalisation :**

### **Estimation des coûts**

5A3	Maître d'ouvrage	Unit é*	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Animation territoriale zones humides	CEN Rhône-Alpes	€ TTC		5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5000	30 000
<b>Total</b>										<b>30 000</b>

## Plan de financement

5A3	Maître d'ouvrage	Unité *	AERMC	CRRRA	CRLR	CG07	CG48	Autre	MO	Total
Animation territoriale zones humides	CEN Rhône-Alpes	€ TTC	Pour mémoire financement via convention CEN	40%					18000	
<b>Total</b>				<b>12 000</b>						<b>30 000</b>

## Suivi et évaluation

**Indicateurs de réalisation** : Nombre/surface de zones humides bénéficiant d'une action de restauration/gestion/valorisation

**Indicateurs de résultats** : Etat fonctionnel des zones humides majeures identifiées dans le SAGE ou dans l'inventaire complémentaire en Lozère

## Volet 5 : Animation et communication en accompagnement de la mise en œuvre du contrat de rivière

### 5B1 : Actions de communication et de sensibilisation

<b>Objectif</b>	<b>Communiquer pour assurer la mise en œuvre du projet de contrat de rivière et pour prévenir la dégradation des milieux aquatiques</b>
<b>Priorité</b>	<b>1</b>
<b>Masses d'eau concernées</b>	Toutes
<b>Communes ou secteurs</b>	Ensemble du bassin versant
<b>Maitrise d'ouvrage</b>	Syndicat Chassezac
<b>Calendrier</b>	2014-2020

<b>Lien avec d'autres procédures</b>	
<b>Programme de mesures</b>	1A10 : mettre en place un dispositif de gestion concertée
<b>SDAGE</b>	OF4 : renforcer la gestion locale de l'eau et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau
<b>SAGE</b>	C7 Communiquer auprès du grand public pour retrouver une culture méditerranéenne de l'eau dont la culture du risque
<b>Autres</b>	-

#### **Contexte**

Le SAGE propose dans sa disposition c7, la mise en place d'une stratégie de communication cohérente à l'échelle de l'ensemble du bassin versant de l'Ardèche afin de favoriser la mise en œuvre du SAGE grâce à la compréhension par le grand public, des choix de gestion de la CLE.

Par ailleurs, une communication adaptée est indispensable pour favoriser la mise en œuvre du contrat de rivière. Elle doit être définie en cohérence avec le plan de communication de l'EPTB Ardèche et viser notamment à :

- soutenir la mobilisation des acteurs du territoire (élus et partenaires institutionnels) porteurs de la politique de l'eau ;
- accompagner la mise en œuvre des actions du contrat de rivière (*lisibilité et compréhension des actions de gestion de l'eau, accompagnement du lancement des appels à projets...*) ;
- informer et sensibiliser le public (adulte et enfants) et les usagers aux enjeux de la gestion de l'eau et aux démarches en cours sur le territoire (*adhésion des administrés aux décisions prises, changement de comportement des usagers de l'eau, ...*).

#### **Description de l'opération**

En cohérence avec les préconisations du SAGE, les moyens de communication peuvent prendre diverses formes :

- évènementiel
- mobilisation de relais locaux : médias, sites internet, bulletins d'information, réseaux d'acteurs

- programme de sensibilisation des scolaires

La stratégie définie veillera à décliner les thématiques prioritaires visées dans le SDAGE et le SAGE en particulier la connaissance et la compréhension du fonctionnement naturel de nos cours d'eau.

En compléments, des supports de communication spécifiques en direction d'acteurs ciblés pourront être mis en place :

- Information sur les appels à projets, notamment dans le domaine des économies d'eau et de la prévention des pollutions
- Bilan du déroulement de l'étiage
- Information relative au bilan de la qualité des eaux
- Chartes de bonnes pratiques pour certaines activités de loisirs liées à l'eau...

Des actions spécifiques seront également réalisées préalablement à la mise en place de l'espace de bon fonctionnement et des opérations de restauration physique du Chassezac aval. Celles-ci pourront prendre différentes formes : ateliers animés avec les habitants, recherches historiques, films...

### Estimation des coûts

La communication sur les sujets prioritaires du SDAGE est à distinguer de la communication « institutionnelle » du Syndicat et de l'éducation au développement durable en général, ces dernières étant financées dans le cadre de bonus contractuels.

5B1	Maître d'ouvrage	Unité *	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Communication sur les thématiques prioritaires du SDAGE	Syndicat Chassezac	€ TTC		15 000	45 000	10 000	45 000	10 000	15 000	140 000
Communication institutionnelle du Syndicat	Syndicat Chassezac	€ TTC	10 000	15 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	50 000
Projets pédagogiques en milieu scolaire	Syndicat Chassezac	€ TTC		5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	30 000
<b>Total</b>			<b>10 000</b>	<b>35 000</b>	<b>55 000</b>	<b>20 000</b>	<b>55 000</b>	<b>20 000</b>	<b>25 000</b>	<b>220 000</b>

### Plan de financement

5B1	Maître d'ouvrage	Unité *	AERMC	CRRA	CRLR	CG07	CG48	Autre	MO	Total
Communication sur les thématiques prioritaires du SDAGE	Syndicat Chassezac	€ TTC	50%	20%			10%		20%	100%
Communication institutionnelle du Syndicat	Syndicat Chassezac	€ TTC	50%	20%			10%		20%	100%
Projets pédagogiques en milieu scolaire	Syndicat Chassezac	€ TTC	50%	20%			10%		20%	100%
<b>Total</b>			<b>110 000</b>	<b>44 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>22 000</b>	<b>0</b>	<b>44 000</b>	<b>220 000</b>

**NB : L'aide de l'Agence de l'eau pour la communication institutionnelle et les projets pédagogiques en milieu scolaire est accordée dans le cadre de bonus contractuel, en contrepartie de l'engagement des actions de communication relatives aux thématiques prioritaires du SDAGE.**

### Suivi et évaluation

**Indicateurs de réalisation** : réalisation des opérations prévues au programme

**Indicateurs de résultats** : évolution de l'état général des milieux aquatiques

## Volet 5 : Animation et communication en accompagnement de la mise en œuvre du contrat de rivière

### 5C1 : Etude bilan, évaluation et perspectives

<b>Objectif</b>	Evaluer l'efficacité du contrat de rivière
<b>Priorité</b>	1
<b>Masses d'eau concernées</b>	Toutes
<b>Communes ou secteurs</b>	Toutes
<b>Maitrise d'ouvrage</b>	Syndicat Chassezac
<b>Calendrier</b>	2019-2020

Lien avec d'autres procédures	
<b>Programme de mesures</b>	-
<b>SDAGE</b>	-
<b>SAGE</b>	-
<b>Autres</b>	

#### Contexte

---

L'évaluation des politiques locales de gestion de l'eau est nécessaire pour s'assurer de l'efficacité des outils mis à disposition des acteurs locaux, de la bonne utilisation de ces outils et pour avoir un retour sur l'investissement humain et financier engagé.

Elle a notamment pour objectifs :

- l'actualisation des programmes d'actions en fonction de l'évolution du contexte ;
- l'analyse critique de l'efficacité, la pertinence, l'efficacité, la cohérence, et la durabilité des actions engagées ;
- alimenter les réflexions prospectives sur « l'après contrat de rivière » ;
- valoriser les acquis.

#### Description de l'opération

---

L'évaluation s'appuie notamment sur des indicateurs de réalisation et des indicateurs de résultats qui sont précisés dans chacune des fiches actions.

Elle s'attache à mettre en évidence l'efficacité du programme d'actions au regard des objectifs environnementaux et le chemin restant à parcourir. Elle comprend également une analyse socio-économique permettant d'identifier les contraintes et facteurs de réussites du programme, ainsi que la perception des acteurs locaux concernant l'évolution du territoire. Elle permet d'amorcer une réflexion prospective sur les actions à mener après le contrat de rivière.

#### Conditions de mise en œuvre

---

**Maîtrise d'ouvrage :** Syndicat Chassezac

**Partenaires techniques :** Ensemble des partenaires du contrat de rivière

**Préalables :**

**Réalisation :** bureau d'études (regard extérieur nécessaire)

### Estimation des coûts

5C1	Maître d'ouvrage	Unit é*	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Etude bilan, évaluation, prospective	Syndicat Chassezac	€ TTC							40000	40 000
<b>Total</b>									<b>40 000</b>	<b>40 000</b>

### Plan de financement

5C1	Maître d'ouvrage	Unit é*	AERMC	CRRA	CRLR	CG07	CG48	Autre	MO	Total
Etude bilan, évaluation, prospective	Syndicat Chassezac	€ TTC	50%	30%					8000	
<b>Total</b>			<b>20 000</b>	<b>12 000</b>					<b>8 000</b>	<b>40 000</b>

### Suivi et évaluation

**Indicateurs de réalisation :** Etude réalisée





Sous-objectifs	N° Action	N° opération	Actions	Intitulé opération	Type d'action	Priorité	Maître d'ouvrage	Montant	Unité	AERMC Taux	AERMC Aide	CRRR (Eau) Taux	CRRR (Eau) Aide	CRLR Taux	CRLR Aide	CG 07 (Eau) Taux	CG 07 (Eau) Aide	CG48 Taux	CG48 Aide	FEDER FEADER Taux	FEDER/ FEADER Aide	Etat Taux	Etat Aide	MO Taux	MO Coût résiduel	Autres financements possibles	Montant autres financements	Remarques	
2	2A	2A2	2A2-01	Construction de systèmes d'assainissement collectif	Création STEP et réseau St-Frézal-d'Albuges et Belvezet	Travaux	1	St-Frézal-d'Albuges/ Belvezet	650 000 €	HT	30%	195000						40%	260 000 €					30%	195 000 €				
2	2A	2A2	2A2-02	Construction de systèmes d'assainissement collectif	Création Step et réseau Mirandol Chasseradès - Mirandol	Travaux	2	Chasseradès	390 000 €	HT	30%	117000						20%	78 000 €					50%	195 000 €				
2	2A	2A2	2A2-03	Construction de systèmes d'assainissement collectif	Création Step et réseau Prévénchères - Le Crouzet	Travaux	2	Prévénchères	70 000 €	HT	30%	21000						20%	14 000 €					50%	35 000 €				
2	2A	2A2	2A2-04	Construction de systèmes d'assainissement collectif	Création Step et réseau Ste-Marguerite-Lafigère - Le Pont	Travaux	2	Sainte-Marguerite-Lafigère	90 000 €	HT	30%	27000				40%	36 000 €								30%	27 000 €			
2	2A	2A2	2A2-05	Construction de systèmes d'assainissement collectif	Création Step et réseau Ste-Marguerite-Lafigère - Fereyrolles	Travaux	2	Sainte-Marguerite-Lafigère	70 000 €	HT	30%	21000				40%	28 000 €								30%	21 000 €			
2	2A	2A2	2A2-06	Construction de systèmes d'assainissement collectif	Création Step et réseau de transfert Loubresse	Travaux	2	Loubresse	125 000 €	HT	30%	37500				40%	50 000 €								30%	37 500 €			
2	2A	2A2	2A2-07	Construction de systèmes d'assainissement collectif	Création réseau de collecte Loubresse	Travaux	2	Loubresse	210 000 €	HT						50%	105 000 €								50%	105 000 €			
2	2A	2A2	2A2-08	Construction de systèmes d'assainissement collectif	Création Step et transfert Cubières bourg	Travaux	1	Cubières	260 000 €	HT	30%	78000						40%	104 000 €						30%	78 000 €			
2	2A	2A2	2A2-09	Construction de systèmes d'assainissement collectif	Création réseau de collecte Cubières bourg	Travaux	1	Cubières	280 000 €	HT								50%	140 000 €						50%	140 000 €			
2	2A	2A2	2A2-10	Construction de systèmes d'assainissement collectif	Création Step et transfert La blachère - Le Cardinal et Sébet Bas	Travaux	1	Lablachère		HT																			
2	2A	2A2	2A2-11	Construction de systèmes d'assainissement collectif	Création Step et réseau de transfert Payzac - Les Salles	Travaux	1	Payzac	150 000 €	HT	30%	45000				40%	60 000 €								30%	45 000 €			
2	2A	2A2	2A2-12	Construction de systèmes d'assainissement collectif	Création réseau de collecte Payzac - Les Salles	Travaux	1	Payzac	30 000 €	HT						50%	15 000 €								50%	15 000 €			
2	2A	2A2	2A2-13	Construction de systèmes d'assainissement collectif	Création Step et réseau Chambonas - Marvignes	Travaux	1	Chambonas	260 000 €	HT	30%	78000				40%	104 000 €								30%	78 000 €			
2	2A	2A2	2A2-14	Construction de systèmes d'assainissement collectif	Création Step et réseau Chambonas - Champmajour	Travaux	2	Chambonas	100 000 €	HT	30%	30000				40%	40 000 €								30%	30 000 €			
2	2A	2A2	2A2-15	Construction de systèmes d'assainissement collectif	Création station d'épuration et réseau de transfert Bernias-et-Casteljaud Les Borels et la Rouveyrolle	Travaux	1	Bernias-et-Casteljaud		HT																			
2	2A	2A2	2A2-16	Construction de systèmes d'assainissement collectif	Création réseau de collecte Bernias-et-Casteljaud - Les Borels et la Rouveyrolle	Travaux	1	Bernias-et-Casteljaud	279 000 €	HT						50%	139 500 €								50%	139 500 €			
2	2A	2A2	2A2-17	Construction de systèmes d'assainissement collectif	Création Step et réseau de transfert Chandolas - Maisonneuve	Travaux	1	SEBA	400 000 €	HT	30%	120000				40%	160 000 €								30%	120 000 €			
2	2A	2A2	2A2-18	Construction de systèmes d'assainissement collectif	Création réseau de collecte Chandolas - Maisonneuve	Travaux	1	SEBA	600 000 €	HT						50%	300 000 €								50%	300 000 €			
2	2A	2A2	2A2-19	Construction de systèmes d'assainissement collectif	Extension Step Chandolas Maisonneuve et transfert Chandolas bourg	Travaux	1	SEBA	400 000 €	HT	30%	120000				40%	160 000 €								30%	120 000 €			
2	2A	2A2	2A2-20	Construction de systèmes d'assainissement collectif	Création Step et transfert Pied-de-Borne - Charraix	Travaux	2	Pied-de-Borne	35 000 €	HT	30%	10500						20%	7 000 €						50%	17 500 €			
2	2A	2A2	2A2-21	Construction de systèmes d'assainissement collectif	Création Step et transfert Pied-de-Borne - St-Jean-Chazome	Travaux	2	Pied-de-Borne	60 000 €	HT	30%	18000						20%	12 000 €						50%	30 000 €			
2	2A	2A2	2A2-22	Construction de systèmes d'assainissement collectif	Création Step et transfert Pied-de-Borne - Les Baumes	Travaux	3	Pied-de-Borne	200 000 €	HT	30%	60000													70%	140 000 €			
2	2A	2A2	2A2-23	Construction de systèmes d'assainissement collectif	Création Step et transfert Pied-de-Borne - Les Aydons	Travaux	3	Pied-de-Borne	203 000 €	HT	30%	60900													70%	142 100 €			
2	2A	2A2	2A2-24	Construction de systèmes d'assainissement collectif	Création Step et transfert Pied-de-Borne - La Panderie	Travaux	3	Pied-de-Borne	78 000 €	HT	30%	23400													70%	54 600 €			
2	2A	2A2	2A2-25	Construction de systèmes d'assainissement collectif	Création Step et transfert Pied-de-Borne - Le Verdier	Travaux	3	Pied-de-Borne	60 000 €	HT	30%	18000													70%	42 000 €			
2	2A	2A2	2A2-26	Construction de systèmes d'assainissement collectif	Création Step et transfert Pied-de-Borne - La Vale	Travaux	3	Pied-de-Borne	32 000 €	HT	30%	9600													70%	22 400 €			
2	2A	2A2	2A2-27	Construction de systèmes d'assainissement collectif	Création Step et transfert St-Genest-de-Beauzon - Le Suel	Travaux	2	Saint-Genest-de-Beauzon		HT																			
2	2A	2A2	2A2-28	Construction de systèmes d'assainissement collectif	Création Step et transfert Pourcharesses - Pailhères	Travaux	2	Pourcharesses	280 000 €	HT	30%	84000							20%	56 000 €					50%	140 000 €			
2	2A	2A2	2A2-29	Construction de systèmes d'assainissement collectif	Création Step et transfert Altier et Grand Altier	Travaux	1	Altier	870 000 €	HT	30%	261000							40%	348 000 €					30%	261 000 €			
2	2A	2A3	2A3-01	Travaux sur des systèmes d'assainissement collectif existants	Villefort: suppression rejets directs	Travaux	1	Villefort		HT	30%							40%						30%				Un seul montant comprenant suppression rejets directs et réduction eaux parasites	
2	2A	2A3	2A3-02	Travaux sur des systèmes d'assainissement collectif existants	Villefort: réduction eaux parasites	Travaux	1	Villefort	200 000 €	HT	30%	60000							40%	80 000 €				30%	60 000 €				
2	2A	2A3	2A3-03	Travaux sur des systèmes d'assainissement collectif existants	Villefort: amélioration dispositif de récupération des boues et matières de vidange	Travaux	1	Villefort	20 000 €	HT	30%	6000							40%	8 000 €				30%	6 000 €				
2	2A	2A3	2A3-04	Travaux sur des systèmes d'assainissement collectif existants	Prévénchères Bourg: réduction eaux parasites	Travaux	1	Prévénchères	170 000 €	HT	30%	51000							40%	68 000 €				30%	51 000 €				
2	2A	2A3	2A3-05	Travaux sur des systèmes d'assainissement collectif existants	Prévénchères La Garde-Guérin: réhabilitation station d'épuration	Travaux	2	Prévénchères	160 000 €	HT	30%	48000							40%	64 000 €				30%	48 000 €				
2	2A	2A3	2A3-06	Travaux sur des systèmes d'assainissement collectif existants	Pied-de-Borne Bourg: réduction eaux parasites	Travaux	1	Pied-de-Borne	10 000 €	HT	30%	3000							40%	4 000 €				30%	3 000 €				
2	2A	2A3	2A3-07	Travaux sur des systèmes d'assainissement collectif existants	Les Vans: réhabilitation réseau d'assainissement	Travaux	1	Les Vans	1 500 000 €	HT	30%	450000				25%	375 000 €							45%	675 000 €	DETR? FSUR 20%			
2	2A	2A3	2A3-08	Travaux sur des systèmes d'assainissement collectif existants	Les Vans: réhabilitation station d'épuration	Travaux	2	Les Vans	3 000 000 €	HT	30%	900000				25%	750 000 €							45%	1 350 000 €	DETR? FSUR 20%			
2	2A	2A3	2A3-09	Travaux sur des systèmes d'assainissement collectif existants	Beaulieu: poursuite des raccordements	Travaux	2	SEBA	350 000 €	HT						50%	175 000 €							50%	175 000 €				
2	2A	2A3	2A3-10	Travaux sur des systèmes d'assainissement collectif existants	Grospierres Comps: réhabilitation station et réseau	Travaux	1	Grospierres	1 700 000 €	HT	30%	510000				25% sur part publique	21 250 €							45% sur part publique	38 250 €	Centre de vacances Le Rouret	1 130 500 €		
2	2A	2A3	2A3-11	Travaux sur des systèmes d'assainissement collectif existants	Grospierres Bourg, Toulouzes et Pierre Plantade: poursuite des raccordements	Travaux	2	Grospierres	205 000 €	HT						50%	102 500 €							50%	102 500 €				

Contrat de rivière Chassezac – Document 2 : fiches actions –Septembre 2015

Sub-objectifs	N° Action	N° opération	Actions	Intitulé opération	Type d'action	Priorité	Maître d'ouvrage	Montant	Unité	AERMC Taux	AERMC Aide	CRRA (Eau) Taux	CRRA (Eau) Aide	CRLR Taux	CRLR Aide	CG07 (Eau) Taux	CG07 (Eau) Aide	CG48 Taux	CG48 Aide	FEDER FEADER Taux	FEDER/ FEADER Aide	Etat Taux	Etat Aide	MO Taux	MO Coût résiduel	Autres financements possibles	Montant autres financements	Remarques	
2	2A	2A3	2A3-12	Travaux sur des systèmes d'assainissement collectif existants	Saint-Alban-Auriolles: travaux réseaux	Travaux	2	SEBA	80 300 €	HT	30%	24090				25%	20 075 €							45%	36 135 €				
2	2A	2A3	2A3-13	Travaux sur des systèmes d'assainissement collectif existants	Sainte-Marguerite-Lafigère Les Plans et le Clos: poursuite des raccordements vers station Pied-de-Borne	Travaux	2	Sainte-Marguerite-Lafigère	90 000 €	HT						50%	45 000 €							50%	45 000 €				
2	2A	2A3	2A3-14	Travaux sur des systèmes d'assainissement collectif existants	Banne: Poursuite raccordements, réduction by-pass par temps sec	Travaux	1	SEBA	100 000 €	HT	30%	30000				40%	40 000 €							30%	30 000 €				
2	2A	2A3	2A3-15	Travaux sur des systèmes d'assainissement collectif existants	Lablachère: poursuite raccordements	Travaux	2	Lablachère	290 000 €	HT						50%	145 000 €							50%	145 000 €				
2	2A	2A3	2A3-16	Travaux sur des systèmes d'assainissement collectif existants	Lablachère: réduction eaux parasites	Travaux	2	Lablachère	48 000 €	HT	30%	14400				40%	19 200 €							30%	14 400 €				
2	2A	2A3	2A3-17	Travaux sur des systèmes d'assainissement collectif existants	Saint-Genest-de-Beuzon La Ribeyre et le Cros: poursuite raccordements	Travaux	2	Saint-Genest-de-Beuzon	300 000 €	HT						50%	150 000 €							50%	150 000 €				
2	2A	2A4	2A4-01	Création ou modernisation de dispositifs d'assainissement non collectif	Animation pour le montage d'opérations groupées de réhabilitation	Animation	1 à 3 selon secteurs	SPANC	52 500 €	TTC	forfait 250€ par projet	35000														Redevance SPANC	17 500 €		
2	2A	2A4	2A4-02	Création ou modernisation de dispositifs d'assainissement non collectif	Travaux de réhabilitation des assainissements non collectifs	Travaux	1 à 3 selon secteurs	Propriétaires	840 000 €	TTC	forfait 3000€ par projet	420000							Complément aides AE jusqu'à 70%						420 000 €				
2	2A	2A5	2A5-01	Opération groupée d'amélioration des systèmes d'assainissement non collectif des campings et infrastructures touristiques du Bas Chassezac	Etude de définition des projets de réhabilitation des ANC des campings et infrastructures touristiques	Connaissance	1	Syndicat Chassezac	105 000 €	TTC	30%	31500														Propriétaires établissements touristiques	73 500 €		
2	2A	2A5	2A5-02	Opération groupée d'amélioration des systèmes d'assainissement non collectif des campings et infrastructures touristiques du Bas Chassezac	Réhabilitation de systèmes d'assainissement non collectif des campings et infrastructures touristiques	Travaux	1	Propriétaires établissements touristiques	900 000 €	HT	30%	270000												70%	630 000 €				
2	2A	2A6		Amélioration de la gestion des boues de station d'épuration et des matières de viadage des dispositifs ANC		Connaissance	2	Syndicat Chassezac	5 000 €	TTC	50%	2500				30%	1 500 €							20%	1 000 €				
2	2B	2B1	2B1-01	Réduction des rejets des bâtiments d'élevage et amélioration des pratiques de fertilisation des surfaces agricoles	Pré-diagnostic et élaboration du programme agro-environnemental	Connaissance	1	Chambre d'agriculture 48	6 500 €	TTC														50-100%	3 250 €	A rechercher Agriculteurs?	3 250 €		
2	2B	2B1	2B1-02	Réduction des rejets des bâtiments d'élevage et amélioration des pratiques de fertilisation des surfaces agricoles	Diagnostics d'exploitation	Connaissance	1	Chambre d'agriculture 48	58 000 €	TTC									?					50-100%	29 000 €	A rechercher Agriculteurs?	29 000 €		
2	2B	2B1	2B1-03	Réduction des rejets des bâtiments d'élevage et amélioration des pratiques de fertilisation des surfaces agricoles	Animation programme de réduction des rejets des bâtiments d'élevage et d'amélioration des pratiques de fertilisation	Animation	1	Chambre d'agriculture 48	17 500 €	TTC									?					50-100%	8 750 €	A rechercher Agriculteurs?	8 750 €		
2	2B	2B1	2B1-04	Réduction des rejets des bâtiments d'élevage et amélioration des pratiques de fertilisation des surfaces agricoles	Mise en œuvre des mesures agro environnementales	Gestion	1	Exploitants agricoles	280 000 €	TTC	Complément si aide FEADER	70000	A titre indicatif 25% si projet en Rhône-Alpes	70 000 €							A voir selon prog 2014-2020	140 000 €							
2	2B	2B1	2B1-05	Réduction des rejets des bâtiments d'élevage et amélioration des pratiques de fertilisation des surfaces agricoles	Travaux de modernisation des bâtiments d'élevage	Travaux	1	Exploitants agricoles	980 000 €	HT?								10%	98 000 €			30%	294 000 €	60%	588 000 €				
2	2B	2B2	2B2-01	Prévention des pollutions par les pesticides en milieu agricole	Etude d'opportunité pour l'installation d'aires de lavage du matériel de pulvérisation de produits phytosanitaires	Connaissance	2	Chambre d'agriculture 07	5 000 €	TTC	50%	2500	30%	1 500 €										20%	1 000 €				
2	2B	2B2	2B2-02	Prévention des pollutions par les pesticides en milieu agricole	Dimensionnement et travaux de mise en place d'aires de lavage du matériel de pulvérisation de produits phytosanitaires	Travaux	2	Exploitants agricoles ou collectivités	100 000 €	TTC	50% A voir selon prog FEADER 2014-2020	50000	30% si MO collectivité ou MAEC si MO agriculteurs selon prog FEADER 2014-2020	30 000 €							A voir prog 2014-2020 si MO agriculteurs				20%	20 000 €			
2	2B	2B3	2B3-01	Prévention des pollutions par les pesticides en milieu non agricole	Information et sensibilisation des acteurs	Animation	2	Syndicat Chassezac	Cf. volet 5																				
2	2B	2B3	2B3-02	Prévention des pollutions par les pesticides en milieu non agricole	Prestations de conseils et d'accompagnement des collectivités pour la réduction de l'utilisation des pesticides	Gestion	2	Collectivités volontaires	30 000 €	TTC	50%	15000	30%	9 000 €										20%	6 000 €				
2	2B	2B3	2B3-03	Prévention des pollutions par les pesticides en milieu non agricole	Acquisition de matériel pour la gestion des voiries et espaces verts	Gestion	2	Collectivités volontaires	80 000 €	HT	50%	40000	30%	24 000 €										20%	16 000 €				
2	2B	2B3	2B3-04	Prévention des pollutions par les pesticides en milieu non agricole	Formation des agents	Gestion	2	Collectivités volontaires	30 000 €	TTC	50%	15000	30%	9 000 €										20%	6 000 €				
2	2B	2B3	2B3-05	Prévention des pollutions par les pesticides en milieu non agricole	Valorisation des changements de pratiques	Communication	2	Syndicat Chassezac/ Collectivités volontaires	Cf. volet 5																				
2	2C	2C1	-	Amélioration du traitement des effluents industriels et assimilés	Diagnostics d'entreprises et travaux	Travaux	3	Etablissements industriels ou assimilés	Non chiffré appel à projets		0-50%													50-100%		PNR actions exemplaires ou Pays ou CG07 (politique agricole si entreprise agroalimentaire)			
2	2C	2C2	-	Amélioration des connaissances sur le risque de pollution lié aux anciens sites miniers	-	Connaissance	2	Syndicat Chassezac	30 000 €	TTC	50%	15000	30%	9 000 €									?	20%	6 000 €				
2	2D	2D1	2D1-01	Mise en place d'un réseau de suivi de la qualité des eaux complémentaire aux réseaux existants	Suivi global	Connaissance	1	Syndicat Chassezac	80 000 €	TTC	50%	40000	30%	24 000 €										20%	16 000 €			Pas de participation CRLR ou CG48 car il existe un réseau départemental en Lozère	

Contrat de rivière Chassezac – Document 2 : fiches actions –Septembre 2015

Sub-objectifs	N° Action	N° opération	Actions	Intitulé opération	Type d'action	Priorité	Maître d'ouvrage	Montant	Unité	AERMC Taux	AERMC Aide	CRRA (Eau) Taux	CRRA (Eau) Aide	CRLR Taux	CRLR Aide	CG 07 (Eau) Taux	CG 07 (Eau) Aide	CG48 Taux	CG48 Aide	FEDER FEADER Taux	FEDER/ FEADER Aide	Etat Taux	Etat Aide	MO Taux	MO Coût résiduel	Autres financements possibles	Montant autres financements	Remarques		
	2D	2D1	2D1-02	Mise en place d'un réseau de suivi de la qualité des eaux complémentaire aux réseaux existants	Suivi opérationnel	Connaissance	1	Syndicat Chassezac	130 000 €	TTC	50%	65 000	25%	32 500 €				5%	6 500 €					20%	26 000 €					
	2D	2D1	2D1-03	Mise en place d'un réseau de suivi de la qualité des eaux complémentaire aux réseaux existants	Suivi eutrophisation	Connaissance	1	Syndicat Chassezac	20 000 €	TTC	50%	10 000	25%	5 000 €				5%	1 000 €					20%	4 000 €					
	2D	2D1	2D1-04	Mise en place d'un réseau de suivi de la qualité des eaux complémentaire aux réseaux existants	Suivi étiage	Connaissance	1	Syndicat Chassezac	21 000 €	TTC	50%	10 500	30%	6 300 €										20%	4 200 €					
	2D	2D1	2D1-05	Mise en place d'un réseau de suivi de la qualité des eaux complémentaire aux réseaux existants	Caractérisation pollutions accidentelles	Connaissance	1	Syndicat Chassezac	Non chiffré fonction des besoins	TTC														100%						
	2D	2D1	2D1-06	Mise en place d'un réseau de suivi de la qualité des eaux complémentaire aux réseaux existants	Etude comparative de différents taxons indicateurs de la qualité des milieux aquatiques sur trois bassins versants du Bas Vivarais	Connaissance	3	Association Palolive	48 000 €	TTC	50%	24 000	30%	14 400 €										20%	9 600 €					
	3A	3A1	3A1-00	Opérations de restauration physique du Chassezac dans sa plaine alluviale	Etudes préalables aux travaux de restauration physique du Chassezac aval	Etudes	1	Syndicat Chassezac	190 000 €	HT	40%	76 000 €	40%	76 000 €							Avoir selon prog 2014-2020		Avoir Natura 2000	20%	38 000 €					
	3A	3A1	3A1-01	Opérations de restauration physique du Chassezac dans sa plaine alluviale	Restauration physique du Chassezac secteur Iône de St-Alban-Auriolles	Travaux	1	Syndicat Chassezac	435 000 €	HT	40%	174 000 €	40%	174 000 €							Avoir selon prog 2014-2020		Avoir Natura 2000	20%						
	3A	3A1	3A1-02	Opérations de restauration physique du Chassezac dans sa plaine alluviale	Restauration physique du Chassezac secteur Chandolas Les Reynauds	Travaux	1	Syndicat Chassezac	330 000 €	HT	40%	132 000 €	40%	132 000 €							Avoir selon prog 2014-2020		Avoir Natura 2000	20%	66 000 €	A rechercher si possibilité de déplaçonnem ent des aides publiques au-delà de 80%	220 000 €			
	3A	3A1	3A1-03	Opérations de restauration physique du Chassezac dans sa plaine alluviale	Restauration physique du Chassezac secteur Chandolas aval Maisonneuve	Travaux	1	Syndicat Chassezac	665 000 €	HT	40%	266 000 €	40%	266 000 €							Avoir selon prog 2014-2020		Avoir Natura 2000	20%						Faisabilité économique fonction des possibilités de déplaçonnem ent des aides publiques au-delà de 80%. Pour l'instant, le décret 2012-716 du 7 mai 2012 ne permet plus aux collectivités de bénéficier de ce déplaçonnem ent. Une dérogation est espérée d'ici au lancement des travaux. Dans tous les cas et selon le contexte réglementaire au moment du lancement des travaux, l'enveloppe est susceptible d'être révisée à la baisse pour s'adapter aux capacités d'autofinancement du maître d'ouvrage
	3A	3A2	3A2-01	Définition et mise en œuvre d'une politique de gestion de l'espace de bon fonctionnement du Chassezac aval	Etude de définition de l'espace de bon fonctionnement	Connaissance	1	Syndicat Chassezac	7 000 €	TTC	50%	3 500 €	30%	2 100 €										20%	1 400 €					
	3A	3A2	3A2-02	Définition et mise en œuvre d'une politique de gestion de l'espace de bon fonctionnement du Chassezac aval	Etude foncière de définition d'une stratégie de gestion	Gestion	1	Syndicat Chassezac	50 000 €	TTC	50%	25 000 €	30%	15 000 €										20%	10 000 €					
	3A	3A3		Entretien programmé des cours d'eau et gestion ciblée des espèces exotiques envahissantes	Gestion ciblée des espèces envahissantes dans le cadre du plan d'objectifs d'entretien	Travaux	1	Syndicat Chassezac	481 000 €	TTC	30-50%	182 100 €	40% sur part RA	163 540 €	20% sur part LR	14 430 €	Jusqu'à 20% sur part 07	17 515 €	10% sur part 48	7 215 €				20%	96 200 €					Aide Agence de l'eau hors gestion des invasives: sous forme de bonus contractuel en contrepartie de la mise en conformité de 2 ouvrages vis-à-vis de la continuité écologique (Cl. 3A4)
	3A	3A4	3A4-01	Rétablissement de la continuité écologique sur le Chassezac aval	Etudes préalables et dossiers réglementaires	Connaissance	1	Syndicat Chassezac	120 000 €	HT	40%	48 000 €	40%	48 000 €										20%	24 000 €	Propriétaires?				
	3A	3A4	3A4-02	Rétablissement de la continuité écologique sur le Chassezac aval	Travaux	Travaux	1	Syndicat Chassezac	500 000 €	HT	40%	200 000 €	40%	200 000 €												Propriétaires 0-20%	100 000 €			
	3A	3A5	-	Suivi des évolutions géomorphologiques et hydroécologiques	-	Connaissance	1	Syndicat Chassezac	135 000 €	TTC	40%	54 000 €	40%	54 000 €										20%	27 000 €					
	3A	3A6	3A6-01	Découverte et renaturation du Ruisseau des Sédaries dans sa traversée de Villefort	Etudes préalables à la découverte du Rau des Sédaries et divers dossiers administratifs	Etudes	2	Villefort	40 000 €	HT	30%	12 000 €							0 €	10 000 €				45%	18 000 €					Travaux préconisés dans le PPRi Aide Agence de l'eau sous forme de bonus contractuel en contrepartie de la mise en conformité de l'assainissement collectif sur Villefort (2A3-01, 2A3-02, 2A3-03)
	3A	3A6	3A6-02	Découverte et renaturation du Rau des Sédaries dans sa traversée de Villefort	Travaux et maîtrise d'œuvre	Travaux	2	Villefort	320 000 €	HT	30%	96 000 €							0 €	80 000 €				45%	144 000 €					Travaux préconisés dans le PPRi Aide Agence de l'eau sous forme de bonus contractuel en contrepartie de la mise en conformité de l'assainissement collectif sur Villefort (2A3-01, 2A3-02, 2A3-03)
	3A	3A7	3A7-01	Ouverture d'un bras de crue sur le Rieutord dans sa traversée de Cubières	Etudes préalables à la création d'un bras de crue sur le Rieutord et divers dossiers administratifs	Etudes	3	Cubières	20 000 €	HT	30%	6 000 €							0 €	5 000 €				45%	9 000 €					Travaux préconisés dans le PPRi Aide Agence de l'eau sous forme de bonus contractuel en contrepartie de la mise en conformité de l'assainissement collectif sur le bourg de Cubières (2A2-08)
	3A	3A7	3A7-02	Ouverture d'un bras de crue sur le Rieutord dans sa traversée de Cubières	Travaux et maîtrise d'œuvre	Travaux	3	Cubières	130 000 €	HT	30%	39 000 €							0 €	32 500 €				45%	58 500 €					Travaux préconisés dans le PPRi Aide Agence de l'eau sous forme de bonus contractuel en contrepartie de la mise en conformité de l'assainissement sur le bourg de Cubières (2A2-08)
	3A	3A8		Mise en place d'une gestion alternative des eaux pluviales		Gestion	1	Les Vans	100 000 €	TTC	40%	40 000 €	40%	40 000 €										20%	20 000 €					
	3B	3B1	3B1-01	Etude de l'impact des grands ouvrages hydrauliques	Bathymétrie et caractérisation des matériaux stockés dans les retenues	Connaissance	2	EDF																100%						
	3B	3B1	3B1-02	Etude de l'impact des grands ouvrages hydrauliques	Etude de faisabilité pour l'amélioration du transport solide au niveau des ouvrages	Connaissance	2	EDF																100%						
	3B	3B1	3B1-03	Etude de l'impact des grands ouvrages hydrauliques	Etude de faisabilité pour l'amélioration de la dévalaison au niveau des prises d'eau secondaires	Connaissance	2	EDF																100%						
	3B	3B1	3B1-04	Etude de l'impact des grands ouvrages hydrauliques	Caractérisation et suivi des habitats aquatiques en aval des ouvrages	Connaissance	2	Syndicat Chassezac																						Intégré en 3A5
	3B	3B1	3B1-05	Etude de l'impact des grands ouvrages hydrauliques	Suivis hydroécologiques	Connaissance	2	Syndicat Chassezac																						Intégré en 2D1 (suivi opérationnel)

Sub-objectifs	N° Action	N° opération	Actions	Intitulé opération	Type d'action	Priorité	Maître d'ouvrage	Montant	Unité	AERMC Taux	AERMC Aide	CRRRA (Eau) Taux	CRRRA (Eau) Aide	CRLR Taux	CRLR Aide	CG 07 (Eau) Taux	CG 07 (Eau) Aide	CG48 Taux	CG48 Aide	FEDER FEADER Taux	FEDER/ FEADER Aide	Etat Taux	Etat Aide	MO Taux	MO Coût résiduel	Autres financements possibles	Montant autres financements	Remarques
3	3C	3C1	Inventaires complémentaires des zones humides sur le Haut Chassezac		Connaissance	1	CEN 48	42 000 €	TTC	50%	21 000 €										21 000 €							
3	3C	3C2	Définition et mise en œuvre d'une stratégie de gestion des zones humides		Gestion	1	CEN ou collectivités	157 000 €	TTC	50%	78 500 €	30%	47 100 €											20%	31 400 €			
3	3D	3D1	Mise en place de sentiers d'interprétation sur le bon fonctionnement des milieux aquatiques		Travaux	3	Syndicat Chassezac, communes ou CDC	100 000 €	HT	30%	30 000 €													20%	20 000 €	A rechercher: Leader, CDDRA, CDC, Natura 2000...	50 000 €	Aide Agence de l'eau sous forme de bonus contractuels en contrepartie de la mise en conformité de l'assainissement sur le secteur des sources (2A2-01) et de la réalisation d'une opération de restauration physique sur la plaine alluviale (3A1)
4	4A	4A1	4A1-01	Suivi de la qualité sanitaire des eaux de baignade et information du public	Autosurveillance baignade de Villefort	Gestion	1	CDC Villefort	700 €	TTC														100%	700 €			
4	4A	4A1	4A1-02	Suivi de la qualité sanitaire des eaux de baignade et information du public	Autosurveillance baignades du Bas Chassezac	Gestion	1	CDC Pays des Vans en Cévennes	10 500 €	TTC														100%	10 500 €			
4	4A	4A1	4A1-02	Suivi de la qualité sanitaire des eaux de baignade et information du public	Information du public sur la qualité sanitaire des eaux de baignade du Bas Chassezac (pannotage)	Travaux	1	CDC Pays des Vans en Cévennes	3 000 €	HT														100%	3 000 €	PNR, Pays?		
4	4A	4A2	4A2-01	Réalisation des profils de baignade sur les sites les plus fréquentés	Elaboration des profils de baignade du secteur Gravières-Nassier	Connaissance	1	Communes ou CDC Pays des Vans	3 000 €	TTC	50%	1 500 €												50%	1 500 €			
4	4B	4B1	Déclinaison locale du schéma de cohérence des activités sportives et de loisirs liées à l'eau		Connaissance	2	Syndicat Chassezac	50 000 €	HT																	Collectivités compétentes en tourisme + financement à rechercher: Leader, CDDRA, tourisme...	50 000 €	
4	4B	4B2	Mise en œuvre du schéma de cohérence des activités de loisirs selon sa déclinaison locale sur le bassin du Chassezac		Travaux	2	Syndicat Chassezac	600 000 €	HT		- €															Collectivités compétentes en tourisme + financement à rechercher: Leader, CDDRA, tourisme...	600 000 €	
4	4B	4B3	Organisation de l'accès à l'information relative aux conditions de navigation en aval de l'usine hydroélectrique des Salelles		Gestion	1	EDF		HT		- €																	
4	4B	4B4	Suivi de la fréquentation des principaux sites de loisirs		Connaissance	2	Syndicat Chassezac	6 000 €	TTC															100%	6 000 €	A rechercher: Leader, CDDRA, tourisme, N2000, ENS...		
5	5A	5A1	Poste de chargé(e) de mission contrat de rivière		Animation	1	Syndicat Chassezac	450 000 €	TTC	50% ds limite coût plafond	211 500 €	40% ds limite coût plafond	126 000 €					5%	22 500 €					20%	90 000 €			
5	5A	5A2	Poste de technicien(ne) de rivière		Animation	1	Syndicat Chassezac	350 000 €	TTC	50% ds limite coût plafond	150 500 €	40% ds limite coût plafond	112 000 €					5%	17 500 €					20%	70 000 €			
5	5A	5A3	Animation territoriale pour la mise en place d'actions de gestion et mise en valeur des zones humides prioritaires		Animation	2	CEN Rhône-Alpes	30 000 €	TTC			40%	12 000 €													Conventions CEN hors CRIV	18 000 €	
5	5B	5B1	Actions de communication et de sensibilisation		Communication	1	Syndicat Chassezac	220 000 €	TTC	50%	110 000 €	20%	44 000 €					10%	22 000 €					20%	44 000 €		Aide de l'Agence de l'eau pour la communication institutionnelle et les projets pédagogiques en milieu scolaire (80000€): sous forme de bonus contractuel en contrepartie de la communication sur les enjeux prioritaires du SDAGE (140000€)	
5	5C	5C1	Etude "bilan, évaluation et prospective"		Connaissance	1	Syndicat Chassezac	40 000 €	TTC	50%	20 000 €	20%	8 000 €					10%	4 000 €					20%	8 000 €			

		Coût prévisionnel		AERMC		CRRRA (Eau)		CRLR (Eau)		CG 07 (Eau)		CG48		FEDER/FEADER		Etat		Maîtres d'ouvrages		Autres financements	
		Part	Montant	Taux	Aide	Taux	Aide	Taux	Aide	Taux	Aide	Taux	Aide	Taux	Aide	Taux	Aide	Taux	Coût	Taux	Coût
<b>TOTAL</b>		<b>100,00%</b>	<b>27 647 000 €</b>	<b>30,90%</b>	<b>8 542 990 €</b>	<b>6,83%</b>	<b>1 888 240 €</b>	<b>1,13%</b>	<b>313 630 €</b>	<b>11,60%</b>	<b>3 207 040 €</b>	<b>6,90%</b>	<b>1 907 115 €</b>	<b>0,58%</b>	<b>161 000 €</b>	<b>1,06%</b>	<b>294 000 €</b>	<b>32,37%</b>	<b>8 948 985 €</b>	<b>8,62%</b>	<b>2 384 000 €</b>
Volet 1	B	13,06%	3 610 000 €	50,00%	1 805 000 €	3,12%	112 800 €	8,29%	299 200 €	3,46%	125 000 €	9,22%	333 000 €	0,00%	- €	0,00%	- €	23,59%	851 500 €	2,31%	83 500 €
Volet 2	A	66,74%	18 451 800 €	25,80%	4 761 390 €	1,39%	255 700 €	0,00%	- €	16,61%	3 064 525 €	7,44%	1 373 400 €	0,76%	140 000 €	1,59%	294 000 €	39,56%	7 300 285 €	6,84%	1 262 500 €
Volet 3	B	13,82%	3 822 000 €	38,80%	1 483 100 €	31,86%	1 217 740 €	0,38%	14 430 €	0,46%	17 515 €	3,52%	134 715 €	0,55%	21 000 €	0,00%	- €	14,74%	563 500 €	9,68%	370 000 €
Volet 4	B	2,43%	673 200 €	0,22%	1 500 €	0,00%	- €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	3,22%	21 700 €	96,55%	650 000 €
Volet 5	C	3,94%	1 090 000 €	45,14%	492 000 €	27,71%	302 000 €	0,00%	0 €	0,00%	- €	6,06%	66 000 €	0,00%	0 €	0,00%	0 €	19,45%	212 000 €	1,65%	18 000 €